

# Développement Durable

Rapport 2019

sur la situation en matière de  
développement durable du  
Département des Pyrénées-Orientales



Protéger durablement votre cadre de vie

# SOMMAIRE

1 - Le contexte général et les enjeux du développement durable .....	5
2 - Le positionnement du Département des Pyrénées-Orientales en faveur du développement durable .....	6

## **PARTIE 1 - LE DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE .....** 7

<b>1 - PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 - Les objectifs poursuivis .....</b>	<b>8</b>
<b>1.2 - Les axes de progrès .....</b>	<b>8</b>
<b>1.3 - Une démarche interne répondant aux principes du développement durable .....</b>	<b>9</b>
1.3.1 - La transversalité .....	9
1.3.2 - La participation, la concertation et la co-construction .....	10
1.3.3 - La transparence, l'évaluation .....	10
<b>2 - BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ .....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de l'évolution des valeurs, des comportements individuels et collectifs .....</b>	<b>11</b>
2.1.1 - La gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi .....	11
2.1.2 - La création d'une culture commune en matière de développement durable auprès des agents et des élus .....	14
<b>2.2 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de la réduction de l'impact de la collectivité sur l'environnement.....</b>	<b>14</b>
2.2.1 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de la lutte contre le changement climatique .....	14
2.2.2 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de l'optimisation des ressources .....	18
<b>2.3 - Impacts et bilan des actions menées au titre d'une administration générale éco-responsable .....</b>	<b>33</b>
2.3.1 - Impacts et bilan des actions menées à travers la commande publique .....	33
2.3.2 - Impacts et bilan des actions menées dans la gestion des finances publiques .....	36
2.3.3 - Impacts et bilan des actions menées dans le cadre de la démarche de modernisation .....	38
2.3.4 - Les actions de formation à destination des agents du Département .....	39

## **PARTIE 2 - LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE .....** 41

<b>1 - LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES FÉDÉRATEUR D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>42</b>
<b>1.1 - Les objectifs poursuivis .....</b>	<b>42</b>
<b>1.2 - Les axes de progrès.....</b>	<b>42</b>
<b>1.3 - Le développement durable, une aventure collective .....</b>	<b>42</b>

<b>2 - IMPACTS ET BILANS DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DES 5 FINALITÉS ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)</b> .....	46
<b>2.1 - Les politiques départementales menées en faveur de la lutte contre le changement climatique</b> .....	46
2.1.1 - L'élaboration d'une stratégie départementale en matière de lutte contre le changement climatique .....	46
2.1.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la réduction de la vulnérabilité du territoire aux effets attendus du changement climatique .....	48
2.1.3 - Les actions et politiques menées en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie.....	54
2.1.4 - Les actions et politiques départementales menées en faveur du développement des énergies renouvelables (EnR) .....	61
<b>2.2 - Les politiques départementales menées en faveur de la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux</b> .....	65
2.2.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la préservation de la biodiversité.....	65
2.2.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de protection et de la gestion de la ressource en eau.....	73
2.2.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'agriculture et de la forêt .....	75
<b>2.3 - Les politiques départementales menées en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et générations</b> .....	79
2.3.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur d'un habitat durable et d'un logement décent pour tous .....	79
2.3.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'insertion .....	81
2.3.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la coopération décentralisée .....	82
2.3.4 - Les actions et politiques départementales menées en faveur des services au public .....	84
2.3.5 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la concertation citoyenne .....	85
<b>2.4 - Les politiques départementales menées en faveur de l'épanouissement de tous les êtres humains</b> .....	86
2.4.1 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'accès au sport et à la culture pour tous .....	86
2.4.2 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'accès au tourisme et aux loisirs, accessibles au plus grand nombre .....	100
2.4.3 - Les actions et politiques départementales en faveur de la lutte contre les inégalités et la satisfaction aux besoins essentiels (alimentation, santé, énergie, ... ).....	109
2.4.4 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.....	118
<b>2.5 - Les politiques départementales menées en faveur d'une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables</b> .....	121
2.5.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'accompagnement d'une agriculture de proximité .....	121
2.5.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'accompagnement des acteurs vers la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale.....	124
<b>CONCLUSION</b> .....	125

## PROPOS INTRODUCTIF

### Pour mémoire

L'article 255 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un **rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable**.

Ce rapport porte notamment sur :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire,
- l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Outre l'obligation légale, le présent rapport, comme celui réalisé l'année dernière, a pour ambition de **mettre en exergue l'action menée par le Département des Pyrénées-Orientales** depuis de nombreuses années en faveur du développement durable et poursuit plusieurs objectifs :

- Appréhender la contribution globale de la collectivité aux finalités du développement durable à travers la mise en lumière de son activité et de ses politiques,
- Rendre compte et valoriser l'engagement du Département en faveur du développement durable,
- Renforcer la lisibilité de l'action de la collectivité en la matière, que ce soit dans son fonctionnement, dans ses politiques obligatoires ou volontaires, au bénéfice des acteurs du territoire et de la population,
- Aider à replacer l'action de la collectivité dans une vision fédératrice permettant de contribuer localement à un mode de développement plaçant l'individu au cœur des préoccupations.

Pour l'année 2019, ce rapport porte sur la situation de la collectivité départementale telle qu'elle apparaît aujourd'hui, basée sur des données 2018 et 2019 pour certaines.

Il constitue un point d'étape dans cette démarche de progrès dans laquelle l'institution, les élus et les agents sont engagés.

Par le regard qu'il tente d'apporter sur les pratiques et les actions de la collectivité, il offre l'opportunité d'une analyse constructive dans l'objectif de nourrir le débat d'orientations budgétaires.

Ce rapport se décline en deux parties :

- x Une première partie qui aborde l'état des pratiques internes pour tendre vers une administration éco-responsable et exemplaire,
- x Une seconde partie qui s'attache à montrer en quoi et comment les politiques publiques conduites par le Département répondent aux finalités du développement durable.

## 1 - Le contexte général et les enjeux du développement durable

Le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, a mis en exergue le rôle **prépondérant des collectivités locales** pour répondre **localement** et avec efficacité aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle, en les incitant notamment à élaborer **des stratégies de développement durable**, basées sur la concertation avec leurs habitants et les forces vives de leur territoire.

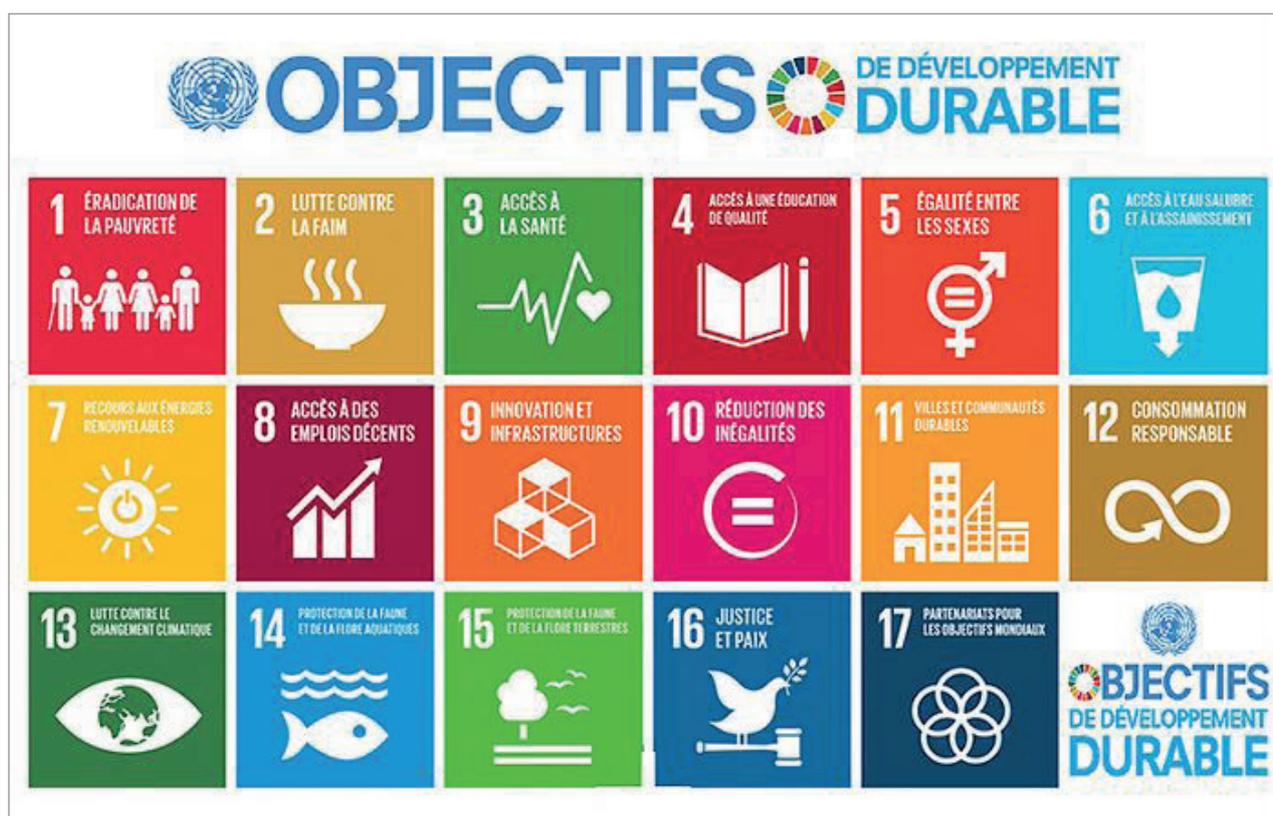
Les collectivités, par leurs capacités à porter l'innovation, à accompagner les initiatives, à fédérer les acteurs et soutenir des dynamiques territoriales, détiennent **des leviers importants** pour aider à la transition écologique, sociétale et économique des territoires.

En 2015, l'Agenda 2030 a été adopté par les Nations Unies, après trois années de négociations qui ont conduit à la définition de **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, faisant la synthèse des anciens Objectifs du Millénaire pour le Développement et des objectifs issus des Sommets de la Terre.

La mise en œuvre des ODD implique la mobilisation de tous (État, collectivités territoriales, entreprises, syndicats, chercheurs, associations, citoyens, usagers, etc.) dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

Les 17 ODD, repris ci-dessous, sont en interrelation avec les 5 finalités du Développement Durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



## 2 - Le positionnement du Département des Pyrénées-Orientales en faveur du développement durable

Le Département des Pyrénées-Orientales, de par ses compétences, ses activités et les politiques qu'il mène en tant que collectivité territoriale, a véritablement **un devoir d'exemplarité** en matière de développement durable.

Consciente de la nécessité d'agir et de renforcer l'action de l'institution, l'Assemblée Départementale a approuvé la stratégie départementale de développement durable en mars 2009, déclinée comme suit :

- 1. Une démarche interne** : La mise en place d'une administration départementale éco-responsable et exemplaire dans ses pratiques et son fonctionnement,
- 2. Une démarche externe** : Le positionnement du Département comme interlocuteur privilégié et fédérateur d'une dynamique départementale en matière de développement durable,
- 3. Le chantier prioritaire** : L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie départementale en matière de lutte contre le changement climatique, afin de mettre en œuvre la décision de l'Assemblée Départementale (10 décembre 2007). d'engager l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan Climat Territorial des Pyrénées-Orientales.

Cette approche des politiques et projets, basée sur **la transversalité, le décloisonnement des pratiques et la participation de tous**, mobilise les services et les partenaires.

Aujourd'hui, le Département est **un interlocuteur privilégié en matière de développement durable**, tant à l'échelle régionale que départementale, et est le fédérateur des initiatives engagées par les collectivités territoriales sur les Pyrénées-Orientales, auxquelles il apporte une réelle plus-value grâce à son expertise, ses outils financiers et son appui à la mise en réseau, à la mutualisation et à la montée en compétences.

# Partie 1

---

## LE DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE

## 1 - PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE

Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité de l'institution dans ses pratiques et son fonctionnement, telle est l'ambition poursuivie par le Département.

En effet, si les enjeux actuels sont aujourd'hui des problématiques planétaires qui relèvent d'une prise en charge internationale et nationale, **les réponses sont, elles, de l'ordre de l'action locale.**

Conscient du rôle déterminant que les collectivités locales ont à jouer, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'une **démarche interne d'éco-responsabilité et d'exemplarité.**

Depuis, de nombreuses actions ont été menées sur de multiples thématiques. Forte des démarches mises en place, l'institution continue de se mobiliser pour faire progresser toujours plus la collectivité, en inscrivant son action dans l'innovation et l'expérimentation.

### 1.1 - Les objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette démarche interne sont les suivants :

- Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité de l'institution (pratiques, activités, fonctionnement général, et services rendus),
- Appliquer à la collectivité les principes qu'elle souhaite promouvoir auprès des acteurs et des forces vives du territoire,
- Porter la dynamique interne autour de ce projet collectif qui requiert la mobilisation, l'appropriation et l'adhésion de tous.

### 1.2 - Les axes de progrès

Dans le cadre de cette démarche interne, quatre axes de progrès sont poursuivis :

- **Axe 1** : Développer une culture commune du développement durable (actions d'information, de sensibilisation, de formations sur le développement durable...)
- **Axe 2** : Réduire l'impact de la collectivité en matière de changement climatique en tant que collectivité aménageuse (routes, bâtiments, collèges, etc.), consommatrice (fonctionnement général) et incitatrice (aides financières)
- **Axe 3** : Promouvoir une optimisation des ressources et lutter contre les gaspillages (économies d'eau, d'énergies, prévention et gestion des déchets...)
- **Axe 4** : Promouvoir une politique d'achats et des modes de consommations responsables (insertion de clauses environnementales et de clauses sociales)

## 1.3 - Une démarche interne répondant aux principes du développement durable

La manière dont cette démarche d'exemplarité est menée au sein du Département répond **aux principes du développement durable**, puisque sont recherchés au quotidien :

- La transversalité,
- La participation, la concertation, la co-construction,
- La transparence et l'évaluation.

### 1.3.1 - La transversalité

La transversalité, ou le travail en « mode projet », a pour ambition de décloisonner les approches, les pratiques, les regards.

Elle a également pour vocation d'amener les parties prenantes à s'interroger sur les interdépendances et à croiser les « technicités sectorielles », dans un objectif d'efficacité, d'amélioration des projets et des politiques.

Pour se construire, la transversalité induit des changements dans les pratiques « métiers » de chacun et nécessite :

- de **s'ouvrir aux pratiques** des autres pour enrichir la réflexion, de faire preuve d'adaptation, et d'introduire de la souplesse, de la réactivité, de l'innovation, souvent source d'efficacité,
- une **prise de conscience « collective » des interdépendances**, des relations et des liens entre les différents métiers, approches et interventions des uns et des autres,
- une **capacité à s'extraire des logiques « individuelles » et d'appropriation** pour s'engager vers des objectifs communs, partagés, fédérateurs,
- la **mise en réseau** des parties prenantes,
- la création **d'outils collaboratifs** (groupes de travail, groupe projet, ...)
- **l'acquisition de nouvelles compétences en lien avec les démarches en mode projet**

**La transversalité revêt une importance majeure** dans une démarche de développement durable dans la mesure où **elle garantit l'articulation entre les enjeux locaux et les 5 finalités globales et vise une meilleure cohérence et lisibilité de l'action publique.**

Pour y parvenir, les méthodes de travail, les modalités de pilotage des actions sont amenées à évoluer, et les services sont invités à s'organiser et à travailler ensemble dans un objectif de mise en commun des connaissances et des compétences.

Il s'agit de montrer la plus-value qu'il y a à croiser les regards, les approches, les expertises pour mieux appréhender les réalités qui peuvent parfois être complexes (partage et analyse croisée des diagnostics, réflexions prospectives, évaluations des politiques publiques).

Pour faciliter la transversalité au sein des services, le Département a mis en place une organisation facilitatrice et adaptée et promeut depuis plusieurs années le travail en mode projet.

#### **En résumé ...**

Assurer la transversalité, favoriser les synergies, croiser les champs d'expertise dans un souci d'efficacité et d'efficacité pour que les projets soient les plus intégrés possibles et contribuent autant que faire se peut aux différentes finalités et ODD.

### **1.3.2 - La participation, la concertation et la co-construction**

Afin de favoriser la participation, la co-construction et les démarches ascendantes, de nombreux outils ont été créés au sein de l'institution départementale :

- **Des outils d'information** (rubrique intranet, guides de sensibilisation, lettres d'information, organisation de manifestations, ...),
- **Des outils de concertation et de participation** (boîte à idées, réalisation d'enquêtes...),
- **Des outils de co-construction** (la mise en place d'ateliers de travail, d'ateliers participatifs avec des usagers...).

### **1.3.3 - La transparence, l'évaluation**

L'évaluation est un des principes du développement durable. En effet, elle doit permettre d'explicitier les changements de pratiques, de comportements, de mesurer leur ampleur et d'apporter des éléments nécessaires à leur appréciation. Elle permet en outre :

- d'apprécier la cohérence des politiques et des actions avec les finalités et principes même du développement durable,
- rendre la démarche transparente et transversale,
- de contribuer à la dynamique d'amélioration continue attendue.

Aujourd'hui les pratiques d'évaluation se développent au sein de l'institution, dans une volonté de transparence et d'efficacité de l'action publique.

## 2 - BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ

### 2.1 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de l'évolution des valeurs, des comportements individuels et collectifs

#### 2.1.1 - La gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Au-delà du statut de la fonction publique territoriale et des incidences qu'il induit en termes de gestion des ressources humaines (recrutement sur titre, instances paritaires, représentation syndicale...), l'Institution départementale conduit deux actions emblématiques : l'intégration des personnels handicapés et la mise en œuvre d'un dispositif de prévention.

##### ■ L'amélioration de la prise en compte du handicap

L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés réaffirmée par la Loi du 11/02/2005 a conduit le Département à mener une réflexion sur l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents dont il a la charge.

Dans le cadre de sa démarche d'éco-responsabilité, le Département a souhaité également être exemplaire en ce qui concerne **l'intégration des personnes en situation de handicap** et a développé une politique forte en la matière.

Cette dernière vise notamment :

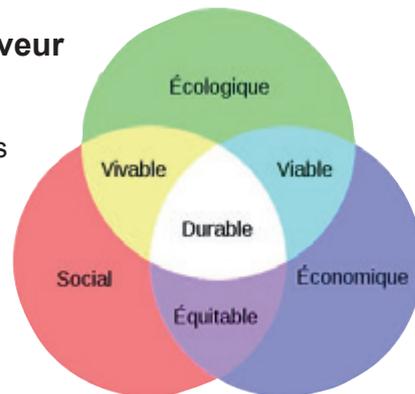
- l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents départementaux afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions dans des conditions compatibles avec leurs capacités ;
- la mise en œuvre des aménagements et adaptations de poste,
- la mise en place d'aides rendues nécessaires pour compenser le handicap (transport domicile/travail, accompagnement déplacements professionnels, etc...).

Le Pôle Maintien dans l'Emploi-Handicap, rattaché à la Direction des Ressources Humaines, continue de mettre en œuvre toute mesure susceptible de faciliter l'insertion professionnelle.

Son positionnement a pour objectif d'impliquer tous les services du Département et de favoriser la bonne coordination et collaboration des acteurs internes à la collectivité.

## ■ L'amélioration des actions de prévention en faveur du personnel

Depuis de nombreuses années, la collectivité met en place des actions de prévention afin de préserver la santé mentale et physique des agents la constituant. Chaque année, ces actions sont reconduites et sont renouvelées pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité en lien avec la dimension du développement durable. La Direction Prévention pour la santé et le bien-être au travail agit ainsi sur les trois piliers du développement durable (social (médical), écologique et économique) avec différentes actions, certaines nouvelles.



## ✕ Actions innovantes poursuivies en faveur des services

### Domaine social

Prévention des risques professionnels :

Un formateur PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), au sein de la Direction Prévention, accompagne les services demandeurs afin de permettre à chaque agent de devenir acteur de sa prévention et, de ce fait, de participer à la préservation de sa santé.



La présence d'un formateur Assistants de Prévention et d'un conseiller de prévention au sein de la Direction Prévention permet d'animer un réseau d'assistant de prévention au sein des différents sites de la collectivité pour contribuer à la sécurité des agents.

La présence d'une assistante sociale au sein de la direction permet d'accompagner les agents dans leur vie personnelle (logement, budget...).

La démarche de prévention centrée sur « l'alcool et travail », ayant débutée fin 2013, s'est poursuivie avec la validation d'une « charte sur les pots de convivialité » lors d'un CHSCT. Une sensibilisation individuelle est proposée lors des visites médicales pour les agents sur des postes à risques. Un accompagnement individuel est également proposé.

La Direction Prévention propose également des études de poste aux agents de la collectivité pour leur permettre de mieux appréhender leurs missions et éviter notamment les dysfonctionnements liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS).

La campagne de prévention des risques psycho-sociaux a permis de mettre en place une campagne de sensibilisation pour le respect envers les agents du Département mais également des publics. L'élaboration d'une matrice de surveillance des risques psychosociaux (RPS) à partir d'indicateurs spécifiques est toujours à l'ordre du jour.

Dans le cadre des RPS, la psychologue a mis en place des sensibilisations pour les encadrants. Cela a permis d'expliquer les facteurs des RPS ainsi que leurs conséquences autant par rapport à eux-mêmes qu'à leur fonction d'encadrant.

Éducation à la santé :

Une campagne de vaccination anti-grippe est mise en place également chaque année. D'autres vaccinations (tétanos, polio...) sont également proposées par la Direction.

## Domaine économique

La Direction Prévention veille à respecter le budget qui lui est imposé chaque année et convient de réaliser les économies qui lui sont demandées. De même, en matière d'écologie, chaque agent de la Direction est tenu d'appliquer les éco-gestes, dont par exemple, le respect du tri sélectif en utilisant les poubelles prévues à cet effet.

Un travail en interne a permis la rationalisation de la gestion des stocks de fournitures médicales. Ainsi, les trousse de secours sont établies en fonction de la population et des services à risques. Les kits section membres ont également été réalisés entièrement par l'infirmière pour réduire le coût total des fournitures médicales.

## Domaine écologique

La Direction Prévention élabore certains documents sous forme de formulaires pour que les agents n'aient pas besoin de les imprimer comme c'est le cas pour le rapport quadrimestriel des Assistants de Prévention.

La Direction participe également au processus de dématérialisation des factures avec notamment l'adoption d'un nouveau logiciel de facturation.

### **x Nouvelles initiatives engagées en 2018 et 2019**

L'infirmière a relancé le recensement des fiches de données sécurité avec l'IPRP. Ils ont pu ainsi créer des fiches sécurité pour le maniement des produits chimiques et leurs composants. L'infirmière a également créé une plaquette de présentation des pictogrammes de danger. Elle a également sensibilisé des agents d'entretien au risque chimique. La campagne se poursuit auprès des agents des collègues.

Dans le cadre de la démarche de prévention « Alcool et Travail », la Direction Prévention a également proposé des formations sur les conduites addictives à destination des encadrants (ALCOOL ASSISTANCE) et des agents (ANPAA). Les assistants de prévention ont également pu bénéficier de cette formation.

L'infirmière organise une journée de prévention sur les maladies cardio-vasculaires. Des professionnels de plusieurs secteurs (diététique, mutuelle...) seront présents ainsi que des acteurs internes afin de proposer aux agents des ateliers, des sensibilisations et une campagne d'informations par rapport à ces maladies.

### **x Budget consacré**

La totalité du budget de la Direction Prévention va en faveur de la prévention des risques professionnels. Une ligne spécifique permet l'intervention d'acteurs externes pour proposer des formations et/ou des sensibilisations, de même que l'accompagnement individuel de certains agents.

#### **Chiffres clés**

- **102** soit le nombre d'agents mobilisés par le dispositif de prévention professionnelle (8 agents Direction Prévention, 13 agents Sûreté Sécurité Incendie et 81 Assistants de Prévention)
- **1395** c'est le nombre de consultations effectuées par la Direction Prévention en 2018 et 881 pour 2019 (6 premiers mois)
- **13** comme le nombre de sensibilisations et formations établies par la Direction Prévention en 2018 (PRAP, RPS pour les encadrants, Assistants de Prévention, Gestes et Postures, Risques chimiques)
- **9** formations 1ers secours et **2** formations perfectionnement et actualisation des acquis de secourisme proposées en lien avec le SDIS en 2018

## ■ La mise en place du télétravail

A l'heure où les changements climatiques sont au cœur des préoccupations, réduire les trajets permet de limiter les émissions de CO2 et ainsi améliorer le bilan carbone de la collectivité.

Le télétravail, une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication, est une des réponses à ces préoccupations.

### **Chiffres clés**

L'expérimentation menée en 2018 par 22 agents de la DGA des Solidarités a permis de mesurer les effets positifs du télétravail tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Il a donc été décidé d'étendre progressivement ce mode d'organisation à l'ensemble des directions de la collectivité. Le nombre de télétravailleurs est passé de 26 en 2018 à 46 actuellement, ceux-ci exerçant une partie de leurs fonctions à domicile à raison de 1 à 2 jours par semaine.

## 2.1.2 - La création d'une culture commune en matière de développement durable auprès des agents et des élus

### ■ La mise en place d'actions de sensibilisation sur le développement durable à destination des agents

Depuis 2009, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information à destination des agents ont été organisées, afin de constituer un socle commun en matière de développement durable et permettre à chacun de comprendre la manière dont il peut agir dans cette démarche collective.

Une rubrique « Développement Durable » sur l'Intranet du Département est régulièrement mise à jour. Outre les informations relatives aux actualités nationales, régionales et départementales, les agents y trouvent de nombreux documents de sensibilisation et des conseils pour améliorer leurs pratiques au quotidien.

## 2.2 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de la réduction de l'impact de la collectivité sur l'environnement

### 2.2.1 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de la lutte contre le changement climatique

#### ■ La réalisation du Bilan Carbone Patrimoine et Services et la mise en œuvre du programme d'actions

Le Département a réalisé en 2010 son premier Bilan-Carbone « Patrimoine & Services », consistant à identifier l'impact de son patrimoine et de son fonctionnement en matière de consommations d'énergie et d'émissions de GES. Il a donné lieu à un programme de 42 actions.



En 2016, une évaluation de l'état d'avancement du programme d'actions du Bilan Carbone a permis d'adapter le plan d'actions à l'évolution des compétences et aux nouvelles priorités liées au contexte.

Afin de se soumettre à l'obligation réglementaire, le Département a engagé l'actualisation de son bilan carbone en mai 2019. L'inventaire des amortissements (routes, ouvrages hydrauliques et bâtiments), des achats, des transports (déplacements professionnels, domicile – travail, des usagers et des achats), des consommations d'énergie, des déchets et des fuites de gaz de climatisation, est en cours en vue de calculer les émissions de gaz à effet de serre. Le diagnostic sera livré en fin d'année 2019. En 2020 une réflexion sera menée pour construire un nouveau plan d'actions.

Budget : 14 000 €

### ■ Patrimoine bâti départemental à énergie positive

Dans l'objectif de compenser les consommations électriques nécessaires au fonctionnement des services, l'Assemblée Départementale a décidé, lors de la session du 25 juillet 2016, d'installer des centrales photovoltaïques sur le bâti départemental.

Cette opération, phasée dans le temps en trois étapes successives, porte l'ambition d'équiper en priorité certains sites, en pleine propriété du Département.

Suite à la réalisation d'études portant sur les aspects techniques, juridiques et financiers, les objectifs suivants ont été définis :

- puissance prévisionnelle installée : 836,9 kWc ;
- 6 sites en vente totale : collèges de Elné, Ille-sur-Têt, Millas, Pia, Saint-Cyprien et Toulouges ;
- 6 sites en autoconsommation : Immeuble Porte d'Espagne, Centre Technique Départemental, La Majorquine, les Ateliers Panchoth, Bergès et Thémis Solaire Innovation.

Ces centrales photovoltaïques devraient être fonctionnelles fin 2020.

#### **Budget**

- le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 550 000 € HT (hors frais de mandat de la SPL POA).

### ■ L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments administratifs et des collèges

Afin de réduire son impact écologique, le Département poursuit l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des collèges. Ainsi, des diagnostics énergétiques ont été réalisés permettant de hiérarchiser les bâtiments selon leur performance et de définir les actions prioritaires à engager.

Tous les nouveaux bâtiments construits doivent aujourd'hui respecter le niveau de performance énergétique RT 2012 voire, être Bâtiment à Energie Positive ou « BEPOS ». Cela implique des études de faisabilité comparatives sur le choix énergétique qui mettent en avant les énergies renouvelables ainsi qu'une optimisation des systèmes techniques telle que l'uniformisation des dispositifs d'éclairage, le remplacement des systèmes de chauffage, l'amélioration du suivi des contrôles effectués par les organismes agréés, le remplacement des réseaux défectueux, la mise en place de systèmes d'économie d'eau, etc. Sur le plan administratif et financier, une optimisation est recherchée par la rationalisation des contrats de distribution et l'optimisation des gammes de maintenance.

## Principales actions réalisées

- **Amélioration de la performance énergétique des bâtiments** : isolation des façades, installation de brises-soleil,
- **Intégration du critère carbone dans les opérations de construction**  
collège d'Elne, collège de Clairac – études en cours
- **Amélioration de la performance énergétique des collèges**
  - dans le remplacement des menuiseries extérieures
  - dans le choix des émetteurs des installations de chauffage
  - dans l'installation de régulations et de GTC
  - dans le choix des isolants lors de la réfection des étanchéités en toiture terrasse
- **Construction ou restructuration des collèges aux normes, certifications ou Démarches HQE, HPE, BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), BEPOS, BDO (Bâtiment Durable Occitanie)**
  - collège de Millas, suivi et contrôle rapprochés en cours
  - collège d'Elne, suivi et contrôle rapprochés en cours
  - collège de Prades, extension démarche BDM construction en cours
  - collège de Clairac, BEPOS, HPE, BDO, appel à projet Négawatt
- **Intégration du bois de construction** dans les bâtiments publics : collège de Prades : bâtiment neuf, structure en bois : classement BEPOS niveau 3 classe EC1. Collège de Cabestany : extension et travaux pour le confort acoustique.
- **Rénovation énergétique** des collèges : dans le cadre des travaux de clos et couvert ou de remise à niveau du bâti, prise en compte systématique de l'amélioration de la performance énergétique en corrélation avec les diagnostics.
- Amélioration systématique de l'**isolation thermique des toitures-terrasses**.
- **Récupération des eaux de pluie**.
- Mise en place de **chaufferies bois-énergie** : Collège de Toulouges, Saint André, Collège de Pia, de Thuir, d'Ille sur Têt, IDEA du Moulin à Vent, Paulilles (2 chaufferies), Collège de Millas, d'Elne, Centrale de Thémis, Hôtel d'Entreprises à Rivesaltes, raccordement au réseau de chaleur (chaufferie centrale bois énergie) de la ComCom du Haut Vallespir pour le Collège d'Arles sur Tech, Collège d'Estagel (raccordement du collège au réseau de chaleur de la mairie). A venir : Collège de Saint Paul de Fenouillet.
- Développement de l'**eau chaude sanitaire solaire** : logements de fonction Panchot, site Bourquin, Archives Départementales, 4 logements de fonction au Collège de Millas et 4 au collège d'Elne, cuisine et gymnase du collège d'Elne.
- **Eau froide sanitaire - gestion de la ressource dans les collèges** : réduction de la consommation d'eau, valorisation des eaux de récupération, limiter l'imperméabilisation des sols, contrôle des consommations et des fuites au quotidien.
- Installation ou remplacement de Gestion Technique Centralisée dans les collèges : Le Soler, La Garrigole, St Exupéry, Canet.
- Installation de **panneaux photovoltaïques** : Collège de St Paul de Fenouillet, Agence Routière de Llupia, Hôtel d'Entreprise, IDEA Moulin à Vent, Thémis, Collège de Prades.
- Installation d'**éoliennes** : Hôtel d'Entreprises à Rivesaltes.



### Chiffres clés

- Bilan carbone chaufferie bois et réseaux de chaleur :  
1100 tonnes de plaquettes bois livrés en 2018/2019 ont produit 3366 MWH et permis une **baisse des émissions de CO2 équivalent carbone de 875 tonnes**.  
Ce bilan carbone est basé sur la valeur de CO2 produit par la combustion des plaquettes comparée à la même production de MW gaz.
- Pose de télé-relève des compteurs eau :  
En cours d'équipement pour tous les collèges, réalisé à 75 %.  
Détection rapide de fuite d'eau : ex **fuite de 5m3/h** détectée pendant les congés sur un établissement inoccupé et **traitée en 48 heures, soit environ 2400 m<sup>3</sup> d'eau potable non gaspillée**.
- Bilan pose hydro-économies :  
Entre 10 et 15 % d'économies réalisées par an.

### ■ Les actions en faveur de la mobilité durable au travail

Conscient de la nécessité de réduire l'impact des déplacements des agents, le Département, dans le cadre de son Bilan Carbone « Patrimoine & Services » a décidé de renforcer son exemplarité, en structurant son action autour de deux axes :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Déplacements Administration (PDA),
- L'optimisation du parc de véhicules.

### Principales actions

- Entretien et gestion de la flotte automobile départementale : un impact carbone sous contrôle
  - Renforcement du suivi de la consommation des véhicules, veille de toute anomalie de fonctionnement et analyse du Parc auto pour optimiser son utilisation en positionnant des véhicules adaptés aux besoins.
  - Installation de bornes de recharge électriques sur tout nouveau parc de stationnement construit : parking CTD, site Christian Bourquin, la Majorquine, AHM, etc.
  - Choix des véhicules effectué dans un souci constant de mettre en adéquation les performances avec les besoins. Les critères de moindres rejets de CO2 entrent en ligne de compte. Dès que cela est possible, la réparation des véhicules est effectuée avec des pièces d'occasion (recours à des casses automobiles).
  - Convention avec CHIMIREC pour le tri et le recyclage des déchets des ateliers et du magasin.
  - Remplacement des véhicules légers par des véhicules hybrides.
  - Acquisition de véhicules et de vélos électriques dans le cadre de la convention TEPCV (Transition Énergétique pour la Croissance verte).
  - Formation de mécaniciens de l'atelier Saint-Charles à la réparation et au dépannage des véhicules électriques et hybrides.
  - Entretien régulier de la flotte auto grâce à l'utilisation d'un logiciel de gestion et de suivi pour les révisions et les réparations) : mise en place d'un entretien préventif programmé des poids lourds et engins.
  - Optimisation de l'utilisation des véhicules dans l'organisation des interventions techniques et des livraisons ou lors des déplacements des agents.

### ■ Enquête sur les déplacements domicile travail des agents

En 2010, le premier Bilan Carbone du Département avait permis de définir un **programme de 42 actions** visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, **dont 19 actions étaient dédiées aux déplacements**.

L'actualisation du Bilan Carbone du Département est en cours et nécessite de quantifier les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements domicile – travail des agents. Pour y parvenir, une **enquête domicile travail doit être réalisée**. Cette enquête constitue pour les agents, l'occasion d'exprimer leurs besoins et leurs attentes dans la perspective de favoriser les déplacements décarbonés et améliorer leurs conditions d'accessibilité à votre lieu de travail.

## **2.2.2 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de l'optimisation des ressources**

### **■ L'amélioration de la gestion des bâtiments administratifs**

Concernant la gestion des bâtiments administratifs, le Département a engagé de nombreuses actions afin d'optimiser les ressources (eau et énergies).

La mise en place de dispositifs « chasse aux gaspillages » permet ainsi une gestion plus efficace des fluides des bâtiments départementaux par détection des fuites d'eau, détection des surconsommations électriques notamment.

#### **Principales actions réalisées**

- **En faveur de l'optimisation des systèmes techniques** : l'uniformisation des dispositifs d'éclairage, le remplacement des systèmes de chauffage, l'amélioration du suivi des contrôles effectués par les organismes agréés, le remplacement des réseaux défectueux, la mise en place de systèmes d'économie d'eau. Sur le plan administratif et financier, une optimisation est recherchée par la rationalisation des contrats de distribution et l'optimisation des gammes de maintenance.
- **En faveur des économies d'électricité** : installation de candélabres autonomes (photovoltaïque) sur le parking du site Bretonneau, opération pilote d'éclairage performant et économique sur un plateau de bureaux du Dispensaire, éclairage performant de la gare routière (leds).
- **Gestion des fluides et des contrats de maintenance** dans l'objectif de rationaliser les consommations et optimiser les contrats de maintenance dans un souci de bonne gestion administrative et financière. Par ailleurs, de nombreuses actions sont menées afin d'optimiser les ressources (eau et énergies) et éviter le gaspillage.
- **Eau** : un système de télé-relève via le fournisseur Véolia permet pour 30 compteurs situés sur le périmètre de la communauté urbaine de superviser les consommations d'eau et d'être alerté sur des surconsommations éventuelles.
- **Électricité** : dans le cadre de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les compteurs dont les puissances souscrites sont supérieures à 36Kva, le Département a adhéré au groupement de commande porté par le Syndicat d'Énergie et d'Électricité 66 en qualité de coordonnateur local. Un suivi des consommations est ainsi mis en place qui permet de constater en temps réel des anomalies et d'apporter les corrections nécessaires. Par ailleurs, suite au passage au TURPE 5 (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), une optimisation technique mais aussi fiscale a été conduite permettant une économie estimée à 8 000 €. L'achat d'un logiciel de suivi patrimonial et énergétique va permettre de centraliser sur un outil unique l'ensemble des données de consommation de fluide, pour une analyse des consommations plus fine et des alertes en cas de sur-facturation. Des actions correctives pourront être proposées plus rapidement.
- **Maintenance thermique** : le contenu des contrats de maintenance thermique a été étendu. La maintenance préventive a été développée et appliquée à l'ensemble des bâtiments (IDEA, collèges, etc.), ce qui permet de générer des économies de fonctionnement et d'investissement tout en garantissant le confort des occupants. Par ailleurs, le déploiement d'une plate-forme d'intervention a permis un suivi plus dynamique de ces dernières.
- **Maintenance des équipements photovoltaïques** : des panneaux photovoltaïques sont installés sur les sites départementaux : collège de St Paul de Fenouillet, Site Thémis Solaire Innovation à Targassonne, Hôtel d'entreprises de Rivesaltes, Agence Routière de Llupia, Plateforme Petite Enfance de l'IDEA au Moulin à Vent, candélabres autonomes sur le parking du site Christian Bourquin. Des contrats de maintenance et de télé-suivi permettent d'assurer une production constante et de qualité. L'exploitation de ces panneaux a généré une production de 186 263 kwh et des recettes d'un montant de 35 290 €.

- **Éclairage de jour** : depuis 10 années, l'éclairage à incandescence a été progressivement supprimé entraînant d'importantes économies d'énergie :
  - 70 % d'ampoules fluo compactes permettent de faire 70 % d'économie par rapport à l'ampoule à incandescence et ont une durée de vie décuplée par rapport à ces dernières (entre 5 et 10 ans).
  - 28 % de LED permettent de réaliser 90 % d'économie par rapport aux ampoules à filament et ont une durée de vie approximative de 35 ans (remplacement de 500 luminaires dans les bureaux et les couloirs par des pavés leds basse consommation), éclairage de la gare routière, etc.
  - 2 % d'halogènes ont remplacé une partie de l'éclairage à incandescence.
- **Changement des sources d'éclairages des bâtiments** : Remplacement des luminaires halogènes et fluocompacts par des luminaires à leds : depuis janvier 2018, 4 bâtiments sont équipés de sources leds, l'économie espérée sur les consommations est d'environ 3 000 € par an.
- **Éclairage de nuit** : afin de réduire la durée de fonctionnement des enseignes lumineuses et éclairages des façades, des horloges ont été installées. Cette opération a permis de réaliser des économies et de diminuer les nuisances. Un premier bilan des consommations a été effectué au cours du premier trimestre 2016 : pour les 5 bâtiments équipés, l'économie engendrée est d'environ 40 000 kWh, soit la consommation annuelle d'un bâtiment de 900 m<sup>2</sup> (exemple : médiathèque départementale).
- **Certification HQE obtenue** pour la plate-forme petite enfance IDEA ; ce projet a également été lauréat de l'appel à projet régional ADEME/FEDER « Mieux vivre, habiter et rénover en Languedoc-Roussillon ».
- **La gestion des déchets de chantier** : application systématique dans les marchés de travaux bâtiments et participation à l'appel à candidatures régional expérimental « démarche chantier propre » pour la création de la Plate-forme petite enfance de l'IDEA.
- **Entretien** : Sensibilisation des agents à l'achat et la consommation de produits écologiques à faible impact environnemental et développement du nettoyage à la vapeur en remplacement des produits d'entretien classiques ; Organisation du tri des déchets et du recyclage (300 tonnes de déchets triés et recueillis induisant une économie de 37 K€).

## ■ L'amélioration de la gestion des collèges

Le Département s'investit fortement en faveur du développement durable afin de réduire l'impact des collèges sur l'environnement. Ainsi, de nombreuses actions ont été menées, que ce soit en matière d'économie d'eau, d'énergie, de gestion des déchets ou encore des espaces verts :

- x En matière d'économies d'énergie, l'ensemble des 31 collèges a fait l'objet d'un audit énergétique afin d'améliorer leurs performances énergétiques respectives.
- x En matière d'économies d'eau, des matériels hydro-économes et des équipements performants sont généralisés dans les collèges.
- x En matière de recours aux énergies renouvelables, les chaufferies bois sont progressivement installées.
- x Enfin, en matière de gestion des espaces verts, des pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires sont mises en place.

Par ailleurs, des bornes de recharge électriques sont installées sur tout nouveau parking de collège. Exemples récents : collèges de Millas et d'Elne.

### Certifications et labels

Certification HQE obtenue au collège de Millas, participation à l'appel à projet national ADEME : E+ C- pour le collège de Millas, participation à l'appel à projet régional ADEME/FEDER *Mieux vivre, habiter et rénover en Languedoc-Roussillon* pour le collège d'Elne, obtention du label *BBC-effinergie®* au collège d'Argelès, deux participations à l'appel à projet Bâtiment Durable Méditerranéen (extension collège de Prades et construction du collège de Clairà).

## ■ La gestion des routes départementales

Dans ses missions de conception, construction, aménagement et entretien des infrastructures routières, rurales ou urbaines, la Direction des Infrastructures du Département des Pyrénées-Orientales est très attentive à remplir les objectifs du développement durable.

Pour remplir l'objectif prioritaire de sécurité, l'ensemble de la Direction est mobilisée pour allier efficacité technique et environnementale pour des aménagements sûrs et accessibles, qui respectent l'environnement.

### Chiffres clés

- 2 154 km de routes avec 875 carrefours dont 461 giratoires
- 1 591 ouvrages de plus de 2 mètres d'ouverture (ponts et ouvrages d'art)
- 5 180 murs de soutènement
- 3 tunnels dont un de 525 m de long
- 5,2 km de murs anti-bruit
- 34 km de véloroutes supplémentaires

### Valeur d'usage de ce patrimoine :

- 2,59 milliards de kilomètres parcourus par an par l'ensemble des usagers en 2019.
- Plus de 940 millions d'euros dépensés chaque année par les usagers pour se déplacer sur les routes départementales

### Personnel affecté :

351 agents à la Direction des Infrastructures  
dont 266 affectés à l'action territoriale (entretien du réseau routier)  
et 75 mobilisés sur la modernisation du réseau (conception et construction)

## Préservation de la biodiversité : actions marquantes communes aux différents services

- Prix « Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité & Paysage »



Le Département est lauréat du Prix « Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité & Paysage » (IMBP) de l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) pour une plus grande mise en valeur des liens entre biodiversité et paysages par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité.

Ce prix vient récompenser le projet de requalification de la RD914, mené selon le postulat d'aménagement de s'inscrire dans l'existant, de limiter les emprises et de valoriser un itinéraire patrimonial de la Côte Vermeille.



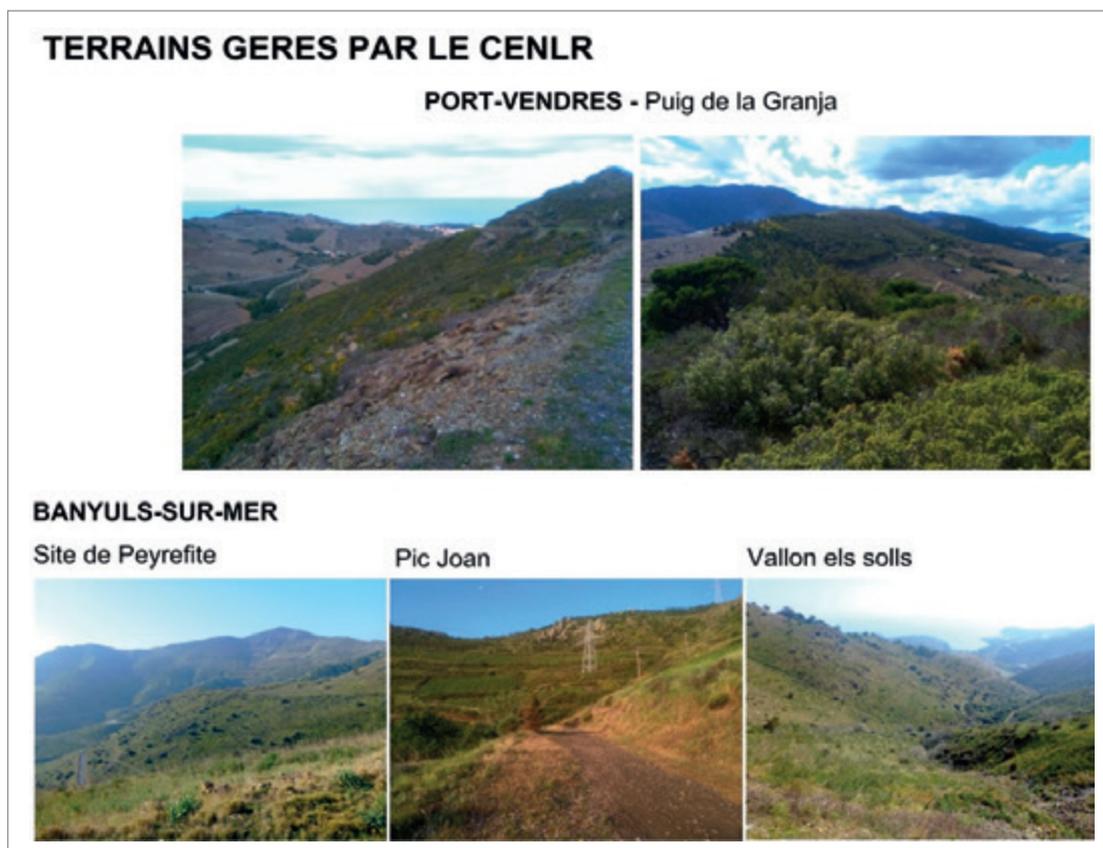
### Mesures compensatoires

Mise en place d'une cellule CVIME (Véloroutes Infrastructures de Mobilité et Environnement) intégrant la mission de gestion des mesures compensatoires aux projets d'infrastructures avec l'intégration d'un technicien principal.

En 2018 et 2019 :

70ha de foncier ont été acquis par le Département préalablement à la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale du projet de la RD914 Port-Vendres Banyuls-sur-mer.

Un plan de gestion environnementale de ces parcelles, portant sur une durée de 30 ans, a été proposé aux partenaires et aux services de l'Etat et devrait être prochainement adopté.



## Convention d'Engagement Volontaire

Le Département poursuit son engagement dans un travail en partenariat avec les entreprises de terrassements et de construction routière, ainsi que les sociétés d'ingénierie dans le cadre de la déclinaison locale de la Convention d'Engagement Volontaire, validée par divers partenaires :

- Le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France
- L'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française
- La Fédération Syntec-Ingénierie
- La Fédération Régionale des Travaux Publics
- Le Maire de Perpignan
- Le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
- Le Président de l'Association des Maires

Cette convention prévoit d'atteindre les objectifs suivants :

- Accroître la performance environnementale des entreprises de la route,
- Améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains,
- Réemployer ou valoriser 100 % des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers,
- Atteindre un recyclage de 100 % des routes,
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie,
- Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement.

Afin de réduire les rejets de carbone, la Direction s'organise pour travailler avec le logiciel SEVE (comparateur de qualité environnementale des offres de marchés publics) en lien avec l'utilisation du logiciel *Alizé LCPC* (dimensionnement des structures de chaussée).

### L'entretien et l'exploitation de la route

- Technique de pontage des routes pour un entretien plus raisonné

Dans le cadre de la démarche « 0 Phyto », la Direction Adjointe de l'Action Territoriale recherche des solutions alternatives à l'usage des produits phytosanitaires qui ont été abandonnés depuis plusieurs années. Dans ce contexte, un test a été réalisé sur la RD22c pour la mise en œuvre d'une solution innovante pour éviter le désherbage manuel des îlots.

En effet, cette section de la RD22C est une voie à chaussée séparée par un terre-plein central continu large constitué d'îlots bordurés et remplis en béton. Les îlots présentent des joints ouverts au niveau de l'arrière des bordures, des traits de sciage et de fissures qui se sont créées au fil du temps par retrait du béton. Cette configuration est très favorable à la pousse des végétaux qui trouvent dans les sillons les matériaux fins propices à leur développement.

Après un travail préparatoire mené par l'agence routière de Perpignan, une entreprise spécialisée dans les pontages est intervenue pour mettre en œuvre dans les fissures un mastic bitumineux à chaud pour neutraliser sur une longue durée la repousse des végétaux. Ce chantier test a permis de traiter un linéaire de 3 000 mètres. Cette technologie sera progressivement mise en œuvre sur les zones comprenant des îlots.



➤ Remise à neuf de ponts pour optimiser leur durée de vie

La volonté du Département est double : garantir la sécurité de la route et préserver le patrimoine routier. Dans ce patrimoine, on peut trouver de nombreux ponts maçonnés.



*Pont à Lamanère*



La première étape d'entretien de ces ponts consiste à enlever la végétation. C'est la condition sine qua none au contrôle visuel. Ensuite vient l'entretien des joints de surface : tous les 10 ans environ, ce joint se détériore, il est nécessaire de nettoyer ce qui reste puis de refaire le joint à neuf.



*Pont à St Paul de Fenouillet*

Sur les ponts en briques, lorsque les briques sont abîmées, il faut les remplacer entièrement ou partiellement. Ces actions permettent ainsi d'augmenter la durée de vie des ponts d'environ 20 ans et d'éviter ainsi d'avoir à entreprendre des travaux plus conséquents qui auraient des incidences plus importantes sur l'environnement.

➤ Entretien des murs de soutènement pour éviter de déconstruire-reconstruire

Le mur de soutènement est un mur vertical ou sub-vertical qui permet de contenir des terres (ou tout autre matériau granulaire ou pulvérulent) sur une surface réduite. Les murs de soutènement gérés par la Direction des Infrastructures et Déplacements permettent d'assurer la stabilité de la route.

Leur remise à neuf est un enjeu considérable, d'un point de vue financier comme d'un point de vue du développement durable. Pour se faire une idée, le budget 2018 dédié, pour 14 murs traités, se montait à 136 000€ (9 700 € par mur) alors que la construction d'un mur de soutènement neuf coûte en moyenne 100 000 €. Sans chiffrer les coûts de déconstruction et de déblaiement, on se trouve déjà dans un gain financier de 1 à 10.

Trois ETP (postes Equivalents Temps Plein) de la Direction des Infrastructures et Déplacements surveillent et entretiennent les 5 200 murs de soutènement référencés. Le suivi est assuré par les agents des agences routières. Le nettoyage des murs permet un contrôle visuel ; en cas de nécessité d'intervention extérieure, les travaux des entreprises sont suivis par l'agence ou par le service ouvrage d'art.

Sur le plan technique, il faut distinguer deux types de murs : 1 400 sont en pierre sèche et 3 100 sont maçonnés. La volonté est de conserver un maximum de murs en pierre sèche, qu'il faut réhabiliter selon les techniques propres aux pierres sèches (sans joint). Il arrive que ces murs soient transformés en murs maçonnés si nécessaire et pour répondre aux exigences de sécurité. Dans ce cas, ils compléteront les 3 100 murs maçonnés, qui comportent des pierres jointoyées et dont l'entretien se trouve donc simplifié (réinjection et système de drainage à mettre en place).

L'entretien des murs situés sur des falaises est un enjeu colossal : difficiles à reconstruire à neuf, les perturbations de la circulation routière induites par de tels chantiers seraient considérables tout comme les incidences sur l'environnement, ces murs étant souvent localisés dans des secteurs à enjeux (Montagne notamment).

### **Actions spécifiques sur les projets en conception et en travaux**

Pour ce qui concerne les travaux neufs, la logique qui prévaut est l'application du principe « Eviter – Réduire - Compenser », c'est-à-dire que le projet est conçu avec la volonté d'éviter de générer des impacts négatifs et, dans le cas où ce n'est pas possible, d'en limiter les impacts. Ainsi, des stratégies sont mises en œuvre au cas par cas pour prendre en compte les spécificités à préserver.

Dans tous les cas, et c'est une obligation réglementaire, des études environnementales sont nécessaires. Elles sont confiées à des bureaux d'études spécialisés selon des cahiers des charges adaptés à chaque projet ; ceci après avoir déterminé quels impacts pourraient être évités ou réduits grâce aux options techniques choisies. En cas d'impact résiduel, des mesures compensatoires sont parfois nécessaires.

#### ➤ Suivi et mise en œuvre de mesures environnementales

Chaque projet étant traité individuellement, nous vous proposerons ici trois focus qui illustrent trois exemples de mise en œuvre des mesures environnementales :

- Le suivi d'une espèce protégée sur un chantier de requalification de voirie.
- Les mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation appliquées dans le cadre d'un projet de sécurisation dans un contexte très sensible.
- Les conséquences sur la qualité de l'air de la réalisation d'un projet routier d'envergure.

##### a) Suivi de l'Émyde Lépreuse sur le chantier RD612

Dans le cadre du PNA Émyde Lépreuse le CEN LR a effectué un conseil auprès des services du Département afin que les impacts du chantier sur cette espèce soient le plus limités possible.

Diverses mesures ont été préconisées par le CEN LR et mises en œuvre par le Département :

- Adapter les terrassements aux contraintes de l'espèce,
- Respecter un calendrier cohérent avec le cycle de vie de l'Émyde Lépreuse,
- Améliorer la conception des bassins d'orage afin qu'ils soient compatibles avec les enjeux liés à la biodiversité).

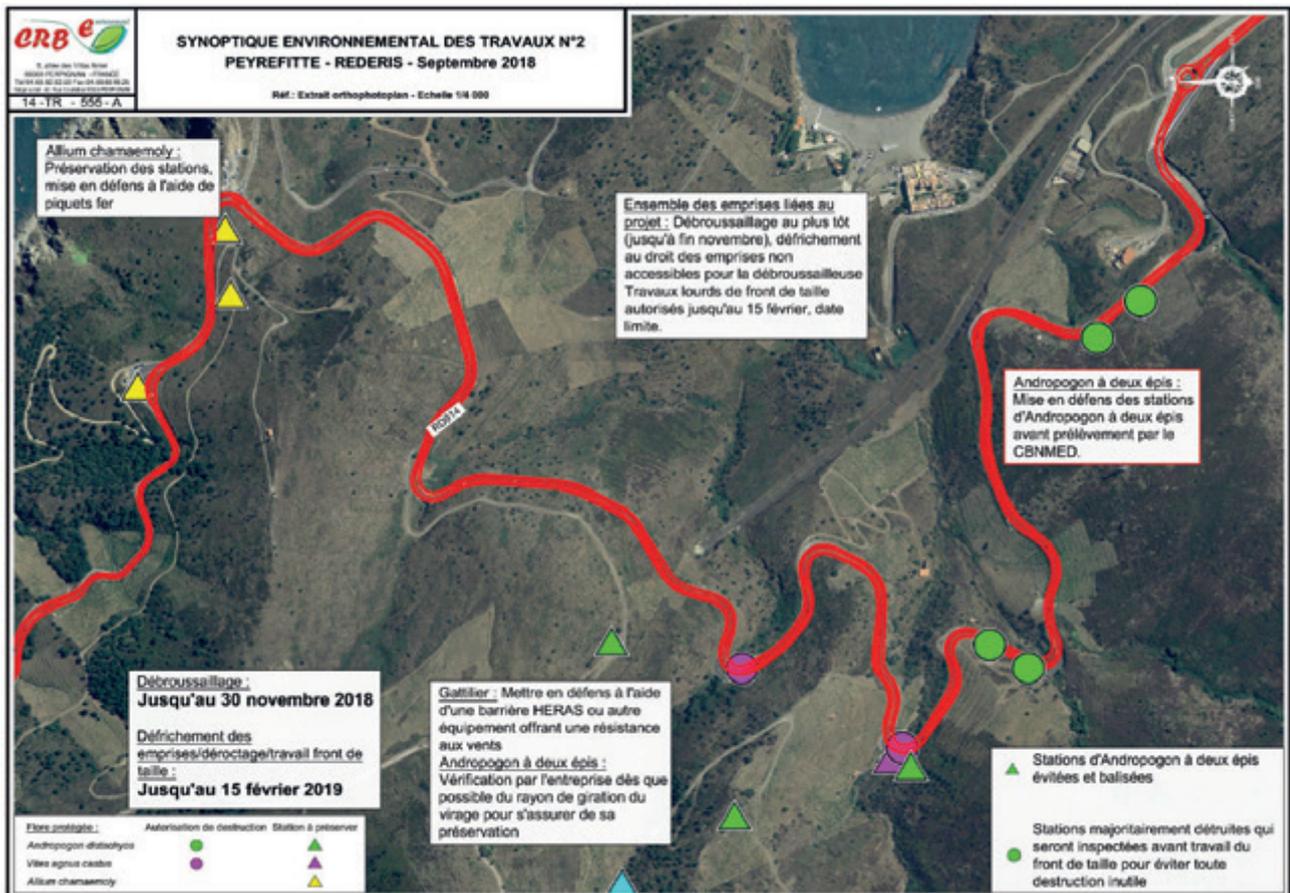
##### b) RD 914 : ensemble de mesures mises en œuvre

Différentes mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation ont été mises en œuvre depuis le début du chantier.

La première tranche de Peyrefitte à Cerbère avait fait l'objet d'une synthèse dans le précédent rapport, la tranche Cerbère Cap Rédéris a été réalisée dans la continuité selon les mêmes principes :

- Adoption du calendrier de travaux aux enjeux environnementaux,
- Protection des espèces sensibles notamment par mise en défens (balisage),
- Accompagnement sur le chantier par un écologue.

Les différentes mesures prises sur le chantier sont synthétisées sur le synoptique suivant :



En particulier, quelques actions relevées :



Balisage des stations de *Andropogon distachyos*



Stations préservées de *Andropogon distachyos*



*Espace mis en défens pour récolter les graines de *Andropogon distachyos**



*Habillage du nouvel ouvrage dans le respect des équipements vernaculaires, ici l'accès à la vigne est amélioré par l'escalier de pierre sèche*

Les habillages réalisés constituent ainsi de nouveaux abris pour l'herpétofaune.

c) Rocade Ouest section centre : Incidences de la mise en service de la Rocade ouest section centre sur la qualité de l'air

La Rocade Ouest section centre a été mise en service en juin 2018. Les incidences de cette nouvelle infrastructure sur la qualité de l'air ont été étudiées par ATMO Occitanie au travers de mesures puis de modélisations.

Sur le territoire de l'agglomération de Perpignan, les émissions issues du trafic routier sont prépondérantes pour les oxydes d'azotes, les gaz à effet de serre (GES) et les particules PM10 (les PM 10 sont des particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres), et second contributeur derrière le secteur résidentiel/tertiaire pour les particules PM 2,5 (les PM 2,5 sont des particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres) et le benzène.

Les résultats de l'étude ont mis en évidence un dépassement de la valeur limite annuelle du NO<sub>2</sub> (dioxyde d'Azote) sur les principaux axes structurants de Perpignan, en particulier dans la traversée principale de Perpignan mais aussi localement au niveau de la rocade sud, de la pénétrante nord et le long de l'A9. Pour les autres composants les valeurs limites ne sont pas dépassées sauf pour quelques points noirs de la circulation pour les PM 10 et PM 2,5.

Les modélisations ont démontré que la mise en service de la section Centre de la Rocade Ouest en 2018, permet de réduire le nombre d'habitants exposé à des dépassements de valeur limite en NO<sub>2</sub> passant de 300 personnes à une centaine puis moins de 100 habitants en 2020.

D'une manière générale, les concentrations vont augmenter le long des axes créés et diminuer en centre ville. En 2030, plus aucun habitant du domaine d'étude n'est exposé à des dépassements de la valeur limite annuelle du NO<sub>2</sub>, il en va de même pour les autres types d'émissions. Il convient de noter que ces améliorations de la qualité de l'air sont liées aux progrès techniques des motorisations et au renouvellement du parc de véhicules.

➤ Aménagement de l'infrastructure portuaire de Port-Vendres

a) Déroctages ponctuels avec le Laboratoire de Banyuls s/ Mer et le CEFREM

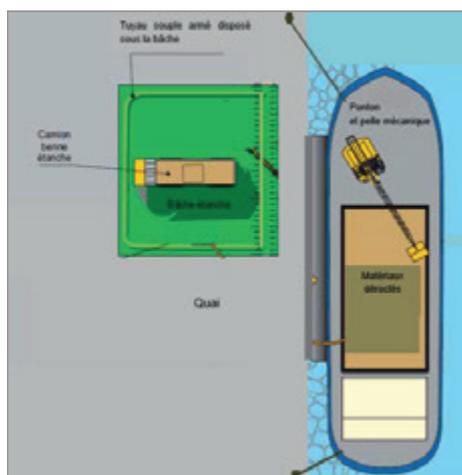
Le programme pluriannuel 2018-2024 de développement durable du port de Port-Vendres / Requalification du quai Dezoums, voté par le Département des Pyrénées-Orientales en séance publique du 18 mars 2018, prévoit la réhabilitation des ouvrages existants. La sécurisation des souilles des quais existants par déroctages ponctuels s'inscrit dans cette rubrique.

Ces travaux permettent de garantir une côte du fond supérieure à 8,60 m CM au droit des quais existants en prenant en compte les marges de sécurité préconisées par l'autorité investie du pouvoir de police portuaire. Ces travaux s'inscrivent dans le programme de développement durable du port car ils participent à sa sécurisation et à la mise en conformité et la réhabilitation des infrastructures existantes.

Les travaux de déroctage du Port ont eu lieu entre mars et mai 2019 ; pour les réaliser, un dossier Loi sur l'eau a dû être déposé après réalisation de toutes les études réglementaires prescrites.

Le projet de déroctage des souilles existantes a pour objectifs de :

- sécuriser la navigation, afin de supprimer les roches présentes dans la zone d'évitage et dans la trajectoire d'accès aux deux quais,
- sécuriser le déchargement des navires grésés (difficultés d'approche du quai de la Douane en raison du fruit et d'une longrine en bas de quai, ayant occasionné des sinistres par le passé),
- donner un pied de pilote rassurant aux compagnies maritimes, très soucieuses de l'intégrité de leurs navires, dans l'optique de l'arrivée, en début d'année 2019, de navires légèrement plus grands, ayant un tirant d'eau supérieur aux navires actuels et moins manœuvrant.



Matériel adapté aux enjeux environnementaux

Le chantier a fait l'objet de différentes mesures d'évitement et de réduction afin de limiter son impact sur l'environnement, et notamment :

- Le choix de techniques de déroctage adaptées ;
- Le choix du site de stockage temporaire et la réutilisation des matériaux stockés à terre ;
- adaptation de la période de travaux aux contraintes environnementales ;
- utilisation d'écrans de confinement par rideau de bulles d'air ;
- mesures pour limiter le bruit perçu par les mammifères marins.



Pose du rideau à bulles d'air mobile, procédé innovant qui permet la continuité d'exploitation pendant les travaux

## b) Mesures environnementales liées à la requalification du Quai Dezoums

La commune de Port-Vendres se situe sur le territoire de la côte Vermeille, espace remarquable du point de vue paysager et naturel, et de ce fait, concerné par plusieurs classements au titre des Sites d'Intérêt Communautaire, des Sites Classés ou encore des Sites du Conservatoire du Littoral, avec une biodiversité exceptionnelle aussi bien à terre qu'en mer.

Le projet de développement durable de l'espace portuaire s'est donc employé avec acuité à porter une attention toute particulière aux espèces et habitats protégées et à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire de façon optimale les impacts environnementaux.

C'est également en ce sens que la compatibilité du projet avec le plan de gestion du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion a été examinée au regard des finalités et sous-finalités du plan de gestion en lien notamment avec les thèmes : patrimoine naturel, qualité de l'eau, ressources naturelles, usages durables. En 2019, les éléments suivants ont été réalisés :

### Transplantation des grandes nacres

Sans qu'il soit encore très facile, pour les scientifiques, d'expliquer totalement ce phénomène, la grande nacre connaît depuis environ un an une mortalité exceptionnelle dans plusieurs endroits de la Méditerranée nord-occidentale, semble-t-il du fait d'un parasite.

Compte tenu qu'une cinquantaine d'individus de cette espèce protégée et endémique de Méditerranée a été comptabilisée dans le port de Port-Vendres, dont une partie au droit du futur chantier de construction du quai, il est envisagé de mettre en œuvre une action spécifique de conservation.



Afin de sauvegarder ces grandes nacres, le Département avait décidé, avant le démarrage des travaux de transplanter les individus dans différents herbiers voisins choisis préalablement avec le Parc naturel marin et la communauté scientifique. Bien que cette opération de transplantation reste rare et délicate, l'équipe de la Réserve Marine a déjà été amenée à la réaliser avec succès sur des individus recueillis accidentellement (filet de pêche, plaisancier).

Compte tenu de l'actualité récente de l'observation des mortalités constatées, cette opération revêt un caractère nouveau, celui de sauvegarder et de conserver cette espèce patrimoniale : cette transplantation sera donc réalisée en étroite relation avec la communauté scientifique dans le milieu le mieux adapté à leur survie.

Cette mesure de sauvegarde sera donc accompagnée d'un suivi scientifique du taux de survie et de la croissance des individus. De plus, le Parc Naturel Marin propose un retour d'expérience sur cette expérimentation en la valorisant pour d'éventuelles futures opérations similaires sur son périmètre.

### Mise en défens du site terrestre

Le site a été doté de clôtures destinées à empêcher les intrus de pénétrer à l'intérieur du chantier et protège l'environnement à proximité du chantier.

### **Gestion du bruit sur les points noirs identifiés**

En 2019, trois demandes de riverains ont été examinées au regard des expositions constatées et de la réglementation en vigueur.

Les cartes stratégiques du bruit ont été réactualisées par le Préfet fin 2018. Une réactualisation du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) par la cellule Véloroutes Infrastructures de Mobilité et Environnement est programmée pour fin 2019-2020. De nouvelles zones à traiter sont susceptibles d'être intégrées au prochain plan d'action contre le bruit des infrastructures routières départementales.

## Actions innovantes – Démarche de progrès

Parce que son activité a un impact sur l'environnement, la Direction des Infrastructures se doit de former son personnel.

Pour que les mutations technologiques et les évolutions restent des opportunités, la formation professionnelle est un outil essentiel : elle permet aux agents de se perfectionner dans leur métier, de développer certaines compétences professionnelles, ce qui renforce les capacités d'adaptation.

Nous développons ici cinq formations à destination de groupes d'agents et qui visent à augmenter le niveau de qualification en matière de sécurité et de technicité.

### ✓ Formation « Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux » (AIPR) :

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux enterrés et aériens, l'État a mis en place un dispositif réglementaire imposant le renforcement des compétences des personnels intervenant en préparation et en exécution de travaux à proximité des réseaux, afin de travailler en toute sécurité. Pour répondre à cet objectif, l'État a créé l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) obligatoire depuis le 1er janvier 2019, pour toute personne assurant pour le compte du responsable de projet, la conduite ou la surveillance de travaux ou pour toute personne intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux comme encadrant de ces travaux, ou comme conducteur d'engin, ou comme suiveur de conduite d'engin.

Ces autorisations sont subdivisées dans les trois domaines d'activités suivants :

- le profil « concepteur » : qui correspond à un salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux ;
- le profil « encadrant » : qui correspond à un salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) ;
- le profil « opérateur » : qui correspond à un salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Dans le courant de l'année 2018, 256 agents de la Direction des Infrastructures et Déplacements ont suivi cette formation et ont obtenu l'habilitation nécessaire, dont :

- 75 au niveau concepteur,
- 28 au niveau encadrant,
- 153 au niveau opérateur.

Ces formations permettent d'assurer l'évitement de dommages portés aux réseaux existants, assurant leur durabilité et de ce fait seront reconduites pour s'adapter à l'évolution des effectifs.

### ✓ Formation « Prévention Incendie » :

Dans la continuité des formations antérieures, la formation d'une demi-journée organisée en collaboration avec le Pôle Sûreté Sécurité Incendie a permis de former l'ensemble des agents qui travaillent sur le bâtiment Porte d'Espagne à Perpignan (notamment 88 agents de la Direction des Infrastructures et Déplacements) au risque incendie. D'autres sessions de formation seront également organisées en 2019 pour former les agents des sites délocalisés, et impliquer les agents au regard de ces enjeux cohérents avec ceux du développement durable.

### ✓ Formation « Viabilité hivernale » :

Comme chaque année, en début de saison hivernale, le Service Routier Départemental Montagne a organisé une formation interne d'une journée sur le thème de la viabilité hivernale, à l'attention des agents concernés des Agences Routières et de l'Unité d'Appui à l'Entretien. Cette année, 80 agents ont été formés pour conduire en toute sécurité un engin de déneigement et/ou de salage. La formation a été principalement axée sur la problématique de la sinistralité et des accidents de trajet avec un véhicule de service.

Une formation complémentaire concernant le compagnonnage des renforts de viabilité hivernale a été organisée pour 16 agents des Agences Routières de plaine et piémont. Cette formation d'une journée permet aux agents de découvrir in situ les caractéristiques géographiques des circuits et les contraintes de sécurité qui y sont associées. En effet, ces agents ont ensuite effectué une semaine d'astreinte à Saillagouse ou Mont-Louis en qualité de renforts Viabilité hivernale pour conduire les engins de salage ou de déneigement. L'expérience capitalisée par ces agents permet de disposer de compétences fortes en matière de conduite d'engins de viabilité hivernale lors des épisodes neigeux à caractère exceptionnel qui peuvent intervenir sur la totalité du Département.

✓ Formation « Gestes et postures » :

Dans le cadre de la prévention et de la sécurité, la Direction des Infrastructures et Déplacements a organisé avec l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) une formation sur l'incidence des gestes et postures dans le travail au quotidien. Le programme abordé pendant cette journée permet d'évoquer les gestes de prévention concernant le port des charges et les Troubles Musculo-squelettiques (TMS). Cette formation, dont la première session a eu lieu à l'Agence Routière de Saint-Paul-de-Fenouillet, a concerné 15 agent ; elle sera déployée en 2019 sur les autres Agences Routières.

✓ Formation « Permis - ACES - Habilitations » :

Ces formations permettent de former certains agents des Agences Routières et de l'Unité d'Appui à l'Entretien, aux permis Poids Lourds et/ou Super Poids Lourds, aux différents ACES (Autorisations de Conduite d'Engins en Sécurité) et aux habilitations électriques, travaux acrobatiques et tronçonnage / débroussaillage, qui sont indispensables dans le cadre de leurs missions et permettent d'utiliser des véhicules ou des outils en toute sécurité.

## ■ La prévention et la gestion durable des déchets

Pour mémoire, dans le cadre de la démarche d'exemplarité engagée par l'institution, un important travail en faveur de la prévention et la gestion durable des déchets a été mené, articulé autour de 4 axes de progrès :

- x La mise en conformité de la gestion de certains déchets,
- x La mise en place d'une gestion adaptée des déchets,
- x Le développement d'actions de prévention et de réduction de déchets,
- x L'optimisation de la gestion existante des déchets.

Depuis, de nombreuses actions ont été mises en place dans une finalité de prévention, de réduction des déchets à la source, de lutte contre le gaspillage et d'amélioration du traitement.

### **Programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets**

Dans le cadre de ses politiques de restauration scolaire et de maîtrise des déchets, le Département a souhaité s'inscrire, dès janvier 2017, dans une démarche écologique, éthique et économique en s'engageant dans un programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri des biodéchets au sein des restaurants scolaires des collèges.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets sont deux actions différentes (la 1<sup>ère</sup> tend à agir en amont de la production du déchet alors que la 2<sup>nde</sup> agit en aval sur le déchet alimentaire déjà produit) mais complémentaires car elles ont, ensemble, pour objectif de réduire la production de déchets alimentaires non valorisés.

Sur l'année 2019, les 5 collèges suivants ont été retenus :

- collège « La Côte Radieuse » à Canet en Roussillon
- collège « Jean Amade » à Céret
- collège « Christian Bourquin » à Millas
- collège « Pierre Mendès France » à Saint André
- collège « Saint Exupéry » à Perpignan.





Un programme d'actions adapté à chaque établissement a été mis en place dont la pesée des déchets (emballages, pain, biodéchets et autres déchets) qui a mis en exergue que de grandes quantités de denrées alimentaires étaient jetées annuellement.

En effet des pesées réalisées en 2016 ont montré que pour un collège de 500 repas/jour, plus de 10 tonnes de déchets étaient gaspillées par an ce qui équivaut à 22 000 repas et représente un coût de 33 000 €.

### ■ La gestion et la préservation de la ressource en eau ainsi que la lutte contre les pollutions des milieux et des êtres vivants par les produits phytosanitaires

La contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides est de plus en plus préoccupante, notamment quand les captages exploités pour l'alimentation en eau potable des collectivités sont touchés (problématiques environnementales et sanitaires).

Le Département en tant qu'utilisateur de produits phytosanitaires, mais aussi en tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités, a un rôle important à jouer en matière d'exemplarité, de sensibilisation et d'accompagnement vers des pratiques économes en pesticides.

Depuis 2008, de nombreuses actions ont été réalisées ou soutenues par le Département pour améliorer les pratiques :

- x Un **appui technique** pour accompagner les collectivités et les autres acteurs du territoire sur ces problématiques.
- x **La mise en place d'actions de sensibilisation et la mise à disposition d'outils de communication en faveur du grand public.**
- x L'organisation de **formations ou journées techniques** à destination des gestionnaires d'espaces publics ou privés.
- x **Le soutien aux collectivités pour la reconquête de la qualité des eaux** (bassins d'alimentation des captages contaminés - captages prioritaires et non prioritaires).



#### Principales actions menées en 2019

- Interventions lors de la semaine des alternatives aux pesticides : Ouverture de la semaine (conférence d'Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles), 2 soirées de sensibilisation et d'échanges (dangers sanitaires, alimentation), animation sur le site de Paulilles, interventions dans les classes de 6ème et 5ème des collèges.
- Soutien au Collectif Alternatif aux Pesticides 66.
- Mise à disposition d'outils de communication grand public (livrets « jardiner sans pesticides et classeurs de fiches cultures bio).
- Mise à jour de l'exposition « se passer des pesticides, tout naturellement ».
- Accompagnement technique pour la reconquête de la qualité de l'eau (aires d'alimentations des captages classés prioritaires).
- Aide forfaitaire afin d'inciter les collectivités à réaliser les travaux de mises aux normes des potences agricoles communales.

### Chiffres clés

- Nombre de classeurs « fiches cultures Bio » imprimés : **5 000**
- **Zéro** : Suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les services du Département (Routes, Sites, Pépinières, Espaces verts, Collèges....)
- **25 000 €** d'aides pour la mise aux normes des potences agricoles.

### ■ La gestion durable des espaces verts

Le Département, en tant que gestionnaire d'espaces verts a là encore un rôle à jouer en matière d'exemplarité.

C'est pourquoi, de nombreuses actions ont été engagées pour améliorer les usages et tendre vers les pratiques les plus respectueuses possibles de l'environnement et de la santé des utilisateurs.

### Principales actions menées

Les espaces verts : une gestion raisonnée

- **Suppression totale des produits de traitement phytosanitaire chimique, insecticides et fongicides** : réduction et ralentissement de la croissance des insectes prédateurs par l'utilisation exclusive de produits homologués et de produits « bio » avec toutefois une fréquence d'application multipliée par 6.
- **Suppression totale des désherbants chimiques. Désherbage uniquement manuel, mécanique et thermique** : une démarche qui se répercute sur les partenaires et sous traitants (entreprises, ESAT...).
- **Utilisation de plantes peu demandeuses en eau et résistantes aux prédateurs et aux maladies** : choix de plantes endémiques, méditerranéennes et cactées dans les aménagements paysagers, des espèces résistantes aux maladies et aux ravageurs (diminution des traitements phytosanitaires). Il faut souligner toutefois que cette sélection se réduit d'année en année avec l'apparition de nouveaux insectes ainsi que l'adaptation et le développement des prédateurs existants à leur nouvel environnement. La pyrale du buis a ravagé l'ensemble des buis du Palais des Rois de Majorque, le seul moyen de lutte par piégeage s'étant révélé inefficace.
- **Préparation des fosses de plantation, paillage des espaces plantés et maîtrise de l'arrosage.** Incorporation de rétenteur d'eau dans les fosses de plantation et utilisation de toile de paillage et de matériaux (graviers, galets, briques, écorces...) systématiques. Ces procédés permettent de réduire la multiplication et le développement des adventices et de pallier l'évapotranspiration des végétaux. Les apports d'eau d'arrosage sont donc réduits. Épandage de BRF (bois raméal fragmenté) dans les jardins du Palais des rois de Majorque, favorisant la résistance des végétaux aux canicules.
- Installation de systèmes d'**arrosage par goutte à goutte** géré par programmeur.
- **Installation de points d'ancrage** sur les remparts du Palais des rois de Majorque qui permettent de désherber les remparts manuellement (travaux sur corde et lignes de vies) sans désherbant.
- **Achat de matériel adapté aux nouveaux besoins** : renforcement du parc d'outils électriques par l'achat d'un nouveau taille-haies pour le prieuré de Serrabone. La source d'énergie est fournie par une batterie intégrée d'une autonomie de 4 heures rechargeable sur secteur. Outre l'économie en carburant, il n'y a pas d'émission de gaz polluant ni de production de gaz à effet de serre. Complètement silencieux le matériel utilisé supprime également la pollution sonore.



### Principales actions menées

- **Gestion différenciée des espaces** : cette classification permet de définir précisément les prescriptions d'entretien par site adaptées aux objectifs définis. Rotations plus adaptées des équipes espaces verts sur les sites, meilleure répartition des interventions et mise en œuvre avec plus de précision de l'entretien des espaces verts et des terrains nus en particulier en matière de désherbage.
- Classement des 52 sites, espaces verts et terrains confondus, gérés par les espaces verts en 3 catégories différentes :
  - Zone 1 - entretien soutenu : espaces où l'effort d'intervention est maximal pour des raisons de sécurité, de santé publique, d'esthétique. 25 sites.
  - Zone 2 - entretien régulier : espaces où l'effort d'intervention est raisonné. L'espace répond, par sa conception à des besoins d'entretien réduits. 11 sites sont inscrits dans cette catégorie.
  - Zone 3 - entretien ponctuel : espaces où la végétation spontanée est acceptée de façon complète ou maîtrisée, mise en sécurité et propreté des terrains en friches. 13 sites.

### ■ La gestion durable des domaines forestiers

Le Département est propriétaire d'une réserve naturelle (Nyer) et de 2 forêts départementales. Le 9 mai 2011, le Département a renouvelé son adhésion pour ces domaines fonciers, et pour une durée de 5 ans, à la politique de qualité de gestion forestière durable définie par PEFC Sud (Pan Européen Forest Certification). Cette norme de certification confirme que la valorisation de ces espaces naturels se fait dans le respect de critères économiques, sociaux et environnementaux.



Les forêts départementales de l'Alzine (Tautavel) et du Puig de l'estelle (St Laurent de Cerdans et Arles sur tech) sont dotées d'un document de gestion durable pour des durées respectives de 2015-2034 et de 2005-2019.

### Chiffres clés

- Nombre d'hectares concernés par cette certification : **1 944 hectares**
  - dont 214,25 ha pour la forêt départementale du Puig de l'Estelle sur les communes d'Arles sur Tech et Saint Laurent de Cerdan,
  - 542 ha pour la forêt départementale du Mas de l'Alzine sur la commune de Tautavel
  - 1 188 ha pour la forêt de la réserve de Nyer située sur la commune de Nyer.

## 2.3 - Impacts et bilan des actions menées au titre d'une administration générale éco-responsable

### 2.3.1 - Impacts et bilan des actions menées à travers la commande publique

Lors de la session départementale du 14 décembre 2009, l'Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement sur :

- x le principe de mise en œuvre d'une politique d'achats éco-responsables et solidaires, dans le respect du Code des marchés publics,
- x l'intégration de clauses relatives au développement durable (ayant trait à l'emploi, aux conditions de travail, à l'environnement et à la santé) dans les marchés de travaux, de fournitures et de services du Département, lorsque cela est opportun et dans les limites permises par la réglementation en vigueur.

La collectivité est donc engagée dans une démarche de progrès concernant les achats, dans l'ambition de démultiplier les bonnes pratiques dans les marchés de fournitures et de travaux notamment.

### ■ La clause sociale, un levier de dynamisation de la politique d'insertion

La clause sociale est un outil juridique mobilisable dans la commande publique pour lutter contre le chômage et les exclusions. Elle consiste à réserver des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi dans les marchés publics.

La mobilisation de la clause sociale dans les marchés publics du Département a été actée lors de la session départementale du 10 décembre 2007. Ainsi, le Département et ses partenaires mobilisent ce dispositif dans leurs marchés publics, dès lors que le volume de travaux le permet.

La clause sociale représente aujourd'hui un élément important de la stratégie départementale en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa, et plus largement, un outil du retour à l'emploi des publics en insertion du territoire.

Ce dispositif réunit l'ensemble des partenaires autour d'un intérêt commun, l'accès à l'emploi de personnes en difficultés dans le secteur marchand : entreprises, structures d'insertion par l'activité économique, publics en insertion, service public de l'emploi, fédérations et acheteurs publics ou privés œuvrent ainsi dans ce même sens.

En outre, il facilite le lien entre « le monde » de l'insertion et celui de l'entreprise, et aide les entreprises à anticiper leurs besoins en termes de main-d'œuvre (notamment dans les secteurs dits en tension).

#### Le Département de plus en plus sollicité en appui des collectivités, de structures privées, de l'État

Dès 2012, le Département a accompagné techniquement les communes et des communautés de communes désireuses de s'engager dans une démarche de commande publique responsable. Le Département a également appuyé la Région dans le cadre de la mise œuvre de la clause sociale dans ses marchés publics.

Plus récemment, en 2017, le Département a été sollicité par des opérateurs privés tels que la Société BRL Ingénierie et l'Union Sanitaire et Sociale Aude Pyrénées, ainsi que par l'État.

#### Un bilan prometteur

Entre 2008 et juin 2019, **plus de 270 marchés sur le département** incluent ces clauses d'insertion, représentant **plus de 314 500 heures de travail réalisées**.

**Près de 430 personnes, dont la moitié est bénéficiaire du rSa**, ont pu accéder à un contrat de travail et intégrer le monde de l'entreprise.

Au-delà de ce bilan quantitatif, le Département s'attache à faire de la clause d'insertion un levier de parcours d'insertion de qualité aboutissant à des sorties vers l'emploi durable (**plus de 50 % de sorties positives**).

Pour ce faire, le Département travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'insertion (GEIQ BTP, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, Associations Intermédiaires) et a signé en juin 2011 une charte d'engagement avec les partenaires du BTP (CAPEB 66, FDBTP, FRTP).

En outre, en 2016, le Département a signé une convention de partenariat avec le GE RSE BTP 66&11 marquant ainsi la volonté de créer **un guichet unique « clause d'insertion sociale »** sur les Pyrénées-Orientales.

Cette convention a pour objectif de renforcer la cohérence du dispositif :

- en donnant la priorité aux parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- en optimisant ces parcours professionnels, notamment par le biais de la mutualisation des heures d'insertion,
- en confortant la notion de guichet territorial et partenarial unique de gestion des clauses sociales.

## Quelques chiffres (à juin 2019)

	2016	2017	2018	2019 au 30/04/2019
Heures notifiées	22862	34388	102428	7185
Heures réalisées	40626	40592	35696,5	6341
Nombre de postes ETP	25,39	25,37	22,30	
	<i>Marchés en cours</i>			

	Nombre	Taux
Hommes	399	93 %
Femmes	30	7 %

### Quelques exemples

#### En interne :

Déploiement du Très Haut Débit

#### En externe :

Avec la Commune d'Alénia : aménagement d'une salle polyvalente

Avec la Communauté de Communes du Vallespir : aménagement d'une place à Maureillas-Las-Illas



## ■ L'intégration du développement durable dans les marchés publics

Le code de la commande publique, entré en vigueur en avril 2019, place le Développement Durable au cœur de l'acte d'achat. L'article L2111-1 prévoit que la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de Développement Durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

Les marchés publics de la Direction Logistique et Bâtiments s'inscrivent, depuis plusieurs années, dans cette démarche, intégrant dans leur rédaction les trois composantes :

- L'**approche environnementale** est mise en œuvre en 2019 dans 60 % des dossiers instruits sous forme de spécifications techniques (article R2111-4) et/ou de critère d'attribution (art. R2152-7).
- L'**approche sociale** est introduite sous forme de conditions d'exécution. Elle a un champ d'application limité, car réservée aux opérations d'envergure. En 2019, 4 consultations ont été lancées avec une clause sociale : construction d'un bâtiment au collège Gustave Violet à Prades, mise en accessibilité au collège de Port-Vendres, construction d'un centre technique d'exploitation routier à Bolquère et construction d'un nouveau bâtiment au collège de Cabestany.
- L'**optimisation économique demeure une priorité** : les efforts de mutualisation se poursuivent dans tous les domaines d'achat afin de réaliser des **économies d'échelle**. Les marchés portés par la DLB prennent en compte les besoins des collèges et des sites de l'IDEA en matière de maintenance, de vérifications réglementaires et périodiques, d'approvisionnement en plaquettes bois pour les chaufferies bois. De plus, en ce qui concerne la fourniture et l'approvisionnement d'énergie, le Département est engagé sur des dispositifs d'**achat groupé d'électricité renouvelable**, garants d'un coût d'achat compétitif compte tenu du nombre d'adhérents (SYDEEL pour l'électricité et UGAP pour le gaz).

Le Département poursuit en 2019 sa démarche de mutualisation par la mise en place d'un groupement de commandes avec le SDIS des P.O dans le domaine de l'acquisition de pièces automobiles.

Enfin, l'accord cadre à marchés subséquents, véritable instrument de modernisation de la commande publique, est généralisé pour l'acquisition de fournitures aux contours difficiles à délimiter. Il permet une planification des achats dans un cadre juridique sécurisé associé à des prix maîtrisés sous l'effet d'un BPU plafond complété par des clauses de sauvegarde et butoir. Il est notamment utilisé pour l'acquisition de fournitures de pièces pour l'entretien et la réparation du parc automobile et pour l'acquisition des fournitures pour les travaux en régie.

### ■ Les achats publics départementaux

Les achats publics du Département s'inscrivent dans une démarche pérenne d'achats durables et écoresponsables. Cette démarche se retrouve à tous les stades des marchés de fournitures, de la passation à l'exécution par :

- l'insertion d'un **critère environnemental** incitant les candidats à fournir un mémoire environnemental (ex : gestion des déchets de chantier - application systématique dans les marchés de travaux bâtiments et participation à l'appel à candidatures régional expérimental **démarche chantier propre** pour la création de la Plate-forme petite enfance de l'IDEA).
- l'orientation des achats vers des **produits durables** (produits d'entretien non toxiques et respectueux de l'environnement, papier recyclé) et recyclables (ex : vêtements de travail usés repris par le fournisseur, mobilier et électroménager en fin de vie collectés, triés et revalorisés par le fournisseur),
- l'engagement et la responsabilisation de tous les acheteurs dans la démarche développement durable se retrouve au travers d'actions concrètes :
  - choix porté vers des produits plus respectueux de l'environnement et des exigences sociales (produits verts, labellisés, normes ISO...).
  - commandes groupées afin d'éviter des livraisons trop fréquentes et de faibles quantités, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO2.
  - travail sur la réduction des volumes d'emballage (ex : livraison du mobilier, des produits d'entretien sur palettes).
  - réutilisation des cartons d'emballage pour le reconditionnement des produits d'entretien à livrer mensuellement sur les différents sites.
  - standardisation des équipements de bureau dans un souci de réutilisation ultérieure permettant à ces mobiliers dits de seconde main de retrouver une affectation.
- généralisation des tampons à empreinte permettant une gestion plus rationnelle (récupération des tampons obsolètes en vue d'une mise à jour limitée aux empreintes réduisant ainsi le coût du tampon),
- consommation maîtrisée de papier grâce à l'engagement de tous les agents de la collectivité.

### 2.3.2 - Impacts et bilan des actions menées dans la gestion des finances publiques

Le Département conduit en matière de gestion financière une action durable. Au cœur de cette stratégie, deux éléments financiers impactent durablement l'avenir du territoire. La dette et le patrimoine sont ainsi pilotés pour préserver les marges de manœuvre optimales, afin de doter le territoire des biens et services publics adaptés. Dans sa relation avec les citoyens, le Département tente par ailleurs de répartir les charges fiscales et tarifaires de la manière la plus juste socialement.

## ■ **Soutenabilité de la stratégie d'endettement**

Entre 1998 et 2007, le Département a poursuivi de manière progressive et déterminée son désendettement ; depuis 2008 l'encours de la dette est stabilisé à un niveau qui le rend soutenable. Pour éviter de faire supporter aux générations futures la charge de la dette, l'Assemblée départementale a su utiliser le levier de l'endettement avec mesure tout en préservant d'importantes marges de manœuvre grâce à la contraction des frais financiers.

Cette stratégie permet aujourd'hui d'assurer la viabilité des nouveaux investissements sans dépendre du niveau d'engagement des institutions financières. Alors que le stock de dette était de 199 M d'€ au 31 décembre 1998, celui-ci atteint 145,2 M d'€ au 31 décembre 2018, soit une réduction de près de 44 M d'€. La dette départementale ramenée au nombre d'habitants représente 308 € en 2018 contre 570 € en moyenne pour les Départements appartenant à la même strate démographique (source : DGCL).

De même, la capacité de désendettement (ratio qui mesure le nombre d'années nécessaires au désendettement en fonction des marges d'autofinancement) très largement améliorée par l'action résolue de la collectivité en la matière, se stabilise autour de deux années et demie.

## ■ **Gestion financière du patrimoine : la notion d'actif territorial départemental**

Si le Département entretient son patrimoine en l'amortissant réglementairement (8,5 M€ pour le bâti), il finance plus largement un enrichissement départemental consolidé à travers les subventions d'équipement qu'il verse chaque année. L'effet levier de ces versements a permis le financement d'un flux net d'actifs publics de 186,5 M€ en 2018. Concrètement, les investissements des communes, les équipements nécessaires au traitement des eaux et à l'assainissement, les casernes du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le logement social ont pu être réalisés grâce au financement partiel accordé par le Conseil Départemental. En tant qu'équipements publics bénéficiant à de nombreuses générations présentes et à venir, il s'agit là d'un réel effort financier à vocation durable.

## ■ **Stratégie fiscale**

La stratégie fiscale du Département s'inscrit dans une logique de durabilité budgétaire et soutenabilité pour les contributeurs, et peut s'illustrer par les décisions suivantes de l'Assemblée Départementale :

- maîtriser le taux de la taxe foncière. Ce taux est le plus faible parmi les 13 départements de la région.
- aucune revalorisation du taux sur la consommation finale d'électricité, lequel est resté inchangé depuis 2011.
- exonération totale pour les bailleurs sociaux du département de la taxe d'aménagement (0,7% des ressources départementales) afin de préserver les ménages les plus fragilisés d'un impact sur le montant des loyers et de geler son taux de taxe.

## ■ **Tarification**

Le changement de structure des ressources financières a conduit la collectivité à agir sur un ultime levier de maîtrise de ses ressources : la tarification des services publics à la population. D'ores et déjà il est possible de citer les choix résolus en matière d'offre de spectacles culturels (gratuité) et de restauration scolaire (aide sociale et prix unitaire dans tous les collèges) qui visent à rapprocher la population de services offerts en préservant le pouvoir d'achat des ménages.

### 2.3.3 - Impacts et bilan des actions menées dans le cadre de la démarche de modernisation

Initiée en 2009, la démarche de modernisation porte sur l'amélioration du fonctionnement interne de la collectivité. Les principaux outils utilisés sont l'informatisation et la dématérialisation des procédures, à chaque fois que cela paraît utile et nécessaire.

L'objectif vise à profiter au mieux des évolutions technologiques pour l'organisation tout en améliorant, autant que faire se peut la qualité du service rendu au public.

#### Principales actions 2018-2019

##### Actions de Modernisation

- **Dématérialisation de la chaîne comptable : envois vers la paierie, projet terminé en 2018** (dématérialisation des factures et de tous les documents que le Département transmet chaque semaine à la paierie départementale).
- **Dématérialisation de la chaîne comptable : fourniture des pièces par les applications métier, projet en cours** (Projet piloté en commun avec la paierie départementale visant à faire transmettre les pièces jointes des paiements par les applications métier vers le Système d'Information financier pour transmission ensuite à la paierie départementale, contribuant ainsi à la réduction du volume de courrier interne).  
Depuis juin 2019 les pièces jointes aux paiements déclenchés par le logiciel métier WEB@SE sont transmises en version électronique. L'étape suivante est la transmission dématérialisée des pièces jointes aux paiements déclenchés par le logiciel métier HECTOR (Gestion des aides sociales pour PA/PH, en particulier l'aide sociale hébergement) : les travaux de conception de la solution sont planifiés fin 2019.
- **'WEB@SE' logiciel de métier de l'Aide Sociale à l'Enfance, projet terminé en 2018** (Ré-écriture du logiciel métier IESOPE pour le porter sur une base technique plus récente permettant d'ajouter des fonctionnalités de dématérialisation contribuant à la suppression des dossiers papier ainsi qu'à la réduction du volume de courrier interne et externe. Mise en service de WEB@SE effective depuis juin 2018, avec extension du périmètre de dématérialisation aux aides financières.  
En 2019 la numérisation des documents du module identité a été décentralisée de la Direction vers les MSP, réduisant ainsi la circulation de documents.
- **Portabilité évaluation APA, projet terminé en 2018** (projet de dématérialisation du formulaire d'évaluation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) permettant la saisie dématérialisée du formulaire chez les demandeurs via des ordinateurs portables à écran tactile).
- **Portail des notaires, projet en cours** : Dématérialisation des relations avec les notaires du département dans le cadre des successions :  
Environ 400 sollicitations par mois et une centaine d'études notariales.  
Phase 1 : Première version à l'usage des agents du Département lancée en 2018.  
Phase 2 : A l'usage des notaires pour leur permettre de formuler leurs demandes et de recevoir les réponses en cours de développement pour une expérimentation fin 2019. Environ 400 sollicitations par mois et une centaine d'études notariales.
- **Démarche d'archivage électronique, projet en cours** (démarche de mise en place d'archivage électronique à valeur probante, pré-requis à une dématérialisation totale des documents papier).
- **Dématérialisation du courrier, projet terminé en 2018** (conduite d'un projet de dématérialisation du courrier entrant (logiciel métier Kolok).

### **Principales actions 2018-2019**

- **Gestion de l'activité PMI, projet en cours** : Mise en place d'un logiciel métier de gestion de l'activité de Protection Maternelle et infantile (aucun logiciel n'est actuellement utilisé). 2018 et début 2019 : préparation d'un cahier des charges recensant les besoins de tous les acteurs concernés. Marché en cours pour trouver un prestataire.
- **Webconférence, projet en cours** : recherche d'une solution permettant à tous les agents d'organiser (ou de participer à) des webconférences depuis leur poste de travail informatique, permettant de limiter certains déplacements. Diverses solutions ont été évaluées en 2019 et une expérimentation sur la Direction Coopération Fonds Européens Ingénierie Territoriale sera lancée fin 2019.

**Convention avec l'association de recyclage Catalan (ARC)** : Recyclage et reconditionnement des équipements informatiques au profit des écoles ou personnes à faibles revenus. Elle développe des services de réparation et de formation.

Achat éco-responsable des matériels (écrans ordinateur, photocopieurs...).

Remplacement des imprimantes individuelles par le déploiement de photocopieurs multifonctions en réseau. Quotas limités des impressions couleur pour chaque photocopieur.

Reconditionnement et recyclage des cartouches d'encre.

### **2.3.4 - Les actions de formation à destination des agents du Département**

Entre le 01/09/2018 et le 01/09/2019, 451 agents ont bénéficié de 582,5 jours de formation qui abordaient le thème du développement durable dans différents domaines tels que :

- Le développement local,
- La collecte traitement des eaux usées,
- La production eau potable,
- L'aménagement urbanisme foncier,
- L'écologie,
- Les espaces vert et paysages,
- Les déplacements et transports,
- L'environnement,
- La lutte contre la précarité énergétique.
- La sécurité des agents et du public
- L'hygiène alimentaire en restauration collective

Plus de 76 % de ces formations (352 sur 461) ont été assurées « gratuitement » par les agents du département ou encore par le CNFPT sans coût supplémentaire à la cotisation obligatoire. Les 109 formations suivies à titre payant ont représenté un coût total d'environ 42 500 €.

Par ailleurs, le Département favorise le développement des formations à distance et des formations collectives en mettant à disposition des salles dédiées.



## Partie 2

---

# LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE

# 1 - LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES FÉDÉRATEUR D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 1.1 - Les objectifs poursuivis

Aide à la réalisation de projets innovants et démonstratifs, aide à l'expérimentation, accompagnement des acteurs pour une meilleure prise en compte du développement durable et création d'une dynamique départementale source de motivation et de progrès collectifs, telles sont les ambitions du Département dans le cadre de sa stratégie de développement durable.

Pour y parvenir, le Département poursuit deux ambitions :

- D'une part, positionner le Département comme **l'interlocuteur privilégié** en matière de développement durable à l'échelle des Pyrénées-Orientales et valoriser son action en la matière à l'échelle régionale,
- D'autre part, **encourager et accompagner** l'émergence d'une **véritable dynamique départementale en matière de développement durable**.

## 1.2 - Les axes de progrès

Dans le cadre de cette démarche externe, **trois axes de travail et de progrès** sont poursuivis :

- **Axe 1 - Affirmer la position du Département en tant que partenaire incontournable en matière de DD au niveau régional**
  - Participation active du Département à différentes instances régionales
- **Axe 2 - Soutenir techniquement et financièrement les acteurs du territoire dans les démarches pilotes de DD**
  - Création de dispositifs financiers pour aider les collectivités locales dans des projets innovants,
  - Animation du Réseau Départemental 66 des Agendas 21 et Projets Territoriaux de DD en tant que lieu d'échanges et de mutualisation d'expériences à destination des collectivités.
- **Axe 3 - En tant que financeur, inciter les acteurs du territoire à s'engager dans une démarche de développement durable**
  - Réajustement de certains dispositifs pour aider à la prise en compte du développement durable dans les projets,
  - Lancement d'appels à projets thématiques pour inciter à la mise en œuvre de projets démonstratifs et pratiques innovantes.

## 1.3 - Le développement durable, une aventure collective

Favoriser l'intégration du développement durable dans les politiques et les projets, démultiplier les bonnes pratiques, partager les expériences et avancer ensemble, collectivement, sur les enjeux partagés, telles sont les ambitions du Département.

## ■ La création d'une dynamique départementale en matière de développement durable

### Le Réseau Départemental 66 des Agendas 21 et Projets Territoriaux de Développement Durable

Afin d'améliorer l'accompagnement des collectivités dans leur démarche d'Agenda 21 et de développement durable, le Département anime **un réseau d'échanges techniques**, rassemblant les collectivités autour du développement durable.

Dédié prioritairement aux services techniques des collectivités engagées ou souhaitant s'engager dans des démarches d'Agendas 21 ou de développement durable, ce réseau est également ouvert aux élus en fonction des spécificités ou configurations de ces dernières.

Sont invités à participer à cette démarche collective :

- Les communes et les intercommunalités des Pyrénées-Orientales,
- Les Territoires de projets (Pays et Parcs Naturels Régionaux),
- Les partenaires institutionnels (la Région Occitanie, la DDTM 66, l'AMF66, etc.).

Les 4 objectifs stratégiques du réseau sont les suivants :

- Faire vivre les démarches d'Agendas 21 locaux et de Projets Territoriaux de Développement Durable sur le territoire et dans le temps,
- Promouvoir les connaissances, la sensibilisation en matière de développement durable,
- Créer des temps d'échanges techniques,
- Inciter des modes de travail collaboratifs et la construction d'outils partagés pour répondre au mieux aux attentes du territoire.

La feuille de route du réseau se décline en objectifs stratégiques et objectifs opérationnels. Les membres du réseau identifient chaque année les actions prioritaires à réaliser.

#### **Actions 2018 / 2019**

##### ■ Visite de site intitulée « Les collectivités et les enjeux liés à la ressource en eau : comment sensibiliser les usagers ? » le 13 novembre 2018 à Saint Féliu d'Amont

→ Un temps de présentation d'outils pédagogiques et méthodes de sensibilisation et de mobilisation des usagers : intervention de la Tram'66

- Présentation des réseaux d'éducation à l'environnement régionaux et départementaux
- Objectifs de ces réseaux pour sensibiliser à l'eau
- Les outils clés en main

→ Un temps sur la réglementation et sur les aspects techniques

- Enjeux liés à la gestion de l'eau par le Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon
- Enjeux de la sensibilisation du public sur l'assainissement par le Service SATEP SATESE du Département

→ Un temps de retours d'expériences de collectivités

- Commune de Bages : inventaire des forages et rôle des communes en la matière
- Commune de Torreilles : économies d'eau et communication auprès du grand public, communication sur la réduction des pesticides
- Commune de Mantet : communication sur un réseau d'assainissement et station d'épuration

→ Un temps de visite sur site

- Visite de la station d'épuration à filtres plantés de roseaux de la commune de Saint Féliu d'Amont



## Actions 2018 / 2019



### ■ Formation – action mobilisation des parties prenantes dans le temps le 11 décembre 2018

Élaborée en partenariat avec le CNFPT et avec l'intervention de LISODE

- Identification des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des démarches de concertation
- Arbre à problème et leviers d'actions et solutions
- Présentation et mise en pratique de techniques d'animation : cartographie participative, analyse du jeu d'acteur, échelle de consensus.



### ■ Lancement d'un appel à projets 2019 « Intégrer la Nature en Ville »

Adressé aux communes de moins de 15 000 habitants et aux communautés de communes, les projets de nature en ville concerneront de petits aménagements, en création ou en réhabilitation, favorisant la biodiversité locale. 11 collectivités ont déposé un dossier, 10 ont été retenues : Alénia, Enveitg, Canohès, Montner, Cabestany, Oms, Espira de l'Agly, Saint Jean Pla de Corts, Thuir, CC Roussillon Conflent.



### ■ Actions en cours d'élaboration en 2019

- Une rencontre thématique sur « L'extinction nocturne de l'éclairage public » est programmée le 3 octobre 2019,
- La 4ème réunion du Réseau aura lieu le 26 novembre 2019 et sera l'occasion d'échanger sur le bilan du Réseau et de présenter les actualités sur le développement durable.

## La mise en place d'une offre de formations sur le développement durable à l'attention des collectivités du département



Depuis 2013, en partenariat étroit avec le CNFPT, le Département a développé une offre de formations localisées sur le département, ouvertes aux agents et élus des collectivités sur le développement durable afin de leur permettre de monter en compétences et aider à la réalisation de projets démonstratifs sur le territoire.

Les ambitions de ces formations dédiées au développement durable sont les suivantes :

- Compléter les outils mis en place par le Département en proposant, en plus des réunions d'échanges du Réseau Départemental 66 des Agendas 21 et Projets Territoriaux de Développement Durable, des temps de formations collectives aux agents et aux élus,
- Délocaliser l'offre de formation habituellement proposée à Montpellier sur différentes communes du département pour permettre au plus grand nombre d'y participer,
- Adapter le contenu des formations pour répondre aux besoins et aux attentes des collectivités des Pyrénées-Orientales,
- S'appuyer sur des témoignages d'élus ou d'agents de collectivités des Pyrénées-Orientales pour illustrer le contenu des formations et disposer de retours d'expériences concrets.

L'offre de formations 2019/2020 a encore été enrichie et propose de nouvelles thématiques réparties en 7 grands domaines :

- Exemplarité des collectivités,
- Aménagement durable,
- Démocratie en pratique,
- Énergie,
- Eau,
- Biodiversité,
- Santé environnement.

### **Chiffres clés**

- 8 formations ont été programmées en 2019 et bénéficieront des retours d'expérience des collectivités suivantes : communes de Sorède, Alénia, Saint Jean Pla de Corts, Catllar, Torreilles et Oms, SIVU du Conflent.

Au total, depuis 2013, 623 participants dont 95 élus et 528 agents ont été formés au développement durable.

### **Une bibliothèque virtuelle sur le développement durable au service des collectivités**

Convaincu de la nécessité de mutualiser les ressources pour répondre aux enjeux qui se posent, le Département a créé en 2013 un portail « développement durable » dédié aux collectivités locales.

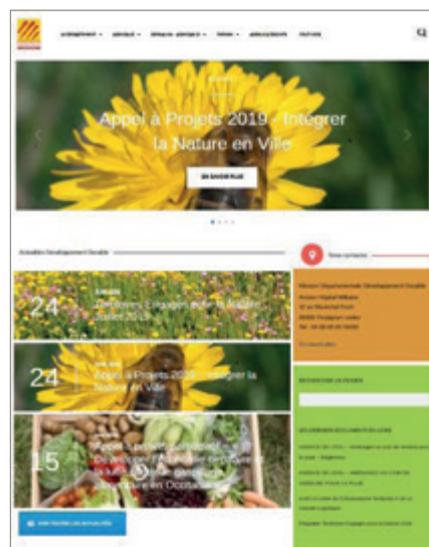
**Véritable bibliothèque virtuelle**, ce portail rassemble un ensemble de documents utiles dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une démarche de développement durable.

En rassemblant de nombreuses ressources (textes officiels, guides et rapports, documents stratégiques, retours d'expériences locaux...), Cette bibliothèque poursuit **une triple ambition** :

- Permettre aux élus et aux agents de disposer de toujours plus d'éléments d'informations sur le développement durable,
- Offrir une boîte à outils la plus opérationnelle possible pour élargir les champs du possible et aider au passage à l'action,
- Susciter l'envie d'agir, d'avancer, d'expérimenter à travers de nombreux exemples et guides pratiques.

En 2015, une nouvelle rubrique a été créée. Spécialement dédiée au Réseau Départemental 66 des Agendas 21, cette rubrique rassemble un ensemble de documents relatifs aux réunions du Réseau et aux actions menées (répertoire, cartes interactives, fiches Agendas 21 et fiches Projets DD, etc.) et permet de valoriser les démarches et projets des collectivités et de leurs groupements.

Depuis, cette bibliothèque est actualisée et enrichie, au fil de l'eau, par de nouveaux documents et supports. Une nouvelle lettre du développement durable permet de communiquer sur ces supports et sur les actualités en matière de développement durable.



## 2 - IMPACTS ET BILANS DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DES 5 FINALITÉS ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

### 2.1 - Les politiques départementales menées en faveur de la lutte contre le changement climatique

La finalité relative à la lutte contre le changement climatique est en interrelation avec les 7 ODD suivants :



#### 2.1.1 - L'élaboration d'une stratégie départementale en matière de lutte contre le changement climatique

##### ■ Le Plan Climat Énergie Territorial des Pyrénées-Orientales

Dès 2007, le Département a été précurseur avec l'élaboration du Plan climat énergie territorial (PCET) à travers deux objectifs :

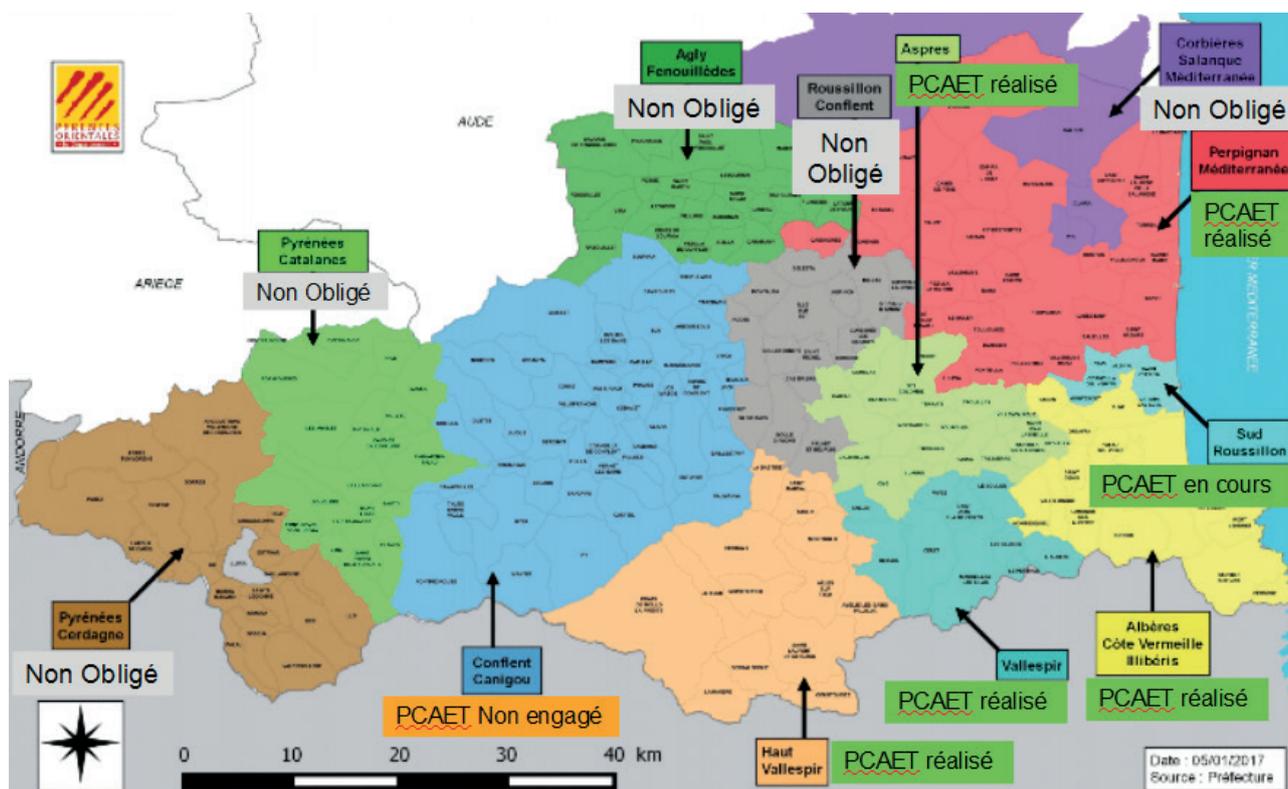
- **L'atténuation** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire pour lutter contre les changements climatiques ;
- **L'adaptation** : Anticiper les conséquences et les impacts du changement climatique sur le territoire afin de réduire la vulnérabilité de ce dernier.



Approuvé en 2013, le PCET ambitieux du Département, assorti de 100 actions, constitue une feuille de route mise en œuvre sur l'ensemble des territoires, autant dans l'exercice des compétences du Département, que dans le soutien d'actions des partenaires, au premier rang desquels, les collectivités.

## ■ La convention des Maires pour le climat et l'énergie, comme appui technique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a désigné les intercommunalités de plus de 20 000 habitants pour réaliser les Plan climat air énergie territorial (PCAET). Fort de son expérience en la matière, le Département accompagne les intercommunalités obligées dans la réalisation de leurs PCAET. En 2019, 6 sur 12 intercommunalités ont réalisé un PCAET, révélant un nouveau déséquilibre entre les territoires. Toutefois, sur les 6 territoires non couverts par un PCAET, 4 intercommunalités (Conflent Canigou, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne et Agly Fenouillèdes) sont couverts par des démarches de PNR, dont les chartes abordent la réflexion énergie-climat.



État de réalisation des PCAET par les intercommunalités

Afin d'assurer la couverture du territoire par des démarches énergie climat, d'une part et de favoriser la déclinaison opérationnelle des PCAET à l'échelon communal, d'autre part, le Département a développé un dispositif d'accompagnement s'appuyant sur le référentiel européen de la « Convention des Maires pour le climat et l'énergie ». La méthodologie a été travaillé dans la cadre du projet ECT'Adapt, dédié à la problématique de l'adaptation de l'Espace Catalan Transfrontalier.

Budget : 48 000 €

Dans le cadre des financements européens sur le projet ECT'Adapt, le Département accompagne ces collectivités avec 2 communes pilotes et leurs intercommunalités :

- La commune d'Alénya et la communauté de commune Sud Roussillon,
- La commune de Port Vendres et la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

Budget : 28 000 €

## ■ Contribution au SRADDET

La création des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) redonne à la planification territoriale son rôle stratégique (prescriptivité, intégration de schémas sectoriels, co-construction) et renforce la place de l'institution régionale, invitée à formuler une vision politique de ses priorités en matière d'aménagement du territoire.

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. Il se substitue, entre autre, au schéma régional climat air énergie (SRCAE), et s'appuie sur la stratégie « Région à énergie positive « REPOS) ».

Le Département a formulé à plusieurs reprises des propositions pour faire évoluer le SRADDET en cohérence avec les problématiques de nos territoires.

## 2.1.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la réduction de la vulnérabilité du territoire aux effets attendus du changement climatique

### ■ La gestion des risques côtiers et la mise en défense du trait de côte face à l'érosion du littoral

Dans le cadre d'une restructuration de sa politique dédiée à la Mer et au Littoral, adoptée en juin 2013, le Département a prévu de renforcer son action sur la **préservation des espaces naturels littoraux**, en réponse aux enjeux littoraux et marins majeurs.

Cinq grands axes d'intervention ont été définis dont la nécessité de s'adapter au changement climatique.



Ainsi, la stratégie en la matière consiste à intégrer une orientation majeure relative à la lutte contre l'érosion du trait de côte et les risques de submersion marine, de manière à ce que la collectivité soit en capacité d'apporter son soutien technique et financier aux communes littorales.

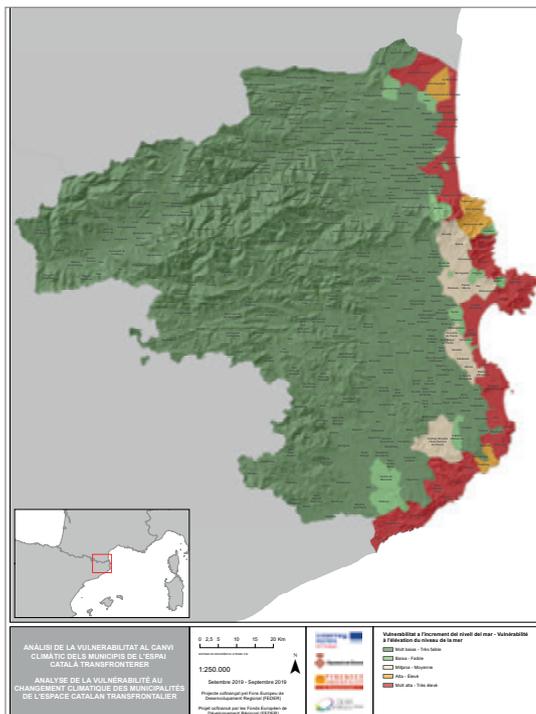
Les actions suivies en matière de développement durable sont les suivantes :

- Réduction de la vulnérabilité du territoire et de la population aux effets attendus du changement climatique,
- Sensibilisation des habitants et des usagers du littoral sur les enjeux de préservation et de gestion durable,
- Accompagnement des communes littorales et du Parc Naturel Marin pour une gestion intégrée de l'interface terre-mer.

#### **Actions 2018 / 2019**

- **Initiative 1** : Dans le cadre du projet ECTAdapt dédié à la problématique de l'adaptation de l'Espace Catalan Transfrontalier (ECT) aux effets attendus du changement climatique :
  - Participation au groupe d'experts pour l'élaboration d'un guide d'actions locales sur l'adaptation à l'attention des collectivités locales.
  - Participation à la journée technique « L'adaptation des collectivités au changement climatique organisée dans le cadre des « rencontres d'acteurs transfrontaliers » : expériences en gestion forestière, littorale et tourisme ».
- **Initiative 2** : Participation à l'élaboration et l'application de la feuille de route « Ambition Littoral » suite au séminaire : « Érosion, climat : quel littoral pour demain ? » (organisé par le Parc Naturel Marin les 14 et 15 mars 2018). Participation au 1<sup>er</sup> atelier thématique « Connaissances du fonctionnement littoral » (mai 2019) et préparation du 2<sup>e</sup> atelier thématique « Sensibilisation aux risques côtiers » (octobre 2019).

- Initiative 3 : Soutien et participation à la campagne Écogestes Méditerranée qui a pour objectif de sensibiliser les plaisanciers à adopter des comportements éco-responsables et à préserver le milieu marin. Réflexion sur les alternatives à l'emploi de peintures antifouling pour l'entretien des coques de bateaux.  
Budget : 5 000 €
- Initiative 4 : Soutien de la CCACVI dans la mise en œuvre d'un programme volontariste d'analyses complémentaires des eaux de baignade en vue d'assurer une meilleure sécurité des baigneurs au regard de la qualité des eaux et gérer les fermetures préventives des plages.  
Budget : 5 000 €
- Cartographie de l'évolution des risques, compte tenu du changement climatique en 2050, sur l'espace catalan transfrontalier.



## ■ La gestion du risque inondation

Le département des Pyrénées Orientales est le département le plus exposé au risque inondation de toute la région Occitanie. En effet, 79% des communes du département sont concernées par ce risque, avec : 41 % de la population concernée par le risque de « débordement de cours d'eau » et 4,8 % de la population concernée par le risque de « submersion marine ».

Entre 1985 et 2015, **1 547 classements en catastrophe naturelle** au titre des inondations, tempêtes et coulées de boues ont été effectués.

Consciente de ces enjeux, la collectivité s'investit fortement, depuis de nombreuses années, dans la gestion du risque inondation, et plus largement des milieux aquatiques, que ce soit :

- en accompagnant sur le volet technique et financier les maîtres d'ouvrages locaux compétents,
- à travers la gestion des ouvrages dont elle est propriétaire (gestion de ses 3 barrages et des digues de l'Agly maritime).



Cependant, avec la mise en place des nouvelles compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), confiées aux EPCI à fiscalité propre, puis par délégation, aux syndicats mixtes de bassins versants, une nouvelle organisation de ces compétences et plus généralement, de la gestion du grand cycle de l'eau, se met progressivement en place et devrait être opérationnelle d'ici début 2020.

Vu cette organisation locale, et vu le contexte législatif général, qui permet entre autres aux EPCI de lever une taxe pour financer les actions GEMAPI, le Département n'accompagnera plus les Gémapiens sur les actions relevant du volet « PI » de la GEMAPI, qui comprend la gestion des ouvrages hydrauliques. Par contre, il analysera au cas par cas l'accompagnement qu'il pourra apporter pour la réalisation d'actions « GEMA ».

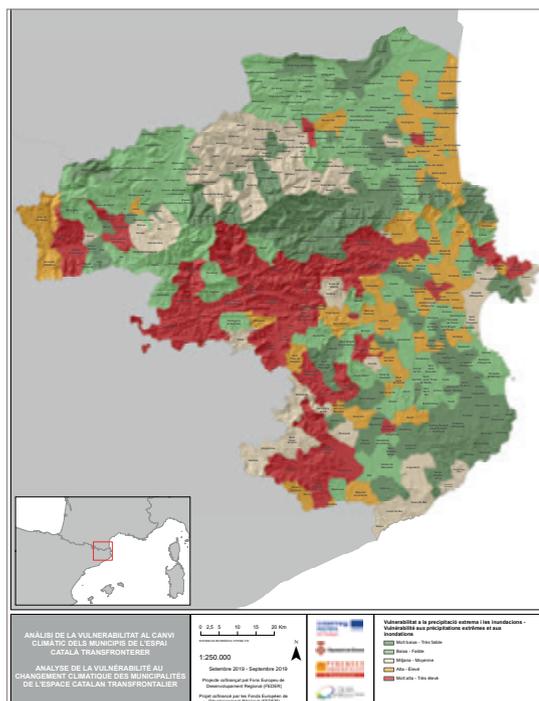
Egalement, la mise en œuvre d'opérations globales de gestion du risque inondation (hors GEMAPI) restent stratégiques à l'échelle du département.

Ainsi, des actions relatives à la prévention des risques et à la réduction de la vulnérabilité (des bâtiments publics, privés, y/c activités économiques par exemple) pourront être soutenues par le Département.

On peut noter que le Département a également engagé une démarche interne pour réduire la vulnérabilité de ses propres bâtiments, et mettre en place à court terme un Plan de Continuité d'Activité, pour ses services.

Sont précisées ci-après quelques-unes des actions menées récemment

- Soutien à la réalisation des Plans de Gestion de la Ressource en eau, à l'échelle de chaque bassin versant, et lien avec l'optimisation de la gestion des barrages/réservoirs
- Soutien à la réalisation d'étude d'amélioration de la connaissance de l'hydrologie des fleuves côtiers
- Soutien à l'amélioration de la gestion des canaux d'irrigation et à la mise en place de mesures et travaux d'économies d'eau
- Cartographie de l'évolution des risques, compte tenu du changement climatique en 2050, sur l'espace catalan transfrontalier.



### Chiffres clés

- Budget départemental alloué pour les 3 barrages en moyenne : **1,2 M€ TTC/an**
- Budget départemental alloué pour les digues : 400 000 € TTC.  
Il est à noter que ces digues devront être remise en gestion au syndicat compétent GEMAPI au 01/01/2020.
- Budget départemental alloué à l'appui des actions de prévention du risque inondation et de gestion des cours d'eau : 46 527 € en 2018, uniquement pour le soutien à l'hydraulique agricole.
- Gestion en direct par le Département de **3 barrages** et de **25 km de digues de protection contre les inondations.**

### ■ La gestion du risque incendie

Le territoire des Pyrénées-Orientales est fortement exposé au risque « feu de forêt » ; c'est la raison pour laquelle depuis plus de 25 ans, le Département s'investit fortement dans la prévention des incendies de forêts et s'est doté, en coordination avec l'État et les collectivités locales compétentes, d'une politique départementale articulée autour des objectifs suivants :

- Réduire le nombre d'incendies,



- Minimiser la surface parcourue par les incendies de forêt en :
  - x assurant une bonne prévision du risque et une surveillance accrue en période estivale pour optimiser les délais et les moyens d'interventions si nécessaire,
  - x préparant le terrain pour la lutte afin, le cas échéant, de sécuriser et d'optimiser l'intervention des secours et de limiter le développement de grands incendies,

- Réduire la vulnérabilité des formations forestières exposées en encourageant toutes dynamiques sylvicoles, subericoles et agricoles dans les secteurs sensibles qui répondent à des enjeux de protection et qui s'inscrivent dans une logique d'aménagement du territoire.

Pour cela tous les ans et, en cofinancement avec l'État, l'Europe et la Région, **plus de 1,4M€** sont investis dans les Pyrénées-Orientales pour réaliser les différentes opérations suivantes :

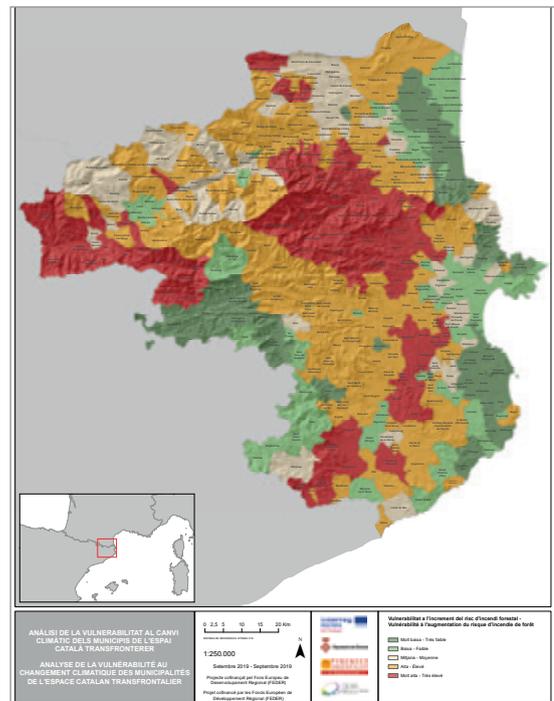
→ **En matière de Prévention**

- Sensibilisation, communication, animation,
- Gestion : cartographie, concertation,
- Mise en place d'aménagements : Coupures, améliorations de pistes DFCI, point d'eau, brûlages dirigés, tour de guet, débroussaillage du bord des routes départementales.

→ **En matière de Prévision :**

- Appui à l'amélioration et à la mise en place du dispositif (météo, patrouilles, surveillance...).
- Cartographie de l'évolution des risques, compte tenu du changement climatique en 2050, sur l'espace catalan transfrontalier.

Sont précisées ci-après quelques-unes des actions menées en faveur de la gestion du risque incendie.



**Principales actions**

- **Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM 2018)** qui s'articule autour de 3 axes :
  - des actions d'information et de connaissance du risque incendie afin de mieux le prévenir et informer la population exposée ou potentiellement responsable d'éclosion de feux ;
  - des actions de prévention qui ont pour objectif de préparer le terrain à la lutte afin de favoriser l'intervention de secours et de réduire les surfaces incendiées ;
  - des actions de coordination et de suivi qui visent à mettre en cohérence les politiques et actions conduites par chacun des acteurs DFCI (ex : actualisation d'atlas DFCI, élaboration d'outils cartographiques performants, ...).

## **Principales actions**

Dans le cadre de ce programme, deux **actions innovantes** sont à souligner :

- Mise en place de Réserves Intercommunales de Sécurité Civile (RISC) au sein des secteurs sensibles du département. Ces initiatives citoyennes, portées par les élus locaux, ont permis au cours des 3 dernières années, de mettre en place durant la période estivale des patrouilles de surveillance et d'information au sein du massif sensible de l'Albère, du bas Vallespir et du sud des Aspres.
  - Participation à la conduite d'un projet européen POCTEFA intitulé COOPEREM visant à améliorer et renforcer la sécurisation contre les incendies du massif transfrontalier de l'Albère. Engagé en janvier 2018 et sous le pilotage de la Généralitat de Catalunya, ce projet compte comme partenaire la Diputacio de Girona, l'ONF, le SDIS, le SIVU des Albères et le Département.
- **Soutien financier de l'Entente pour la forêt méditerranéenne** dont l'objectif vise à développer la concertation et la coordination des moyens opérationnels en matière de lutte contre les incendies (formation des pompiers, cartographie, sensibilisation et recherche).



## ■ **La gestion des risques sanitaires liés aux impacts du changement climatique**

Les impacts du changement climatique sur la santé publique sont de plusieurs ordres :

- Une augmentation des risques sanitaires liés aux vagues de chaleur ou aux épisodes de grand froid, dans un contexte de vieillissement de la population,
- Un possible développement de maladies à transmission vectorielle,
- Une augmentation des allergies,
- Une possible augmentation des maladies en relation avec la dégradation de la qualité de l'eau.
- Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses

Les risques sanitaires en relation avec les canicules sont bien connus et le plan canicule départemental, réévalué régulièrement, en est l'outil de prévention, d'alerte et de gestion de crise. Avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, d'autres personnes que les personnes âgées pourraient devenir particulièrement « vulnérables », comme les jeunes enfants, les travailleurs en extérieur, les personnes vivant en logement précaire, les personnes en situation difficile...

Concernant le risque sanitaire lié à **l'éventuel développement de maladies à transmission vectorielle, un plan départemental anti-dissémination de la dengue et du chikungunya a été établi** sous l'autorité du Préfet et est mis en œuvre par la cellule départementale composée des services de l'État, du Département et des professionnels de santé.



En effet, le département est classé en niveau 1 du plan national depuis le 31 janvier 2013. Les membres de la cellule se mobilisent et coordonnent les interventions nécessaires pour lutter contre la prolifération du moustique tigre responsable de la transmission de la dengue, du chikungunya et de zika.

Dans ce cadre, le Département a notamment mis en place **un dispositif de surveillance de son implantation** (suivi entomologique assuré par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication) **et de lutte contre sa dissémination** (lutte anti-vectorielle) du 1er mai au 30 novembre de chaque année. En outre, une campagne de communication grand public permet de sensibiliser l'ensemble des habitants pour adopter un comportement responsable visant à supprimer les eaux stagnantes et limiter les gîtes de reproduction du moustique.

## Principales actions d'ores et déjà menées en matière de prévention des risques sanitaires

### Actions pour limiter les risques sanitaires liées aux canicules

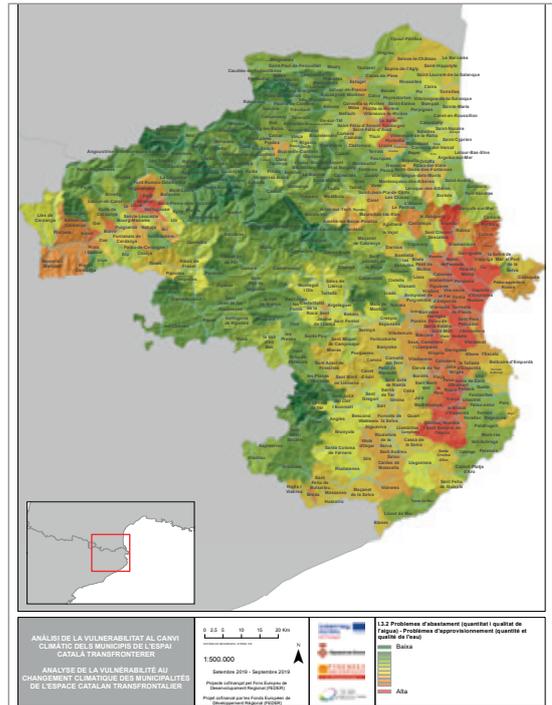
- Participation à la mise en place d'un **système de surveillance et d'alerte** à partir du maillage du territoire par le personnel médical, social et médico-social du Département.
- **Participation au repérage des personnes fragiles** à travers la formation, la sensibilisation et la préparation des services et des structures relevant de la compétence du Département (établissements pour personnes âgées, personnes handicapées, établissements d'accueil des jeunes enfants).
- **Recensement des structures** qui relèvent de sa compétence et qui disposent de pièces climatisées ou rafraîchies.
- Aide à la mise en place d'un **registre de repérage** des personnes isolées vulnérables.
- Repérage des **lieux de rafraîchissement**.
- Cartographie de l'évolution des risques, compte tenu du changement climatique en 2050, sur l'espace catalan transfrontalier.

### Actions pour limiter les risques liés aux sécheresses

- Cartographie de l'évolution des risques, compte tenu du changement climatique en 2050, sur l'espace catalan transfrontalier.

### Actions pour limiter les risques de développement de maladies à transmission vectorielle (chikungunya, dengue, zika)

- Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte coordonné avec les partenaires (ARS, EID, Préfecture, ...) pour limiter la présence du moustique vecteur, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) :
  - démarche préventive de communication déployée avec l'opérateur EID Méditerranée (articles, brochures et documents de communication, courriers aux collectivités, veille et conseils sur les bons gestes) pour sensibiliser les habitants aux bons gestes à adopter afin de supprimer les eaux stagnantes et limiter les gîtes de reproduction du moustique,
  - En partenariat avec le CNFPT, proposition d'une offre de formation pour les Communes « La santé environnementale : identification des enjeux et possibilités d'actions à l'échelle communale », mise en oeuvre les 11 et 12 avril 2019.



## ■ La réduction de la vulnérabilité et l'adaptation du territoire transfrontalier

Dans le cadre du Programme européen de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre (POCTEFA), le Département au titre de chef de file et ses partenaires, la Diputació de Girona et l'association le CIMA, ont été retenus en avril 2016 sur le projet « ECTAdapt ». L'objectif du projet est de contribuer à l'adaptation aux effets attendus du changement climatique de l'Espace Catalan Transfrontalier.



Ce projet qui se termine fin octobre, bénéficie de cofinancements européens à hauteur de 65 % et s'articulant autour de 3 axes :

- **Axe 1 - Recensement et mise en commun des données de vulnérabilité de l'Espace Catalan Transfrontalier (ECT) aux effets du changement climatique**
  - Recensement des données existantes et manquantes auprès des différents partenaires et acteurs du territoire (centralisation des données existantes, etc).
  - Réalisation d'études complémentaires sur les secteurs ou activités vulnérables où une amélioration de la connaissance a été identifiée comme nécessaire (exemple : développement d'outils de diagnostic de vulnérabilité de la forêt adaptés aux essences méditerranéennes, etc).
  - Créations d'outils de communication sur les données de vulnérabilité recensées, pour capitaliser les connaissances actuelles et assurer leur diffusion dans un objectif de sensibilisation des acteurs.
  
- **Axe 2 - Sensibilisation, aide à la prise de conscience et formation des acteurs de l'ECT à l'enjeu de l'adaptation au changement climatique pour inciter au passage à l'action**
  - Création et animation de réseaux d'acteurs transfrontaliers impliqués sur l'adaptation du territoire au changement climatique pour l'échange d'expériences et la réflexion commune.
  - Valorisation des bonnes pratiques des collectivités et autres acteurs du territoire du projet menant des expérimentations visant à aider à l'adaptation des secteurs et des milieux vulnérables.
  - Développement d'actions de sensibilisation à l'attention des différents acteurs du territoire : population, collectivités, acteurs dépendant d'une activité économique vulnérable.
  - Formation des acteurs de l'ECT à la problématique de l'adaptation aux impacts attendus du changement climatique.
  
- **Axe 3 - Élaboration d'une stratégie transfrontalière de soutien pour accompagner les collectivités de l'ECT à l'élaboration de plans d'actions locaux pour l'adaptation**
  - Élaboration d'une stratégie et développement d'une méthodologie pour accompagner les collectivités de l'ECT à élaborer des plans locaux d'adaptation et à s'engager dans l'action ; Aide à la réalisation de projets pilotes et exemplaires.
  - Accompagnement technique de collectivités pilotes de l'ECT dans l'élaboration de plans locaux d'adaptation.
  - Promotion de l'initiative européenne « Mayors Adapt » sur le territoire de l'ECT, pour inciter les collectivités à s'engager dans la démarche de la Convention des Maires et à mettre en œuvre des actions en faveur de l'adaptation de leur territoire aux effets du changement climatique.

### 2.1.3 - Les actions et politiques menées en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie

- **La sensibilisation, l'information sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables à travers l'action de l'Espace Info Énergie (EIE)**

Depuis le 1er octobre 2005, le Département a intégré l'Espace Info Énergie (EIE) au sein de ses services afin de pérenniser son action sur le territoire départemental en faveur de la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Pour son fonctionnement, l'EIE bénéficie d'un co-financement de la part de l'ADEME et du FEDER.



Pour remplir cette mission d'information et de sensibilisation en faveur des particuliers, des collectivités et des entreprises, **l'action de l'EIE comporte 2 volets essentiels** :

- x **un service d'information et de conseils aux maîtres d'ouvrage** via les conseillers énergie qui proposent des solutions concrètes pour la rénovation des logements, le choix des équipements ou la construction d'un habitat énergétiquement performant.  
Ces conseils, gratuits et indépendants, portent à la fois sur les aspects techniques, économiques et sur les aides financières possibles. L'EIE du Département fait partie du réseau national des PRIS (Point Rénovation Info Service).  
Depuis novembre 2016, l'EIE est associé au dispositif départemental PIG 66 pour le repérage des ménages bénéficiaires des aides à la rénovation énergétique.  
Depuis septembre 2017, l'EIE est également la porte d'entrée du dispositif « Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique » porté par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée.
  
- x **Des actions d'animations et de sensibilisation** afin de convaincre et mobiliser le public à mieux maîtriser les consommations d'énergie et recourir davantage aux énergies renouvelables.

### **Chiffres clés 2018**

- 1209 demandes reçues (+21 % par rapport à 2017)
- 3405 informations et conseils donnés
- 11 actions d'animation
- Budget : 101 800 euros (Co-financement de l'ADEME à hauteur de 4 % et co-financement de l'UE dans le cadre du FEDER à hauteur de 66 %)

### **■ Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques**

Le 6 juillet 2015, le Département a attribué au SYDEEL 66 une subvention de **2 487,50 €**, soit 50 % de 4 975 € HT, pour la réalisation d'une étude relative à la mise en place du schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Cette expertise, qui a croisé de nombreuses informations telles que les données démographiques, l'infrastructure routière, la composition du parc automobile, la fréquentation touristique du département, les motifs et distances des déplacements (domicile/travail, touristique, etc.), a permis de définir un schéma d'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique constitué de 100 bornes de recharge et couvrant l'ensemble du territoire départemental.



Dans le cadre du partenariat établi entre le SYDEEL 66 et le Département, l'Assemblée Départementale a attribué au SYDEEL 66, le 4 avril 2016, une aide de **107 290 €**, soit 10 % du montant total de cette opération structurante pour le territoire départemental.

Certaines communes n'ayant pas souhaité bénéficier d'une telle infrastructure, le nombre d'équipements a été révisé, passant de 100 à 76 bornes.

Tous engagés dans la même dynamique, les 9 syndicats d'énergie de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et des Métropoles de Toulouse et Montpellier se sont organisés en groupements de commande. Il s'agit là du **premier marché national prévoyant l'installation de 900 bornes de recharge sur le territoire régional**. Cette approche groupée a permis de réaliser de substantielles économies de 40 % sur l'exploitation (entretien, maintenance, supervision technologique) et 30 % sur l'investissement (fournitures et pose des bornes).

Le recours à un groupement de commandes a par ailleurs permis une uniformisation des options techniques retenues par les différents territoires afin d'obtenir une continuité de service et maintenir un bon niveau d'interopérabilité.

### **Chiffres clés**

- Le programme d'installation des bornes s'est achevé le **30 juin 2018**.
- Au total **76 bornes** maillent le territoire départemental.
- Le coût total de cette opération aura été de 674 209,49 €, bénéficiant d'un **financement du Département à hauteur de 67 420,95 €**.

Cette opération a, par ailleurs, généré des retombées économiques locales. En effet, dans le cadre du marché signé pour la réalisation de l'infrastructure, il peut être noté les participations des entreprises ECL au Soler, chargée de la pose des bornes, et ENSTO à Néfiach, pour leur fourniture.

### **■ L'amélioration de la performance énergétique du bâti**

Avec près de la moitié de la consommation française d'énergie finale et un quart des émissions de Gaz à Effet de Serre, les logements et les bâtiments représentent un gigantesque gisement d'économie d'énergie. Les travaux à entreprendre, notamment en matière de rénovation thermique, sont considérables et constituent un véritable défi.

#### **Les dispositifs d'accompagnement à destination des collectivités**

Pour aider les collectivités à se lancer, le Département, depuis 2009, a développé un large panel d'aides visant à inciter ces dernières à améliorer de façon significative la performance énergétique de leur patrimoine bâti :

- x L'aide à la réalisation de Conseil en Orientation Énergétique (COE)
- x L'aide à la réalisation d'audits énergétiques de bâti
- x L'aide au recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Énergie (AMO Énergie) ou l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Éco-construction ou Éco-rénovation.

#### **Les dispositifs d'accompagnement à destination des particuliers**

Informers, sensibiliser et accompagner la population dans son ensemble à lutter, à leur niveau, contre le changement climatique et à moins subir la hausse inéluctable du prix des énergies fossiles, telles sont les ambitions du Département.

La réduction des consommations d'énergie et des dépenses énergétiques dans les logements s'inscrit comme une priorité mais répond aussi à la nécessité d'offrir à la population des logements confortables tant en été qu'en hiver.

Pour aider les particuliers, le Département a créé une **aide financière**, particulièrement innovante, destinée **exclusivement aux habitants des Pyrénées-Orientales** :

#### **Le Chèque isolation à destination des particuliers**

Le Chèque Isolation est attribué aux particuliers en fonction de plusieurs critères :

- seuls les travaux d'isolation sur les bâtiments achevés depuis plus de 2 ans sont éligibles ;
- sont concernés :
  - x les occupants (propriétaires, locataires et occupants à titre gratuit) d'une résidence principale située sur le département des Pyrénées-Orientales ;
  - x les propriétaires bailleurs d'un logement situé sur le département des Pyrénées-Orientales, s'engageant à louer le logement nu, à usage d'habitation principale ;

- le revenu fiscal de référence du ménage ne doit pas dépasser les plafonds de ressources des ménages à revenus modestes en province ;
- les isolants utilisés seront bio-sourcés, d'origines végétales ou animales ;
- les travaux devront être réalisés par un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- les dossiers de demande de chèque isolation seront à retirer auprès de l'Espace Info Énergie du Département des Pyrénées-Orientales.

### Chiffres clés

- Bilan intermédiaire 2019 : 14 dossiers pour une participation financière totale de 7 245 €.
- Bilan depuis l'année 2013, lancement du programme : 214 dossiers pour une participation financière totale du Département à hauteur de 72 712 €.

### ■ La structuration d'une filière départementale en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation

Les opérations d'éco-rénovation ou d'éco-construction reposent sur le triptyque social, environnemental et économique puisqu'elles visent à : diminuer l'impact du bâti sur l'environnement durant tout son cycle de vie, utiliser des matériaux issus de filières locales, créatrices d'emplois et de retombées économiques, valoriser les savoir faire locaux et apporter une attention particulière à la santé des artisans et des usagers du bâtiment en ayant recours à des matériaux sains et écologiques.



Conscient de l'importance d'agir et d'anticiper ces problématiques d'ores et déjà prégnantes, le Département a souhaité, dès 2010, œuvrer à la structuration d'une filière départementale en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation.

Dans ce cadre, le Département a lancé un **appel à projets** destiné aux collectivités locales dans l'ambition de soutenir la réalisation de 3 pilotes, constituant une **offre de référence** et des vitrines sur le territoire en matière d'éco-rénovation. Ont été retenus les projets suivants :



- l'éco-rénovation du foyer municipal de Maureillas Las Illas (objectifs : utilisation du liège comme isolant, bâtiment BEPOS...) - les travaux se termineront d'ici fin 2019,
- l'éco-rénovation du groupe scolaire de Caudiès de Fenouillèdes (objectifs : utilisation de fibre de bois, menuiseries bois, bâtiment BEPOS..) - les travaux ont été achevés en 2016,
- l'éco-rénovation d'une grange en cœur de village de Mantet pour créer un lieu de vie au sein de la commune (objectifs : rénovation performante, utilisation d'éco-matériaux locaux...) - les travaux ont démarré en 2017.

### ■ Le soutien à l'amélioration des pratiques en matière d'urbanisme et d'aménagement

L'accompagnement des collectivités dans la création d'une offre d'accueil des entreprises (ZAE et immobilier) de qualité et durable à travers la mise en place d'un service d'assistance technique (le SATEDE).

Parce qu'un parc d'activité n'est pas seulement un espace productif, mais aussi un lieu de vie et un élément du paysage qui participe à l'identité et à l'image du territoire dans le temps, il doit s'intégrer de façon harmonieuse à son environnement.

Le Département a créé **une charte qualité des parcs d'activités économiques**, outil d'accompagnement au bénéfice des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de zones d'activités qui a pour objectif de décliner un ensemble de recommandations en vue d'assurer un niveau qualitatif optimal et durable aux projets de parcs d'activités. Il met également à disposition des gestionnaires de ZAE des guides de la requalification et de la création de parcs d'activité économique de qualité en Pays Catalan.

L'objectif est de s'inscrire dans **une démarche de qualité** pour l'offre d'accueil des entreprises qu'elle soit foncière (ZAE) ou immobilière (pépinière, pôle entrepreneurial ou tiers-lieux), afin de se donner toutes les chances de réussir un développement durable de son territoire en créant des richesses économiques et de l'emploi tout en préservant son environnement et sa qualité de vie.

Afin d'accompagner au mieux les communes et communautés de communes dans leurs projets économiques, le Département a structuré un **Service d'Assistance Technique au Développement Économique (SATEDE)** qui vise à soutenir les collectivités locales maîtres d'ouvrages dans leurs projets de développement économique.

#### **Actions réalisées en 2018/2019**

- Communauté de Communes Agly Fenouillèdes : deux projets de parcs d'activités de qualité à Maury et Caudiès de Fenouillèdes :
  - assistance technique et participation financière du Département pour les études d'opportunité et de faisabilité de ces deux parcs d'activités à hauteur de 15 000 €,
  - participation financière de 50 000 € aux travaux d'aménagement du parc d'activités viti-vinicole à Caudiès de Fenouillèdes.
  - participation financière de 95 704 € aux travaux d'aménagement du pôle bois à Maury.
- Communauté de Communes du Vallespir :
  - Assistance technique et participation financière du Département pour l'étude de faisabilité pour la création d'une pépinière à hauteur de 12 500 € et pour les travaux à hauteur de 50 000 €.
  - Assistance technique et participation financière du Département pour l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de tiers-lieux à hauteur de 10 000 €.
  - Assistance technique et participation financière du Département pour une étude d'extension / requalification de la ZAE Tech Oulrich et de travaux de requalification des ZAE communautaires à hauteur de 38 300 €.
- Communauté de Communes Pyrénées Catalanes : assistance technique et participation financière du Département pour l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un réseau de tiers-lieux à hauteur de 7 000 €.
- Communauté de Communes des Aspres :
  - participation financière de 45 000 € aux travaux de requalification de la ZAE Puig Serbi à Thuir.

#### **■ Création d'infrastructures multimodales : exemple de l'aire de co-voiturage de Saint Assisclé**

L'optimisation et l'utilisation des réseaux existants est un gage de limitation des impacts sur l'environnement, mais aussi d'économie en coût et en temps de trajet pour les usagers. Le Département dispose d'un réseau performant en cours de finalisation qu'il convient de faire évoluer au regard des différents enjeux de mobilité liés à la croissance de la population et à l'attractivité touristique et économique.

L'une des mesures pour répondre à ces enjeux consiste à favoriser le report modal par le biais du développement des aires multimodales et notamment d'aires de covoiturage.

Le Département s'est engagé depuis mars 2010 dans une réflexion sur le développement d'aires multimodales implantées à la confluence des grands axes routiers, des lignes de bus à 1 euro, des voies vertes et le cas échéant des gares SNCF.

Il poursuit son action sur le développement d'aires multimodales répondant aux enjeux précités : aire Perpignan Nord réalisée en 2017 et aire de Saint Assisclé réalisée en fin d'année 2018.

Programmée au budget 2018 et autorisée le 10 août 2018 comme suite au dépôt d'une Déclaration Préalable d'Urbanisme, le Département a réalisé cette nouvelle aire pour un montant de 130 000 € TTC.



Les travaux ont démarré en novembre 2018 et l'aire de covoiturage départementale de Saint Assisclé a été mise en service en décembre 2018.

Les caractéristiques de l'Aire de Covoiturage sont les suivantes :

- 49 places de stationnement ;
- Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap ;
- Intermodalité (arceaux vélos, proximité de liaison modes doux, de la gare SNCF) ;
- Protection des intrusions de véhicules de type campings car ;
- Amélioration du cadre de vie des riverains (espace abandonné auparavant, espaces verts).

## ■ Le développement et la promotion de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

### Véloroutes

- Avancement de l'infrastructure cyclable sous maîtrise d'ouvrage départementale

En 2019, le Département a mis en service 34km de véloroutes supplémentaires :

- la véloroute du Col de Banyuls (10km) inaugurée en présence de la présidente le 18 avril 2019
- une jonction entre la voie verte Perpignan-Thuir et Terrats (2km) :
- la sécurisation du giratoire des Flamants Roses à Canet en Roussillon
- la liaison Formiguères-Puyvalador (5km)
- la tranche 1 de l'itinéraire de la véloroute Vallée de la Têt entre Saint Féliu et Bouleternère : (17km)



Soit 34 km de véloroutes aménagés dont 5 km en site propre supplémentaires.

Le Département confie la gestion et l'entretien de ces itinéraires aux EPCI ou aux communes.



*Inauguration de la véloroute de Saint Laurent de Cerdans à Manyagues en présence de la Présidente le 15 novembre 2018.*

➤ Aides aux maîtres d'ouvrage

Une subvention a été attribuée fin 2018 à la communauté Sud Roussillon pour l'aménagement d'une piste cyclable entre Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien (RD40) : 32 080 €.

Une subvention de 3000 € a été attribuée à la communauté de communes Pyrénées Catalanes pour la réalisation d'un plan de déplacement intercommunal.

➤ Comité d'itinéraire EUROVELO8

En 2019, les travaux ont porté sur l'accessibilité de l'itinéraire en transports collectifs (fer, bus interurbains) et la prise de contacts des référents compétents des deux régions ainsi que sur la mise en cohérence des données en vue de l'édition d'un topoguide en 2020 sur l'ensemble de l'itinéraire Le Perthus - Menton.

La page Facebook de la Méditerranée à vélo est aujourd'hui suivie par 10 000 abonnés.

Le Département a procédé à l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement de la section Argelès-sur-mer – Sorède.

➤ POCTEFA BICITRANSCAT

Le Département a bénéficié du premier versement FEDER pour la mise en œuvre du projet BiciTransCat (260k€).

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la proposition de nouveaux services intermodaux et la faisabilité d'un outil numérique adapté est en cours de finalisation par CVIME.

➤ Un aménagement double-emploi à la montagne

La piste cyclable de Formiguères à Puyvalador a été mise en service dès la fin des travaux au mois d'octobre 2018.



Au-delà des mesures prises pour éviter les impacts environnementaux, notamment par la réalisation d'un platelage en bois surélevé permettant de ne pas impacter les zones humides situées sur le tracé et présenté dans le rapport développement durable 2018, ce projet a permis d'améliorer les conditions de sécurité routière assurant de fait une amélioration au regard des enjeux de société.

Les fortes chutes de neige du mois de janvier 2019 ont permis de confirmer l'intérêt de cet aménagement, en rendant la RD 118 moins sensible aux congères, sur près de 4 km de longueur. Par ailleurs, il a été relevé que cet aménagement proposait un cheminement piéton avec raquettes, voire skis nordiques, extrêmement apprécié dans le contexte du tourisme hivernal.

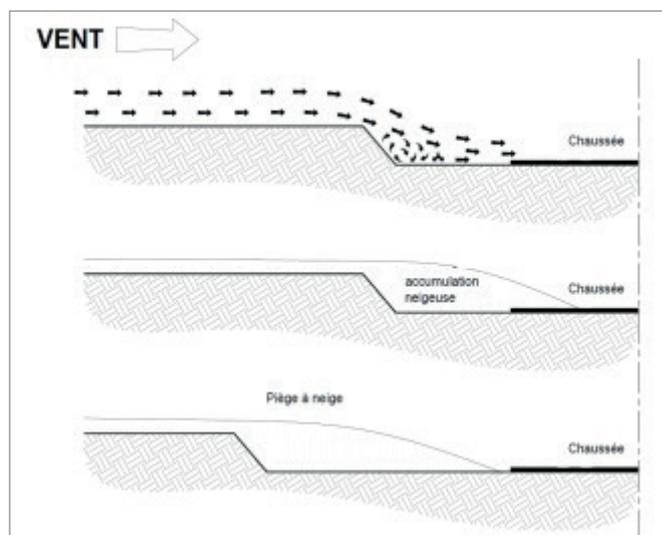
## Aménagements anti-congères :

Dans la continuité des aménagements anti-congères valorisés en piste cyclable, une étude globale des zones à risque de congères a été réalisée sur les plateaux de Cerdagne et de Capcir.

Près de 60 zones qui représentent 38,5 km de RD ont été recensées.

Les solutions d'aménagement qui consistent essentiellement à réaliser des terrassements pour bénéficier de l'effet Venturi d'un déneigement naturel seront appliquées progressivement pour résorber ces zones à risques qui représentent un danger pour les usagers de la route en période de forte tourmente.

Les premières réalisations d'aménagements des zones à congères de Fontrabieuse, Villeneuve-les-Formiguères et Odeillo-de-Réal ont considérablement amélioré les conditions de viabilité en période hivernale.



*Effet venturi*



## 2.1.4 - Les actions et politiques départementales menées en faveur du développement des énergies renouvelables (EnR)

### ■ Les programmes départementaux en faveur des énergies renouvelables

Conscient des caractéristiques naturelles de son territoire, le Département a engagé depuis de nombreuses années une politique dynamique de développement des énergies renouvelables qui le place aujourd'hui comme département leader de la région en terme de solaire thermique et de bois énergie.

Enfin, le Département a développé de nombreux partenariats pérennes et structurants qui contribuent au rayonnement des actions engagées et au renforcement de la position « leader » du département en matière d'énergie.

### **Le soutien au Plan Bois Énergie**

Depuis 1998, le Département participe, en partenariat avec l'ADEME et la Région, au financement du Plan Bois Énergie des Pyrénées-Orientales.

L'objectif de ce plan est de développer le recours au bois énergie pour répondre à des besoins de chauffage, tout en contribuant à développer l'économie locale en créant des emplois non délocalisables, à favoriser l'accueil touristique dans nos forêts, à lutter contre le risque incendie, à préserver l'environnement d'émissions polluantes liées à la combustion d'énergies fossiles et à réaliser de substantielles économies pour les maîtres d'ouvrages.

Le bilan du Plan Bois Énergie est, à ce jour, le suivant :

### **Chiffres clés**

- Mise en service de **104 chaufferies automatiques** (57,2 MW de puissance installée) ;
- **52 100 tonnes de bois consommées par an**, représentant près de 16 000 Tonnes Équivalent Pétrole évitées ;
- Émissions polluantes évitées : **40 000 tonnes de CO2** et 16 tonnes de SO2 qui ne sont pas rejetées dans l'atmosphère ;
- Emplois créés : 33 équivalents emplois permanents et le double d'emplois indirects (Bois Énergie 66, exploitants forestiers, chantier d'insertion, transporteurs, gestionnaires de stockage, maintenance de chaufferie, thermiciens...) ;
- Filière d'approvisionnement structurée sur plus des ¾ du département (10 zones de stockage financées par le plan bois énergie et 3 stockages tampons) ;
- Environ 750 hectares de forêts travaillés chaque année en dépressage et autres améliorations forestières pour alimenter les installations en fonctionnement sur le département en plaquettes forestières (au profit d'un meilleur aménagement de la forêt et de la lutte contre les incendies). Sur ces 750 hectares, près de 200 hectares sont travaillés localement sur le département.

Le taux de financement des opérations est déterminé de manière collégiale avec la Région, l'ADEME et l'Europe (au titre du FEDER), partenaires du Département sur ce programme.

Outre les financements de la Région, de l'ADEME et du FEDER, l'engagement financier du Département sur ce programme depuis 1998 s'élève à près de 3 M €.

14 chaufferies ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département :

- Chaufferie du centre UDSIST de Super Bolquère (1999)
- Col de la Llose (2005)
- Collège de Toulouges (2005)
- Collège de Saint-André (2006)
- Collège de Pia (2007)
- IDEA à Perpignan (2007)
- Maison de site de Paulilles (2008)
- Collège d'Ille sur Têt (2008)
- Atelier des barques de Paulilles (2009)
- Plateforme Thémis Solaire Innovation (2013)
- Collège de Thuir (2014)
- Collège de Millas (2015)
- Hôtel d'Entreprises de l'Espace Entreprise Méditerranée (2015)
- Collège d'Elne (2017)

A celles-ci s'ajoutent 4 collèges chauffés au bois énergie via leur raccordement à un réseau de chaleur :

- Collège Albert Camus (2003) alimenté par la chaufferie du Lycée Jean Lurçat
- Collège de Font-Romeu (2011) alimenté par la chaufferie du Lycée Climatique et Sportif de Font-Romeu
- Collège d'Arles sur Tech (2013) alimenté par le réseau de chaleur communal
- Collège d'Estagel (2016) alimenté par le réseau de chaleur communal

## ■ Les opérations portées par le Département en faveur des énergies renouvelables

### Thémis Solaire Innovation

Les principales missions du site Thémis Solaire Innovation classées par axes sont les suivantes :

- Axe 1 : Mise en place d'une Offre de services R&D / Innovation Technologique
  - Animation et interface avec les opérateurs
  - Gestion des besoins spécifiques des opérateurs
  - Prospection et action de communications visant à de nouveaux projets de R&D
  - Mise en œuvre des médias de communication et d'information sur site
  - Assistance au développement : faisabilité d'implantations, etc.
- Axe 2 : Mise en place de conférences, séminaires, formations sur le site
  - Montage de formations, coordinations de prestataires, mise en réseau
  - Promotions du site sur des conférences et salons industriels et scientifiques



- Axe 3 : Coordination de l'activité Tourisme scientifique et éducation à l'environnement
  - Coordination des programmes éducatifs développés sur site
  - Mise en place d'expositions et d'animations touristiques
- Axe 4 : Gestion technique et administrative du site
  - Supervision de l'élaboration des contrats
  - Appui technique au fonctionnement
  - Supervision des travaux complémentaires à réaliser sur le site
  - Gestion du personnel

#### **Nouvelles initiatives 2017 et 2018**

- Ouverture touristique à l'ensemble des vacances scolaires (animation uniquement en été)
- Participation de Thémis Solaire Innovation à la fête de la nature et aux journées du patrimoine

#### **Dépenses programmées en 2018 :**

- Ressources Humaines : 256 650 €.
- Soutien d'une offre de services R&D : 4 000 €
- Organisation d'événements, formations pour l'année 2018 : 7 000 €
- Activité tourisme scientifique éducation à l'environnement : 34 600 €
- Gestion technique et administrative du site : 68 900 €

**Total des dépenses de fonctionnement de TSI en 2018 : 371 150 €**

#### **Recettes prévues en 2018 :**

- Revenus annuels location du foncier du site : 26 000 €
- Revenus annuels location des bureaux : 19 000 €
- Revenus annuels location équipements maison du site : 1 150 €
- Revenus annuels vente d'électricité : 18 500 €
- Revenus annuels régie de recette lié à l'activité touristique : 17 500 €

**Total des revenus prévus par TSI en 2018 : 82 150 €**

**Pourcentage d'autofinancement prévisionnel de TSI en 2018 : 22 %**

## **Chiffres clés**

### ■ R&D et Innovation Technologique

4 Projets en opération :

- Laboratoire PROMES CNRS – PEGASE (Hybride Thermodynamique Tour / Gaz Naturel)
- Société SUBSOL - PHOC-PV (Photovoltaïque concentré)
- Société EDF EN /EXOSUN – CENSOL-PV (Photovoltaïque)
- Société Météo France – Station Météo (Données Météo)

3 Projets en développement :

- Laboratoire PROMES CNRS – Next CSP (Thermodynamique 4ème Génération)
- Société SUNERGIE filiale TECSOL - THEMIS-PV (Photovoltaïque)
- Société ENGIE Green - Photovoltaïque + Stockage par volant d'inertie

10 Structures implantées dans le bâtiment Innovation

- Laboratoire CNRS – PROMES
- STRMTG
- Pôle de Compétitivité DERBI
- Bois Énergies 66
- Energimm
- Eformadis
- SigmaVision
- Subsol
- Baz Industries
- SunCNIM

### ■ Éducation Environnement

69 Classes accueillies en 2018 (au 01/10/2018)  
dont 7 dans le cadre des journées pédagogiques,  
53 dans le cadre de classe de neige/verte ou simple visite  
et 9 dans le cadre de visite technique (Lycéens ou étudiants)

Thématiques :

- Soleil, source d'énergie (cycle 3 et cycle 4)
- Soleil et civilisations (cycle 3)



### ■ Tourisme Scientifique

6 826 visiteurs accueillis sur l'année 2018 entre l'ouverture hivernale et l'ouverture estivale.

### ■ Événements

Organisation de la troisième édition Raid Thémis Natur'Energies, compétition sport/nature dédiée aux entreprises EnR (15 équipes inscrites, 80 participants).

## ■ La poursuite des partenariats avec les acteurs locaux en faveur des énergies renouvelables

Le Département a développé d'étroits partenariats avec des acteurs engagés en faveur des énergies renouvelables, tels que :

- x Le pôle de compétitivité DERBI,
- x Le SYDEEL 66
- x Bois Énergie 66
- x Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, le futur Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes.

## L'appui départemental au Pôle de Compétitivité DERBI

En raison de sa forte implication en faveur du développement des énergies renouvelables, le Département a décidé en 2005, d'adhérer, en qualité de membre de droit, à l'association DERBI, association qui a pour objectif d'assurer l'animation, la coordination et la gestion du pôle de compétitivité éponyme. **Il est à noter que le Département fait partie des membres fondateurs du Pôle et a participé, très activement, à l'ensemble des échanges et travaux préalables à sa création.**

Aujourd'hui, le pôle de compétitivité DERBI a permis d'amorcer une véritable démarche partenariale réunissant 170 membres, dont 101 entreprises, 28 Centres de recherche, laboratoires, établissements d'enseignement supérieur, 31 Fédérations professionnelles et partenaires institutionnels et 8 collectivités et partenaires institutionnels, dont le Département des Pyrénées-Orientales. Ainsi depuis la création du pôle, ce sont 308 projets qui ont été labellisés, réunissant plus de 680 partenaires et représentant 798 M€ d'investissement dont 177 projets financés représentant 402,8 M€ et soutenus par des fonds publics à hauteur de 174 M€.

Le Pôle de compétitivité DERBI, à partir de 4 implantations géographiques (Perpignan, Montpellier, Toulouse et Albi), dispose de moyens déployés à travers différents partenariats collaboratifs susceptibles de développer la filière « solaire à haut rendement » dans le cadre de la 3S et de contribuer au débat national sur la transition énergétique.

## 2.2 - Les politiques départementales menées en faveur de la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux

La finalité relative à la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux, est en interrelation avec les 6 ODD suivants :



### 2.2.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la préservation de la biodiversité

#### ■ La mise en œuvre du Schéma départemental des espaces naturels

Les Pyrénées-Orientales présentent un patrimoine naturel d'une richesse exceptionnelle. Le Département a donc une responsabilité vis à vis de ces espaces naturels et a choisi de s'investir pour les préserver et les valoriser.

Élaboré dans un cadre partenarial, le Schéma Départemental des Espaces Naturels constitue le document de référence sur lequel le Département s'appuie pour mettre en œuvre sa politique autour de 4 axes majeurs :

- Acquérir des connaissances naturalistes
- Maîtriser le foncier (outil zone de préemption ENS)
- Soutenir les programmes de préservation des espaces et des espèces
- Faire découvrir les espaces naturels
- Sensibiliser le public

Dans ce cadre, le Département s'engage annuellement pour inventorier, aménager, maintenir, restaurer et faire connaître l'ensemble des espaces naturels du département, selon deux modalités d'intervention : le Département en tant que maître d'ouvrage et en tant que partenaire technique et financier.

### La gestion par le Département de deux réserves naturelles



#### La Réserve naturelle régionale de Nyer

La Réserve naturelle régionale de Nyer est une propriété départementale préservée, constituée de 2 200 hectares de zone de montagne où se développe une vie animale et végétale riche et diversifiée. Les objectifs du site sont la protection et la gestion du patrimoine naturel, ainsi que l'accueil et la sensibilisation à l'environnement. Le maintien des activités humaines, en adéquation avec les objectifs de conservation et de protection, est également une des missions du gestionnaire qu'est le Département.

#### Principales actions menées en faveur du développement durable :

- suivis scientifiques : **suivi d'une des plus importantes colonies de Petits rhinolophes (chauves-souris) de la région**, suivi des rapaces rupestres (aigle royal, gypaète barbu, faucon pèlerin...), suivi piscicole, suivi des grands prédateurs (loup, ours) et des galliformes de montagne (lagopède alpin, grand tétras), suivi de gîtes à chiroptères à enjeux nationaux, participation à l'enquête nationale sur les hirondelles de fenêtre...
- animation du site Natura 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » et participation aux comités de pilotage des sites Natura 2000 « Massif du Puigmal » et « Puigmal Carança »,
- participation au dispositif « SOS chauves-souris » en tant que relais départemental,
- participation au rapatriement d'animaux sauvages blessés et/ou en détresse au centre régional de sauvegarde faune sauvage de Villeveyrac (34),
- intégration des données dans le SIG SERENA,
- expertises et diagnostics écologiques pour des demandes de travaux hors territoire de la Réserve,
- encadrement des activités pastorales, suivi des charges et calendriers pastoraux,
- gestion des activités cynégétiques et participation aux comptages des ongulés,
- suivi et encadrement des demandes de manifestations sportives,
- actions d'éducation à l'environnement : accueil de scolaires (16 classes dont 3 mixtes), personnes en situation de handicap (9 groupes, 63 personnes porteuses de handicap), programme d'animations estivales, participation à la Fête nationale de la nature, spectacles et animations spécifiques sur les chauves-souris, entretien des sentiers et restauration du sentier des gorges suite à un éboulement...
- surveillance du site.



#### Nouvelles actions :

- évaluation du plan de gestion du site,
- réalisation d'une étude d'incidence dans le cadre d'une demande d'autorisation de travaux dans une RNR : construction d'une cabane pastorale,
- mise à jour de la signalétique et du balisage suite à la modification du tracé du sentier d'interprétation reliant Nyer et Mantet, pour faciliter l'accès au territoire de la Réserve à un plus large public,
- suivi de la fermeture du bâtiment de Rodès inscrit dans le site NATURA 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales »,

- suivi du dossier concernant la fermeture de la grotte de Sirach, grotte inscrite dans le site NATURA 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales »,
- interventions dans des établissements scolaires pour des animations chauves-souris,
- réalisation de 25 nichoirs à chauves-souris, par un ESAT, avec du bois local,
- lancement de la campagne départementale de mise à disposition de nichoirs à chauves-souris : élaboration d'une charte et distribution de 49 nichoirs dans 13 structures (mairie, école, entreprises privées, etc.).

#### Indicateurs de réalisations et de résultats :

- 2 contraventions et 2 procès-verbaux pour pâturage non autorisé,
- 326 Petits rhinolophes dont plus de 80 jeunes de l'année,
- nidification du gypaète barbu dans la Réserve,
- 52 SOS « chauves-souris » traités qui concernaient 31 chauves-souris en détresse dont 12 ont pu être relâchées et 3 ont été rapatriées.

#### **Chiffres clés**

- 5 000 visiteurs / an (chiffre imprécis),
- 344 élèves accueillis lors d'animations pédagogiques,
- 750 personnes accueillies à la maison de la Réserve en juillet et août,
- près de 1 000 personnes sensibilisées à la préservation des chauves-souris à travers la visite de l'exposition et les animations spécifiques,
- 3,4 ETP affectés par le Département.

#### La Réserve Naturelle Marine de Cerbère - Banyuls

La Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, première réserve marine française, a été créée le 26 février 1974 par arrêté interministériel. Depuis 1977, sa gestion est confiée au Département des Pyrénées-Orientales.

La superficie totale de la Réserve est de 650 hectares. Elle s'étire sur 6,5 km de côte entre Banyuls-sur-mer et Cerbère et s'étend sur 2 km vers le large. Elle présente 2 niveaux de protection : une zone protégée correspondant à la plus grande superficie de l'espace, soit près de 600 hectares, où la majorité des activités humaines est réglementée, et une zone de protection renforcée de 65 hectares, où toutes les activités humaines sont interdites.



#### Principales actions menées en faveur du développement durable :



En application de son troisième plan de gestion 2015-2019, la Réserve Marine réalise les actions suivantes :

- surveillance du site,
- suivis scientifiques réalisés en externe, interne et partenariat afin de connaître et suivre l'évolution du milieu marin de manière à gérer les activités humaines en conséquence,
- gestion de l'activité humaine dans l'objectif de faire cohabiter les différentes activités dans le respect de l'environnement,
- sensibilisation et éducation à l'environnement par le biais d'animations pédagogiques avec les scolaires et les visiteurs du sentier sous-marin,
- accueil du public et aménagement du site afin de préserver cet espace naturel exceptionnel.

### Nouvelles actions menées en 2017-2018 :

- suivi de la prolifération des algues filamenteuses et de l'impact sur les gorgones,
- suivi de la grande nacre suite à l'apparition d'un parasite entraînant un taux de mortalité très important,
- réalisation d'une cartographie des herbiers de posidonies de la Réserve à l'aide de moyens innovants (drone, sonar),
- suivi de l'état de conservation du coralligène,
- mise en place d'un texte réglementaire encadrant la plongée dans la Réserve,
- rajout de 4 bouées écologiques pour les structures de plongée et les plaisanciers,
- maintien de l'offre pédagogique en partenariat avec le Biodiversarium de Banyuls,
- mise à disposition d'un « Tiralo » pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au sentier sous marin.

### Indicateurs de réalisations et de résultats :

- La présence régulière des agents sur site lors des surveillances permet d'informer les usagers, avoir une meilleure connaissance de la fréquentation et limiter les infractions.
- La Réserve Marine attire de nombreux visiteurs. Les activités y sont encadrées afin de les rendre compatibles avec la préservation du site. La sensibilisation est essentielle pour informer le public sur les spécificités de cet espace protégé. Elle permet de faire prendre conscience de la fragilité du milieu.
- **Inscrite sur la liste verte internationale de l'UICN depuis 2014**, qui reconnaît la qualité de la gestion menée ainsi que la place accordée à la gouvernance, la Réserve Marine garantit la protection et la diversité des espèces animales et végétales mais également du milieu dans lequel elles vivent. **Depuis 2018, la Réserve a été labellisée par l'organisme américain Glores pour son rôle de refuge pour la mer parmi 10 sites au monde.**

#### Chiffres clés

- 210 000 visiteurs / an,
- entre 25 000 et 30 000 visiteurs / an sur le sentier sous marin,
- plus de 30 000 plongeurs découvrent chaque année la faune et la flore de la Réserve. Ils bénéficient pour cela de 25 bouées d'amarrage qui réduisent l'impact des ancrs sur le fond,
- 1 200 élèves accueillis lors des animations pédagogiques organisées par la réserve,
- 1 400 personnes participent chaque été à des actions de sensibilisation gratuites autour du sentier sous-marin,
- plus de 250 jours de présence sur le terrain, soit plus de 1100 heures de surveillance,
- une dizaine de suivis réalisés chaque année en interne, externe et partenariat,
- 650 mérours comptabilisés lors du dernier comptage en septembre 2017 soit une augmentation de 30 % par rapport à 2014,
- 6 ETP affectés par le Département.



### **L'Agenda Nature**

La 2ème édition a permis de rassembler une offre d'activités nature sur la période Juillet-Novembre. Plus de 150 animations sur l'ensemble du territoire départemental sont proposées par le Département et les autres gestionnaires d'espaces naturels (Syndicat du Canigo, Rivage, Fédération des réserves naturelles catalanes, PNR, PMCU, associations locales...). Cet outil a permis d'une part de sensibiliser le public à la préservation de la nature et d'autre part de proposer une offre d'écotourisme nécessaire au développement durable des territoires ruraux.

## Le guide des espaces naturels

Cet outil finalisé en 2019, permet de réunir dans une brochure un réseau d'une quarantaine de sites naturels pour valoriser, tout au long de l'année, les trésors naturels des Pyrénées-Orientales.

## Conciliation des usages en milieu naturel

Face au développement des manifestations sportives et au regard de l'accroissement continu de certaines pratiques en milieu naturel ayant des conséquences souvent impactantes liées au conflit d'usage, aux dégradations de sentiers ..., le réseau technique des gestionnaires d'espaces naturels, animé par le Département, a souhaité accompagner et faciliter les démarches des organisateurs de manifestations sportives en éditant **un guide technique**.

Concrètement, il s'agit de concilier les événements sportifs avec la préservation des milieux naturels et des usages. Il n'est pas toujours facile en effet pour des organisateurs d'événements sportifs d'appréhender les aspects réglementaires à respecter, propres aux territoires de montagne. Réalisé en concertation, ce guide technique permet d'identifier concrètement des mesures pour concilier les événements sportifs avec la préservation des milieux naturels. Il sert aujourd'hui de référence aux organisateurs ainsi qu'aux services de l'État.

## Formation sur la biodiversité

Le Département en partenariat avec le CNFPT a développé une offre de formations sur le développement durable à l'attention des collectivités, dont l'une d'entre elles concerne la biodiversité.

Depuis 3 ans, divers sujets ont été abordés : atout pour les territoires, nature en ville... Les participants se sont vus remettre un guide pratique et technique sur l'intégration de la biodiversité à travers les outils à mettre en œuvre par leur collectivité.

## Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement routiers

Le Département est maître d'ouvrage d'infrastructures routières et d'ouvrages d'art. Par sa compétence liée à la préservation des espaces naturels, l'accompagnement de ces projets dès leur conception permet de répondre plus rapidement et efficacement à la séquence éviter, réduire et compenser réaffirmée par l'État dans la loi Biodiversité. Depuis 2016, un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels a été mis en place dans le cadre de mesures compensatoires liées :

- aux travaux de sécurisation entre Banyuls sur Mer et Cerbère de la RD 914,
- à la création de la voie verte de l'agouille de la mar,
- au projet de contournement Perpignan Sud,
- à la poursuite de la Vélittorale.

## Appel à projet « Intégrer la nature en ville »

Afin d'impulser des actions innovantes en faveur de la biodiversité, le Département a lancé la 1ère édition de l'appel à projets « Intégrer la Nature en Ville », pour porter les ambitions suivantes :

- accompagner les collectivités (à travers un appui technique et un accompagnement financier) dans la réalisation de petits aménagements favorisant l'introduction ou le renforcement de la nature en ville,
- faire émerger sur les Pyrénées-Orientales, des démarches différentes, audacieuses et responsables en matière de préservation et reconquête de la biodiversité, sources d'émulation positive,
- montrer par l'exemple, que les collectivités locales disposent des leviers pour agir concrètement,
- reconnaître la multifonctionnalité de la nature en ville, à travers les richesses que l'on peut y associer : bienfaits sur la régulation thermique et le confort d'été, lutte contre le ruissellement et stabilisation des sols, mise en valeur du bâti, amélioration de la qualité de l'air, renforcement de l'attractivité, création de liens sociaux.

Avec une enveloppe de 92 000€, le Département a prévu de soutenir 10 projets pour l'édition de 2019 (jardins pédagogiques, protection des hirondelles, végétalisation d'espaces publics, dégoudronnage de trottoirs...).



## Soutien financier pour les sites naturels et la biodiversité

Dans une logique de cohérence et de synergie avec les politiques déjà mises en place par ses partenaires, le Département intervient pour soutenir la mise en œuvre du réseau des réserves naturelles et Natura 2 000 sur l'ensemble du territoire départemental, la restauration des corridors écologiques, les plans nationaux d'actions et la valorisation des paysages.

La politique en faveur de la préservation des espaces naturels passe notamment par l'attribution de financements à des organismes qui participent à la politique départementale en contribuant à l'atteinte des objectifs du SDEN.

Ainsi, le Département a soutenu :

- la Fédération des réserves naturelles catalanes : 30 000 € pour financer le projet tourisme de nature et 166 000 € pour les salaires,
- la commune d'Argelès sur mer : 22 000 € pour le financement du poste de conservateur de la réserve naturelle du Mas Larrieu,
- le syndicat mixte Canigó Grand Site : 65 000 € pour financer les opérations d'animation et 40 000 € pour l'éco-mobilité du massif du Canigó,
- le Groupement Ornithologique du Roussillon : 7 000 € pour financer des opérations de connaissances et de protection de l'avifaune,
- la Chambre d'Agriculture : 3 614,42 € pour le financement de l'animation de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité,
- le CEN : 23 000 € pour l'animation foncière et la gestion d'espaces naturels sensibles,
- la Société Mycologique et Botanique de Catalogne nord (SMBCN) : 600 € pour le financement d'inventaires botaniques sur certains espaces naturels recensés au SDEN.

Chaque année, environ 300 000 € sont ainsi destinés à l'accompagnement d'actions de suivis naturalistes, d'aménagement doux, de travaux d'entretien mais aussi de soutien à l'emploi.

Des articulations sont également recherchées avec les politiques spécifiques à certains milieux naturels (les massifs forestiers et les espaces agricoles) afin de favoriser la biodiversité sur ces espaces.

### ■ L'action du Département en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable

#### La politique départementale d'EEDD

Votée le 18 février 2010, la politique départementale d'Education à l'Environnement vers le Développement Durable (EEDD) a pour finalités, d'une part de permettre de mieux connaître et préserver l'environnement et le cadre de vie, d'autre part de favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur du développement durable.

Cette politique départementale a pour objectif principal **le renforcement et la structuration de l'offre pédagogique dans le territoire des Pyrénées-Orientales** dans un souci d'équité territoriale et sociale.



Cette politique contribue également à **la consolidation économique, au maintien de l'emploi, à la professionnalisation et à la structuration** du secteur d'activités de l'EEDD.

Elle favorise ainsi l'essor d'une **culture du développement durable** et participe à la construction d'un **cadre de vie de qualité**, pour tous et sur tout le département.

La politique départementale d'éducation à l'environnement vers un développement durable est fondée sur la mise en œuvre d'actions éducatives cohérentes et structurées, et sur une réelle dynamique partenariale.

Ces actions de sensibilisation, d'éducation et de formation, plus nombreuses, accessibles à tous les publics, doivent être ancrées dans le contexte territorial, construites collectivement et inscrites dans la durée.

Dans le cadre de cette politique, les actions menées se déclinent en 4 axes :

1. Développement de l'offre pédagogique sur les 7 sites naturels du Département avec comme stratégie la diversification des publics et le renforcement des actions.
2. Développement de l'action éducative du Département à destination des collégiens par la mise en place notamment d'un appel à projets scolaires « Collèges 21 ».
3. Poursuite et conception d'actions éducatives avec les différents services du Département hors des 7 sites naturels (Développement Durable, Eau, Forêt, Agriculture, Éducation, Jeunesse, Thémis Solaire Innovation...) en assurant leur développement et un accompagnement technique.
4. Accompagnement des dynamiques territoriales et des initiatives d'éducation à l'environnement vers un développement durable par un soutien technique et financier auprès des principaux partenaires (Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, Syndicat Mixte du Canigou Grand Site, Parc Naturel Marin du Golfe du Lion...) et des acteurs de l'EEDD (associations, collectivités, réseaux, entreprises...).

### **Principales actions 2018 / 2019**

#### ■ Programme Pédagogique Collèges 21 :

- Conception et mise en œuvre de la nouvelle offre pédagogique 2018 pour les collégiens du département (hors PNR) en collaboration avec 20 structures locales (32 projets pédagogiques).
- Conception et mise en œuvre de la nouvelle offre pédagogique 2019 pour les collégiens du département (hors PNR) en collaboration avec 18 structures locales (37 projets pédagogiques).

#### ■ Sites naturels du Département :

- Sur tous les sites : développement et mise en place de nouvelles activités grand public pour la Fête de la Nature.
- Site classé de l'Anse de Paulilles : Installation d'une exposition permanente sur l'adaptation au changement climatique et création d'un jeu pédagogique sur le climat à destination des scolaires « Super héros VS Super Fléaux »
- Thémis Solaire Innovation : développement de l'offre pédagogique scolaire.

#### ■ Projet transfrontalier ECTAdapt sur l'adaptation aux changements climatiques :

- Conception collective d'un escape game à vocation pédagogique, d'un dossier pédagogique pour enseignants, d'un jeu de cartes de 7 familles à l'échelle transfrontalière,
- Création d'une exposition itinérante sur les changements climatiques,
- Création d'une vidéo sur les changements climatiques, d'une vidéo sur les PAEN, d'une vidéo sur les plans d'adaptation au changement climatique pour la gestion des risques naturels.

#### ■ Autres services :

- Conception et diffusion de l'exposition pédagogique « A la rencontre de nos Forêts » en collaboration avec la Médiathèque Départementale et plusieurs partenaires locaux, et élaboration d'un carnet d'exploration pour une découverte ludique de l'exposition (avec l'IUT de Perpignan).
- Participation à la journée Jeunesse (DEJS, juillet 2019) et animation d'ateliers de sensibilisation.
- Participation, dans le cadre du PDEAC, à la journée Arts aux Collèges (DEJS, mai 2019) et animation d'ateliers de sensibilisation.



#### ■ Partenaires ou/et acteurs EEDD :

- Accompagnements techniques et financiers de plusieurs structures associatives d'EEDD, collectivités, Parc Naturel Régional, Réserves Naturelles, réseau départemental Tram 66....
- Renforcement du partenariat avec l'Éducation Nationale (mission académique EDD, académie de Montpellier).
- Contribution à la réalisation de la journée départementale de l'éducation à l'environnement, menée par le réseau départemental d'EEDD Tram 66 (Toulouges en 2018, Torreilles en 2019).
- Accompagnement à la mise en place des assises territoriales de l'EEDD P.O., Aude, Ariège (réseau régional d'EEDD, octobre 2019).
- Participation au Comité de Pilotage dispositif pédagogique régional d'éducation à l'économie circulaire (réseau régional Graine Occitanie).

#### **Budget**

Budget alloué par la collectivité : **124 000 € / an** (hors budget spécifique aux sites naturels, autres services et temps agents concernés), dont **110 000 € / an** environ pour les aides octroyées.

#### **Principaux indicateurs de réalisations et de résultats 2018/2019**

La politique du Département est fondée sur la mise en œuvre d'**actions éducatives cohérentes et structurées**, et sur une réelle **dynamique partenariale**. Il s'agit :

- D'augmenter et d'équilibrer le nombre d'actions pédagogiques sur tout le territoire (renforcement et **équité territoriale**),
- De s'adresser à tous, en priorité les scolaires, le grand public, les professionnels, les personnes en situation de handicap, les élus... (diversification et **équité sociale**),
- De cibler des thématiques prioritaires : la biodiversité, les corridors écologiques, l'eau, le développement durable, les énergies, les déchets...
- De participer à la **consolidation économique des structures professionnelles de l'EEDD**, à la professionnalisation des acteurs, au maintien de l'emploi et à la structuration de ce secteur d'activités, afin d'encourager le développement de comportements **écocitoyens** (à l'échelle individuelle) et **écoresponsables** (à une échelle collective) dans les Pyrénées-Orientales.

#### Indicateurs de réalisations par an :

- Nombre de programmes soutenus auprès de nos partenaires (hors Collège 21) : environ **12**
- Nombre de projets pédagogiques soutenus dans le cadre du programme Collège 21 : **32** pour l'année 2018-2019 et **37** pour l'année 2019-2020 (en 11 ans les demandes sont de plus en plus nombreuses de la part des collèges et le nombre d'actions a augmenté de 55 % depuis la création de l'offre)
- Nombre d'actions éducatives mises en place sur les sites naturels, culturels et scientifiques du CD66 :
  - 43 types d'activités proposées pour tout public dans le cadre de la Fête de la Nature (CD 66) en 2018 et 37 types d'activités proposées (CD 66) en 2019.
  - 19 types d'activités proposées pour tous les publics tout au long de l'année (hors Fête de la Nature).
- Nombre d'actions éducatives mises en place sur les autres sites ou services du Département : **8** (Thémis, Forêt, Jeunesse, Education)



#### Indicateurs de résultats par an :

- Nombre de personnes ayant bénéficié des actions mis en place par an : environ **20 000 personnes** dont 10 000 jeunes
- Nombre de structures ayant bénéficié du soutien financier du Département :
  - dans le cadre de subventions : 5 ;
  - dans le cadre de l'appel à projet Collège 21 : 20 (2018) et 18 (2019) ;
  - dans le cadre de prestations durant la Fête de la Nature : 25 (2018 et 2019) ;
- Nombre de collèges ayant bénéficié du programme Collège 21 : **22 sur l'année 2017 / 2018 et 2018 / 2019**

### Chiffres clés

- Nombre d'opérations soutenues durant l'année 2017 : environ **34 programmes** concernant les 4 axes.
- Nombre de personnes sensibilisées : environ **20 000 personnes** concernant les 4 axes (uniquement actions EEDD).

## 2.2.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la protection et de la gestion de la ressource en eau

### ■ La politique départementale en faveur de la préservation et de la gestion de la ressource en eau

Depuis de nombreuses années, le Département a développé une politique particulièrement volontariste en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau. Pour ne citer que quelques exemples :

- Participation à la création en 2009 d'un Syndicat Mixte pour la gestion et la protection des nappes de la plaine du Roussillon et élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des nappes,
- Réflexion stratégique sur l'alimentation en eau potable de la population des Pyrénées Orientales à l'horizon 2030/2050, et sécuriser l'approvisionnement de la retenue de La Raho, identifié comme un réservoir stratégique pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable dans les prochaines décennies.
- Mise en œuvre d'une politique départementale pour la réalisation d'économie d'eau potable, afin d'être en capacité de répondre aux futurs besoins.
- Accompagnement technique et financier pour améliorer la gestion des canaux d'irrigation du département, pour réduire leurs prélèvements dans les cours d'eau et optimiser le service rendu aux usagers du canal.

### Les actions en faveur des collectivités locales des Pyrénées-Orientales

En 2018, l'accompagnement du Département auprès des collectivités et autres structures a été poursuivi, à travers :

- x le maintien des aides du Département pour les réparations de réseaux d'eau potable des communes.
- x la mise en place de journées techniques et de formations spécifiques délocalisées avec le CNFPT dans les domaines de l'eau et assainissement et qui s'inscrivent dans l'offre de formations sur le développement durable.
- x La poursuite de l'animation de la Charte Qualité pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable, qui constitue un guide de bonnes pratiques à l'usage de l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau potable.
- x La mise en place d'une démarche en partenariat avec les collectivités pour la création d'un syndicat mixte d'études et de préfiguration pour travailler à la constitution du futur syndicat de production d'eau potable des Pyrénées-Orientales, compte tenu de l'état des ressources en eau, de l'augmentation démographique prévue et des effets du réchauffement climatique.



### **Chiffres clés**

- Budget départemental alloué aux réhabilitations des réseaux d'eau potable : **864 367 M€** pour 2018.
- Budget de l'Agence de l'eau alloué aux réhabilitations des réseaux d'eau potable dans le contrat du contrat départemental : **77 861 M€** pour 2018  
Montant des travaux aidés en 2018 : **6 165 069 M€**
- Budget alloué pour la préservation des canaux d'irrigation et la gestion de la ressource, en 2018 : **329 758€**

### **■ La politique départementale de lutte contre les pollutions des milieux et des êtres vivants par les produits phytosanitaires**

La contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides est de plus en plus préoccupante, notamment quand les captages exploités pour l'alimentation en eau potable des collectivités sont touchés (problématiques environnementales et sanitaires).

Le Département en tant qu'utilisateur de produits phytosanitaires, mais aussi en tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités, a un rôle important à jouer en matière d'exemplarité, de sensibilisation et d'accompagnement vers des pratiques économes en pesticides.

Depuis 2008, de nombreuses actions ont été réalisées ou soutenues par le Département pour améliorer les pratiques :

- x La présence dans le service technique **d'une chargée de mission Pesticides spécialisée** pour accompagner les collectivités et les autres acteurs du territoire sur ces problématiques.
- x **La mise en place d'actions de sensibilisation et la mise à disposition d'outils de communication en faveur du grand public.**
- x **L'organisation de formations ou journées techniques à destination des gestionnaires d'espaces publics ou privés.**
- x **Le soutien aux collectivités pour la reconquête de la qualité des eaux** (bassins d'alimentation des captages contaminés - captages prioritaires et non prioritaires). A ce jour, plusieurs collectivités ont bénéficié de l'accompagnement technique et de l'expertise du Département.
- x **L'accompagnement des collectivités locales des Pyrénées-Orientales**

### **Principales actions menées en 2019**

- Interventions lors de la semaine des alternatives aux pesticides : Ouverture de la semaine (conférence d'Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles), 2 soirées de sensibilisation et d'échanges (dangers sanitaires, alimentation), animation sur le site de Paulilles, interventions dans les classes de 6ème et 5ème des collèges.
- Soutien au Collectif Alternatif aux Pesticides 66.
- Mise à disposition d'outils de communication grand public (livrets « jardiner sans pesticides et classeurs de fiches cultures bio).
- Mise à jour de l'exposition « se passer des pesticides, tout naturellement ».
- Accompagnement technique pour la reconquête de la qualité de l'eau (aires d'alimentations des captages classés prioritaires).

### Chiffres clés

- Nombre de classeurs « fiches cultures Bio » imprimés : **5 000**
- **Zéro** : Suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les services du Département (Routes, Sites, Pépinières, Espaces verts, Collèges....)
- 25 000 € d'aides pour la mise aux normes des potences agricoles.

## 2.2.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'agriculture et de la forêt

### ■ Le soutien à l'agriculture biologique

#### Le soutien à la filière départementale

Depuis 2013, le département des Pyrénées-Orientales est devenu l'un des départements leader en matière d'agriculture biologique avec 26,2 % de Surface Agricole Utile conduite suivant ce mode de production (contre près de 6,6% au niveau national). C'est le quatrième département au plan national.

Au-delà des chiffres, ce résultat vient récompenser le travail réalisé depuis de nombreuses années par les professionnels et les structures de développement agricole départementales soutenus activement par le Département.



### Chiffres clés

- Nombre d'exploitations ayant fait le choix d'un mode de conduite en agriculture biologique : **773** en 2018 pour une surface agricole représentant 26,2 % **de la SAU départementale**.
- **Le budget moyen annuel alloué au développement de l'agriculture biologique est d'environ 400 000 €** (animation de la filière, appui technique, expérimentation, aide à l'investissement dans les entreprises bio et sur les exploitations...) et se décompose par grandes masses comme suit :
  - Aide au fonctionnement des structures qui œuvrent au développement de l'AB : 275 000 € / an dont 135 000 €, pour le CIVAM Bio.
  - Aide à l'investissement auprès des entreprises de mise en marché ou de transformation des produits bio : 50 000 € en moyenne /an.

Au-delà de l'appui financier à la filière, plusieurs **programmes transversaux innovants** sont mis en œuvre tous les ans (50 000 €/an) :

- **Préservation de la biodiversité et soutien à la filière apicole** avec un soutien financier au syndicat apicole (Union Syndicale Apicole du Roussillon - USAR) et l'installation de ruches sentinelles de l'environnement sur le territoire départemental qui permet pendant la récolte annuelle du miel une communication sur l'implication de la collectivité dans le maintien du métier d'apiculteur, la préservation de l'abeille et de la biodiversité au sens large.
- Mise à disposition aux agriculteurs bio par la Pépinière Départementale de plants pour la **création de haies composites afin de développer la biodiversité et héberger les auxiliaires de cultures** et ainsi limiter le recours aux intrants chimiques : (2 000 arbres /an),
- **Accompagnement des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)**  
Les groupements d'intérêt économique et environnemental (**GIEE**) sont des **collectifs d'agriculteurs** qui s'engagent dans un projet durable de modification de leurs pratiques agricoles notamment sur le volet environnemental.



Le Département accompagne l'émergence de plusieurs projets. A titre d'exemple :

- Territoire de la Côte Vermeille : animation d'un groupe de viticulteurs pour le maintien et la transmission du vignoble de montagne de la Côte Vermeille.
- Coopérative Terres Romanes à Vinça : animation d'un groupe de viticulteurs pour le changement de pratiques (Groupe des 30 000 fermes en préfiguration du GIEE)

### Chiffres clés

- Le soutien à la filière apicole et animation « ruches sentinelles de l'environnement »
  - Nombre de ruches installées : **6** dont 1 à l'Hôtel du Département, 2 sur le site naturel de Paulilles et 3 sur le territoire.
  - Budget départemental annuel alloué : **20 000 €**,
  - Bénéficiaires : **200 apiculteurs** professionnels et amateurs du département.
- Mise à disposition de plants pour la création de haies « auxiliaires de cultures »
  - Nombre de plants mis à disposition par la pépinière départementale : **2 000 arbres / an**,
  - Nombre de bénéficiaires : **une vingtaine d'arboriculteurs et viticulteurs bio.**

### ■ **La préservation des espaces agricoles et naturels : L'engagement dans la création de Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (P.A.E.N)**

Tous les 5 ans en France, l'équivalent de la surface d'un département comme les Pyrénées-Orientales (400 000 ha) est artificialisé. Cette problématique est particulièrement sensible dans les départements de la frange méditerranéenne de la région Occitanie où 35 000 nouveaux habitants sont annuellement accueillis (moyenne depuis 1999) et où 1350 ha par an ont été artificialisés entre 1990 et 2005 (diminution des espaces agricoles de 5,5% en 15 ans dans la plaine littorale).

Les espaces agricoles et naturels se transforment ainsi irréversiblement, et cela au moment même où, d'une part l'agriculture est de plus en plus sollicitée pour produire des biens alimentaires, de l'énergie ou des matériaux de construction, et, d'autre part, où l'environnement naturel est considéré comme un facteur de développement socio-économique.

Il est donc impératif que d'autres modes de développement beaucoup plus économes en espace soient favorisés et que les espaces agricoles et naturels soient effectivement reconnus et protégés en raison de la diversité de leurs apports à la société toute entière.

C'est pour faciliter la protection durable des espaces agricoles et naturels périurbains que la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a ouvert aux Départements la possibilité de créer, en accord avec les communes concernées, des **Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (P.A.E.N)** qui reposent sur un périmètre de protection et de mise en valeur et un programme d'action.

L'approche jusqu'à présent privilégiée par le Département vise à l'institution de périmètres sur des territoires où une volonté de protection est directement exprimée par les acteurs locaux et plus particulièrement les élus des communes.

L'objectif de cet outil, est ainsi de préserver efficacement et mettre en valeur en milieu périurbain des espaces agricoles et naturels à enjeux (économiques, environnementaux, sociaux) et par là même, de contribuer à sécuriser sur ces espaces les activités qui s'y exercent.

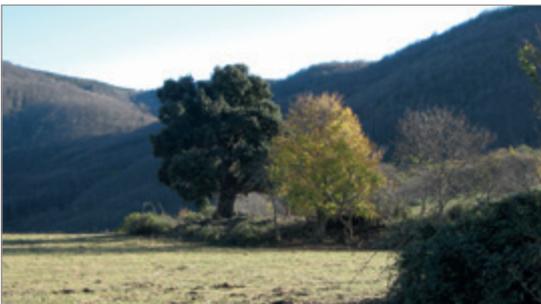
## Chiffres clés

- Le Département des Pyrénées-Orientales est le **1er département de France** à avoir mis en œuvre cet outil.
- **4 P.A.E.N** approuvés
  - Le « **P.A.E.N de la Prade de Canohès et du plateau agricole attenant** », approuvé en **octobre 2010** sur les **communes de Canohès et Pollestres (1<sup>er</sup> périmètre créé en France)**, porte sur une surface de **281 ha** avec pour enjeux la préservation et le développement de l'agriculture, la préservation des paysages et des milieux, le fonctionnement du réseau hydraulique et l'offre en espaces récréatifs et sociaux. Une action d'animation et de coordination du programme d'action a été menée de novembre 2013 à novembre 2018 (cofinancement d'un poste dédié) afin d'impulser et faciliter la mise en œuvre des actions définies. Est actuellement en projet la possibilité d'une opération de restructuration foncière. Une commission communale d'aménagement foncier a ainsi été constituée par le Département, à la demande de la commune de Canohès ; celle-ci devant se prononcer sur le lancement d'une étude d'aménagement. Par ailleurs la commune de Canohès souhaite pouvoir étendre le P.A.E.N sur un secteur en continuité du périmètre existant sur une superficie de 30 ha.
  - La commune de **Laroque-des-Albères** s'est également engagée dans cette démarche et **deux P.A.E.N** y ont été approuvés :
    - le premier en **décembre 2011** sur une surface de 15 ha (enjeux paysagers et de lutte contre l'incendie). Avec le soutien du Département et de la Région, 11 ha y ont été acquis et remis en état par la commune (Espace en grande partie mis à disposition d'un éleveur ovin dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales).
    - le second en **avril 2014** sur une surface de **606 ha** (englobe la majeure partie des espaces agricoles et naturels de la commune situés au nord du massif de l'Albère). Une étude d'aménagement en vue de la réalisation d'une opération de restructuration foncière y est en cours de réalisation.
  - **Le dernier P.A.E.N en date** a été approuvé par le Département en **octobre 2019 sur la commune d'Alénia** et porte sur une surface de 349 ha. Une vidéo a été réalisée pour valoriser l'action.

Le programme d'action établi se structure autour des trois axes suivants :

    - La levée des contraintes sur la dynamique agricole (restructuration foncière, valorisation des potentialités d'innovation, optimisation de la ressource en eau, lutte contre la spéculation foncière et la cabanisation) ;
    - La carte environnementale et paysagère ;
    - Un dessein partagé habitants / exploitants.
  - Deux nouveaux projets sont enfin en voie de lancement, dont l'un sur la commune de Céret (pour la préservation, en particulier, de la zone agricole du Palau - vergers de cerisiers à l'irrigation) et l'autre à une échelle intercommunale sur les communes de Canohès, Toulouges, Ponteilla/Nyls et Le Soler. Les communes de Montescot et Tautavel, ont également délibéré pour la définition de P.A.E.N sur leur territoire.

## ■ La politique départementale de valorisation des espaces boisés



Le Département, conscient des potentialités et de la vulnérabilité, face au changement climatique, du patrimoine forestier de son territoire et soucieux de sa préservation, met en place, depuis plusieurs années, une politique de valorisation forestière de ces espaces naturels boisés.

Cela se concrétise annuellement par l'application d'un programme départemental qui est centré sur la recherche d'une exemplarité et d'une écoresponsabilité

de l'institution départementale (Gestion des forêts départementales...), sur l'adaptation de nos territoires boisés au réchauffement climatique ainsi que la création d'une dynamique départementale en matière de gestion multifonctionnelle des espaces naturels.

Plusieurs actions s'inscrivent directement comme indirectement dans cet objectif :

**L'appui au développement d'une gestion durable** qui s'est concrétisé au cours des dernières années par un appui aux filières liège, bois matériau et bois énergie.

■ **Le soutien à la gestion des suberaies** qui se matérialise par la mise en place d'un plan départemental de valorisation du liège catalan qui s'articule autour des axes suivants :

- Amélioration du potentiel de production : plantation (friches), expérimentations et amélioration subericole,
- Reconnaissance de la multifonctionnalité de la suberaie,
- Animation de la filière, appui à la promotion de liège catalan et soutien à l'opération de collecte de bouchons.



■ Le soutien à la **filiale bois matériau** conduit par différents acteurs comme le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.

■ Le soutien au développement du **bois énergie** qui se concrétise : par le soutien à l'association bois Énergie 66, par la participation au Plan Bois Énergie conduit en partenariat financier avec l'État, la Région pour assurer le développement de la filière départementale et multifonctionnelle.

**Le soutien aux approches territoriales** : Le Département soutient les programmes d'actions des Chartes Forestières du Territoire qui sont les outils officiels de reconnaissance de la multifonctionnalité de la forêt (la CFT Pyrénées méditerranée sous maîtrise d'ouvrage du Pays Pyrénées Méditerranée, la CFT des Garrotxes sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et la CFT de la vallée de l'Agly sous maîtrise d'ouvrage du Pays de la Vallée de l'Agly).

L'appui aux **propriétaires forestiers de la ressource ligneuse** pour les inciter à appliquer une gestion forestière durable.



### **Budget**

■ **Développement d'une gestion durable** : Soutien à la gestion des suberaies et au développement du bois énergie : 200 000 €

■ **Appui aux propriétaires forestiers et soutien des démarches territoriales** : 28 000 €

### **Chiffres clés**

- Soutien d'opérations de boisements de friches en chêne liège : 10 ha depuis 2014,
- Production de plants de chêne liège à la pépinière départementale (en 5 ans plus de 10 000 plants produits),
- **104 chaufferies bois était au 31/12/2018** en fonctionnement dans le département pour une consommation de plus de 52 000 tonnes de bois dont 80 % de plaquettes forestières,
- Appui aux propriétaires forestiers et aux élus des communes forestières : Le soutien du Département auprès du Syndicat des Forestiers privés s'est concrétisé au cours des 5 dernières années par :
  - la réalisation de plus de 100 diagnostics sylvicoles de propriétés forestières privées,
  - la conduite de 30 opérations de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires et une dizaine de journée d'échanges techniques avec les forestiers de Catalogne sud.

## Résumé :

- La forêt joue un rôle majeur dans l'aménagement du territoire départemental. Elle représente un gisement d'emplois, non négligeable, dans les zones rurales et en montagne.
- Par ailleurs, outre les fonctions environnementales, sociales et paysagères des forêts, leur gestion et leur protection jouent un rôle non négligeable dans la lutte contre le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant le stockage de carbone.

En effet :

- la filière « bois énergie », participe à la limitation du déstockage du carbone fossile (principale source de GES) en se substituant à leur utilisation,
- la filière « bois construction » participe à la capitalisation du carbone dans les produits bois,
- la filière forestière au sens large participe, par l'application d'une gestion forestière, à la capitalisation du carbone dans les arbres,
- la filière « prévention incendie », participe à la préservation du stock carbone piégé dans les formations forestières exposées.

**Chaque année et depuis une dizaine d'années, le budget annuel départemental dédié à la protection et à la valorisation directe et indirecte des forêts s'élève à plus de 743 000 €.**

## 2.3 - Les politiques départementales menées en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et générations

La finalité relative à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations est en interrelation avec les 6 ODD suivants :



### 2.3.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur d'un habitat durable et d'un logement décent pour tous

En matière d'habitat, le Département intervient sur différents axes :

- x l'observatoire de la demande sociale en logements,
- x la production de logements sociaux à l'échelle du département et le maintien dans le logement au travers des aides à la pierre pour le parc public et le parc privé,
- x l'accès et le maintien dans le logement,
- x les subventions aux associations habilitées « logement » œuvrant en faveur du logement des personnes défavorisées,
- x la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie avec le PIG « Mieux se loger 66 », déployé sur le territoire départemental (hors PMMCU, OPAH et le secteur diffus).
- x le Département est partenaire d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat : OPAH Conflent Canigou, OPAH du Vallespir et OPAH Albères Côte Vermeille Illibéris.

## Chiffres clés

### En 2018 :

- Observatoire de la demande sociale en logement : 9 243 nouvelles demandes de logements ont été enregistrées sur une base totale de 12 823.
- Aide à la pierre pour le parc public : construction / réhabilitation de **811 logements** soutenue par le Département pour un montant total d'aides à hauteur de 4,9 M € **représentant un investissement de 55 M €, soit 700 emplois locaux (secteur BTP).**
- Construction de plus de **500 logements par an aux normes BBC ou THPE** sur l'aide à la pierre parc public (subventionnés par le Département sur fonds propres).
- Aide à la pierre pour le parc privé : **230 réhabilitations** de logements ont été soutenues par le Département pour un montant total d'aides à hauteur de **367 000 €** au bénéfice de propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG « Mieux se loger 66 » et des OPAH (Argelès centre ancien et Communauté de communes Conflent Canigou).
- Aide à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale « Se loger en terre catalane » pour prospecter et favoriser l'accès dans un logement autonome des personnes défavorisées. Au 31 décembre 2018, **303 personnes logées dont 142 enfants.**
- Subventions aux associations œuvrant en faveur du logement des personnes défavorisées et à l'accès au droit au logement - **12 associations**, intervenant dans le cadre de l'hébergement ou de l'accès au logement des personnes défavorisées, ont été soutenues par le Département, pour un montant total d'aides de **1 270 337 €.**

### ■ Focus sur le Programme d'Intérêt Général « Mieux se loger 66 »

D'une durée de trois ans, son objectif est de réhabiliter 222 logements par an pour lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne, et favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie.

Ce dispositif mis en oeuvre depuis février 2017 sur le territoire départemental (hors PMCU) en partenariat avec l'ANAH, associe la CAF, la Région, Action Logement et la Communauté de communes du Vallespir. Le PIG « **Mieux se loger 66** » a pour objet notamment la réalisation de travaux d'économie d'énergie au bénéfice des propriétaires occupants très modestes. Le bénéfice de l'aide est conditionné par une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement. Sur cette thématique, se sont 174 logements qui ont bénéficié de subventions des différents partenaires du PIG « Mieux se Loger 66 » et du Département.

Pour les propriétaires modestes, la subvention est de 500 € dans le cadre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) conjointement abondé avec l'ANAH. 52 logements en ont bénéficié soit 26 000 € de subventions du Département en 2018.

A noter : depuis juillet 2013, cette aide FART est étendue aux propriétaires bailleurs et son versement est conditionné par une amélioration d'au moins 35 % de la performance énergétique du logement.

### ■ Le soutien à la production de logements sociaux portés par l'OPH66

Le Département intervient en tant que financeur des bailleurs sociaux, au premier rang desquels figure l'OPH 66.

L'Office relaie et amplifie les orientations stratégiques du Département dans le domaine du développement durable aussi bien dans le cadre de ses constructions neuves que de réhabilitations.

L'OPH 66 s'est fixé comme objectif d'équiper ses bâtiments de systèmes de production d'eau chaude sanitaire solaire, chaque fois que cela est possible. En outre, il est engagé dans une démarche de promotion du développement durable. Celle-ci est conventionnée, inscrite dans son cahier des charges et suivie au moyen d'indicateurs définis dans le cadre de la certification ISO 9001 dont bénéficie l'organisme.

Pour y parvenir, il s'est imposé des règles en matière de performance énergétique, dont l'obligation de solliciter une labellisation CERQUAL pour tous les ensembles de plus de 60 logements.

## ■ Le soutien au Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL accorde d'une part, des aides financières aux personnes en difficultés pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir dans des conditions les plus décentes possibles. Elles s'appliquent à tous les secteurs locatifs (parc public ou privé) pour prendre en charge, après une évaluation sociale les impayés de loyer et charges, les impayés d'électricité, de gaz, d'eau, de fioul et de bois. D'autre part, le FSL finance sous conventionnement des associations sur la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

### **Chiffres clés**

- Lors de l'exercice 2018, le Fonds de solidarité pour le logement a attribué **4 225** aides relatives aux demandes d'accès, de maintien, de charges d'eau, d'électricité, de gaz et de bois-fuel-gaz) pour une dépense globale de 1 919 504 €.
- Nombre de demandes : **6 355**
- Montant moyen demandé : **454 €**
- L'ASLL concerne 11 associations pour une dépense du FSL à hauteur de **613 626 €**

## **2.3.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'insertion**

Le Département a été réaffirmé dans son rôle de chef de file des politiques d'insertion depuis la loi réformant les politiques d'insertion et généralisant le revenu de solidarité active de décembre 2008.

Pour mettre en œuvre sa politique d'insertion, l'institution départementale s'appuie sur un grand nombre de partenaires proposant des actions allant de l'autonomie sociale à l'insertion pré-professionnelle. Au sein de ces partenaires, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) jouent un rôle majeur.

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), associations intermédiaires (AI), entreprises d'insertion (EI), entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), sont autant de structures qui proposent aux publics éloignés de l'emploi des parcours d'insertion socio-professionnelle combinant, selon la distance à l'emploi, mise en situation de travail, accompagnement social, formation et qualification.

Un grand nombre de ces organismes, et plus particulièrement les ACI, développe comme activité support l'entretien de l'environnement et du petit patrimoine bâti, le tri, la récupération et la valorisation... En combinant accompagnement de personnes en difficultés, activités d'utilité sociale et territoriale et emploi local, les SIAE sont partie prenante du développement durable dans ses trois dimensions.

### **Chiffres clés**

- **Nombre total d'actions soutenues par le Département**  
En 2019 : 39 ACI, 7 EI, 6 AI, 1 ETTI, 1 fédération des EI et 2 GEIQ

#### Exemple

L'ACI « La Recyclerie » a initié son activité avec le soutien du Département. Cette structure se situe à Elne et a comme principale activité la collecte, la valorisation et la vente des encombrants sur le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés.



- L'Université Perpignan Via Domitia pour la réalisation du projet « LEPROSA » : coopération scientifique avec les Universités de Cadi Ayyad à Marrakech, de Tunis-EI Manar et de Chadli El Tarf pour améliorer la conservation de deux espèces de tortues méditerranéenne menacées, dont l'une ne survit actuellement qu'en Pyrénées-Orientales, en croisant les expertises et spécialisations de chaque laboratoire sur le rôle des parasites dans l'émergence des maladies à transmission vectorielle sur ces espèces en lien avec le changement climatique (Maroc, Tunisie, Algérie) – Subvention accordée : 7500 €.

Un septième appel à projet est en cours, mettant en avant les priorités suivantes :

- Transition énergétique,
- Préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, économie circulaire,
- Mobilités et tourisme durables,
- Éducation et Jeunesse,
- Soutien aux processus de transition démocratique (citoyenneté, société civile, transfert de compétences, égalité des chances, lutte contre les discriminations et travail de mémoire(s), etc)

### ■ Soutien à des projets de coopération territoriale « Fonds de soutien aux micro-projets transfrontaliers »

Le Département des Pyrénées-Orientales soutient, depuis 2008, aux côtés de la Generalitat de Catalunya, les projets répondant aux enjeux du territoire de l'**Espace Catalan Transfrontalier** (comarques de la province de Girona et département des Pyrénées-Orientales), par l'intermédiaire du **Fonds de soutien aux micro-projets transfrontaliers**.

Cet appel à projets annuel apporte un soutien aux **opérateurs publics et associatifs ayant leur siège au sein de l'Espace Catalan Transfrontalier** et souhaitant développer un projet de coopération avec un partenaire situé de l'autre côté de la frontière.

Il s'adresse tout particulièrement aux structures dont les ressources financières et humaines sont insuffisantes pour mener et financer des projets de dimension européenne tels qu'Interreg, mais dont les ambitions en matière de coopération transfrontalière n'en sont pas moins importantes et réelles.

#### Chiffres clés

- Nombre de projets soutenus par le Département au titre du Fonds de soutien aux micro-projets transfrontaliers depuis 2008 : **207** (représentant un coût total d'opérations approximatif de **5,5 millions d'€**).
- Montant total des aides octroyées par le Département en 11 ans : près d'**1,1 million d'€**.
- Nombre de dossiers soutenus :
  - en 2017 : **19**
  - en 2018 : **17**
- Montant total des aides octroyées par le Département :
  - en 2017 : **96 044 €**
  - en 2018 : **82 478 €**
- Thématiques majoritairement soutenues : culture et patrimoine, jeunesse et sport, tourisme et randonnée, développement territorial.
- Principaux bénéficiaires du dispositif : associations (à hauteur de 55%), collectivités et établissements publics, université, consulaires.

## 2.3.4 - Les actions et politiques départementales menées en faveur des services au public

### ■ Amélioration des Services au Public : une démarche innovante



L'accessibilité des services au public est au cœur des préoccupations du Département des Pyrénées-Orientales, et constitue un axe central de la politique publique d'aménagement et de solidarité territoriale.

En matière d'accueil, les enjeux de pérennisation des services au public sont prépondérants pour favoriser l'implantation de nouvelles populations sur le territoire départemental et proposer ainsi une offre de vie de qualité et attractive, ainsi qu'un bouquet de services répondant à l'ensemble des besoins de la population.

Dès lors, afin d'améliorer la coordination et la présence des services au public sur l'ensemble du territoire

départemental, la mise en cohérence des stratégies territoriales des opérateurs publics et privés, des services des collectivités territoriales et de l'État, devient une nécessité absolue.

C'est pourquoi, le Département et les Services de l'État ont initié dès le mois de décembre 2014, une démarche visant à établir un Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le SDAASP composé d'une phase d'enquête à la population, d'ateliers de concertation avec les territoires et d'un diagnostic partagé définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions, destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

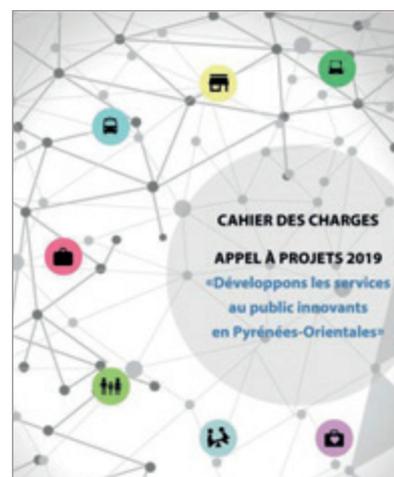
Acté par délibération par l'ensemble des acteurs et partenaires (EPCI, Région, CTAP, prestataires de services...), le SDAASP a été définitivement validé, par arrêté préfectoral, le 28 décembre 2017.

Désormais, le SDAASP doit permettre de fédérer et de renforcer les échanges entre les acteurs des services au public (prestataires de service, collectivités territoriales, structures sociales, usagers...) autour d'actions innovantes permettant d'améliorer l'accessibilité des services au public et également de développer ces services pour tous sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce schéma est aussi un support d'innovation autour de nouvelles coopérations et réponses territoriales qui doivent prendre en compte l'évolution des modes de vie et des usagers, le besoin de lien social et de solidarité humaine d'un département rural.

C'est pourquoi, en 2019, le Département des Pyrénées-Orientales s'est engagé dans une politique ambitieuse de services au public et c'est dans ce contexte que s'inscrit le premier appel à projets.

L'appel à projets « Développons les services au public innovants dans les Pyrénées-Orientales » 2019 a pour finalité de repérer, soutenir et valoriser des projets d'investissement en maîtrise d'ouvrage publique ou privée qui s'appuient sur une démarche d'innovation et contribuent à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire départemental.



**7 lauréats de l'Appel à Projets 2019 « Développons les Services au Public Innovants en Pyrénées-Orientales »** pour un coût total d'opérations éligible de **500 056,36 €** et une participation départementale de **150 900,83 €** :

- Communauté de Communes Agly Fenouillèdes : « Création d'une MSAP itinérante »
  - création d'un service au public innovant itinérant sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal,
  - participation du Département de 6 534,75 €.
- Commune de Thuir : « Ateliers numériques intergénérationnels »
  - mise en place, avec le concours de la CARSAT, d'ateliers numériques intergénérationnels gratuits à destination de la population,
  - mise en place d'un accueil polyvalent permettant d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics,
  - participation du Département de 33 500 €.
- Commune de Prades : « Acquisition pour réhabilitation d'un Tiers Lieu, espace collaboratif en centre-ville »
  - réhabilitation d'un espace collaboratif contribuant à redynamiser le centre-ville,
  - participation du Département : 24 472 €.
- Communauté de Communes Roussillon Conflent : « Création d'une salle informatique itinérante »
  - volonté de donner le même accès aux services numériques à l'ensemble de la population du territoire,
  - participation du Département : 13 568,08 €.
- Commune de Pézilla la Rivière : « Réhabilitation d'une maison en logement d'urgence et banque alimentaire »
  - réhabilitation d'une maison du centre-ville et installation de deux nouveaux services à la population : une maison en logement d'urgence ainsi qu'une banque alimentaire à destination des plus démunis,
  - participation du Département : 10 000 €.
- Association La Douce Heure : « Proxi'bus »
  - mise en place d'un bus ressource itinérant proposant des ateliers collectifs sur les usages au numérique ainsi qu'un accompagnement individuel aux démarches administratives,
  - participation du Département : 47 026 €.
- Comité Départemental du Sport en Milieu Rural : « Mobil'Sport »
  - mise en place d'un véhicule itinérant rempli de matériels sportifs (40 sports représentés) qui circulerait sur l'ensemble du territoire départemental,
  - participation du Département : 14 700 €.



## 2.3.5 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la concertation citoyenne

### ■ **Imagine les PO : une démarche de concertation citoyenne**

Le Département des Pyrénées-Orientales a adopté le 26 novembre 2018 une délibération-cadre afin d'améliorer l'écoute et la prise en compte des avis des citoyens, lançant ainsi la démarche de concertation.

« Imagine les PO » a ainsi débuté avec la mise en œuvre d'une enquête qualitative audiovisuelle, réalisée par le prestataire, courant janvier 2019 permettant de recueillir les premières attentes des habitants.



Parallèlement, un plan d'investissement quadriennal de 500 millions d'euros pour la période 2019-2023 a également été voté pour les Pyrénées-Orientales. L'Assemblée Départementale est à l'origine de cette démarche innovante de participation et de dialogue citoyen.

Portée par l'ensemble des acteurs de la collectivité et du territoire, « Imagine les Pyrénées-Orientales » s'inscrit dans une démarche globale et collective de territoire.

Les réunions publiques ont été organisées entre le 21 mars et le 16 mai 2019. A l'issue de ces rencontres, le Département et ses élus ont travaillé sur des engagements concrets, présentés aux habitants le 03 juillet dernier. Les **30 premiers engagements** ont été votés lors de l'Assemblée Départementale du 22 juillet.



Pour résumer ces 6 mois de concertation, il y a eu **2 500 participants**, 558 propositions enregistrées lors des ateliers d'échange et 600 contributions en ligne déposées sur la plateforme numérique.

A ce jour, la démarche se poursuit par l'organisation de nouvelles rencontres thématiques avec les habitants.

## 2.4 - Les politiques départementales menées en faveur de l'épanouissement de tous les êtres humains

La finalité relative à l'épanouissement de tous les êtres humains est en interrelation avec les 7 ODD suivants :



### 2.4.1 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'accès au sport et à la culture pour tous

Ce champ d'action de la politique départementale participe à la mise en valeur des richesses humaines et patrimoniales du territoire départemental par le soutien aux initiatives non marchandes et vertueuses.

#### ■ Le soutien en faveur de la culture pour tous

Pilier fondamental de l'action démocratique et citoyenne, la culture contribue significativement au développement et à l'épanouissement des individus et à l'attractivité des territoires. Véritable instrument de l'émancipation des citoyens, elle est essentielle pour le maintien d'une société solidaire et intergénérationnelle. Elle possède également une dimension économique indispensable au rayonnement des territoires.

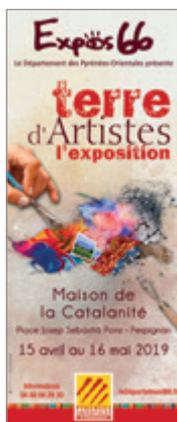
Ainsi, le développement de la culture et le soutien à la création sont des axes forts de la politique du département qui favorise les initiatives associatives mais conduit aussi une stratégie propre de mise en valeur du patrimoine historique des Pyrénées-Orientales et d'accès populaire aux événements culturels. D'un point de vue global, la politique culturelle du Département est dotée d'un budget de près de **15 M€**.

### **Chiffres clés 2019**

- **Près de 350 organismes** subventionnés au titre de **la culture** (aide au fonctionnement, à la création, aux événements, soutien aux écoles de musique et ensembles vocaux), du **Patrimoine et de la Catalanité** (aide au fonctionnement, à l'édition de revues, aux événements, à la diffusion et à la création, soutien à l'enseignement).

Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

### **L'action culturelle sur les Territoires :**



- « **Balade en terre d'artistes** », un événement dédié aux découvertes artistiques et aux échanges

L'événement est l'occasion pour tous les artistes amateurs ou professionnels des Pyrénées Orientales de présenter au public leur travail, et de pouvoir échanger au sein de leur atelier. En 2019, cet événement qui s'est déroulé les 11 et 12 mai, a vu la participation de 145 artistes œuvrant dans de multiples disciplines : céramique, poterie, mosaïque, peinture, sculpture, savoir-faire ou encore photo-vidéo.

Cette année pour la première fois, une soixantaine d'artistes ont par ailleurs participé à l'exposition collective à la Maison de la Catalanité du 12 avril au 17 mai 2019 donnant ainsi un avant-goût des œuvres à découvrir sur le territoire le temps du week-end de « Balade ».

- **Le spectacle vivant tout au long de l'année,**

Sur les territoires avec la tournée « **Tous au Théâtre** » :

Ce dispositif départemental est destiné à promouvoir les œuvres théâtrales, musicales ou dansées aidées au titre de la création.

En 2018, la 5<sup>e</sup> édition de la tournée théâtrale a permis à 6 compagnies de présenter leur création récente, l'éprouvant ainsi en conditions « réelles » dans de petites salles, peu ou pas équipées. Les 9 communes qui ont accueilli les 18 représentations ont ainsi pu proposer cette offre culturelle professionnelle à leurs habitants en accès libre et gratuit ; c'est le Département qui a assuré les frais d'achat des œuvres.

Un des objectifs poursuivis par ce dispositif est de donner plus de poids et de cohérence à la politique départementale de soutien aux compagnies professionnelles tout en proposant une circulation des œuvres hors des circuits habituels de diffusion.

Près de 1 000 spectateurs ont assisté à cette 5<sup>e</sup> édition.



En 2019, la tournée est reconduite avec de nouvelles compagnies et de nouvelles communes : Bages, Amélie-les-Bains, Ste Léocadie, Le Boulou, Les Angles, St Paul de Fenouillet, Rasiguères, Matemale et Tautavel.

Au sein de nos sites historiques :

Tout au long de l'année avec la programmation « **Tous au spectacle** » : repensée en 2019, cette programmation commencera au dernier trimestre de l'année.

Comme l'ancien dispositif « Cartes Blanches », ces nouveaux rendez-vous sont pensés pour mettre à l'honneur les équipes artistiques du département et leurs créations.

En été, c'est le **festival « Eté 66 »** qui prend le relais en soirée et qui investit les Sites historiques. Les 10 dates de l'édition 2019 ont réuni près de 6 000 spectateurs du 10 au 31 juillet, au Palais des Rois de Majorque, au Château Royal de Collioure et au Prieuré de Serrabonne. Chaque nouvelle édition est l'occasion de collaborer avec des équipes artistiques locales et d'ouvrir le festival à leurs créations.

En collaboration avec des structures de production, des directeurs artistiques et des artistes, chacune des manifestations labellisées « Eté 66 » a permis à tous les publics de profiter d'un été culturel de qualité, éclectique et réellement accessible.

Chaque année la fréquentation du Festival est essentiellement constituée d'habitants du département ; la gratuité est un facteur déterminant pour les spectateurs au même titre que la programmation.

### **Chiffres clés du festival**

- 10 soirées gratuites organisées en juillet 2019
- une équipe d'environ 50 agents du Département est intervenue avant, pendant et après le festival faisant intervenir de nombreux services de la collectivité.
- Les scènes du Palais des Rois de Majorque, Château Royal de Collioure et du Prieuré de Serrabonne ont accueilli plus d'une centaine d'artistes.

### • **La programmation « Expos66 »**

Tout au long de l'année, le Département organise des expositions dont l'intérêt rencontre l'engouement du public qu'il soit averti ou non. Ces expositions, axe fort de la politique culturelle départementale et de sa programmation, apportent une véritable plus-value à la visite des monuments historiques départementaux. Par ailleurs, elles constituent un soutien avéré aux artistes ou aux structures culturelles issues du département ou de la grande région qui y trouvent une vitrine de choix et de qualité pour la visibilité de leurs productions artistiques.

La programmation « Expos 66 » est volontairement généraliste : patrimoine, photographie, peinture ou encore sculpture.

En 2019, plus de 20 expositions sont proposées au public au sein des 3 sites départementaux : Palais des Rois de Majorque, Château royal de Collioure et Maison de la Catalanité.

### **Les actions en faveur de la Catalanité**

Piliers de notre identité, du patrimoine et de la richesse de notre département, la langue et la culture catalanes constituent l'héritage de tous les habitants des Pyrénées-Orientales. Leur protection et leur diffusion sont un enjeu culturel, économique, politique et humain d'importance.

En 2019, le Département réaffirme les objectifs fixés par la « Charte en faveur du Catalan » et maintient plus que jamais ses interventions en faveur de la Catalanité : développement de l'enseignement du catalan, promotion de la culture et de traditions populaires, diffusion de la langue, notamment en direction du jeune public.

Deux événements marquants sont particulièrement à relever :

- l'installation, le 24 juin à l'Université de Perpignan, de l'Office Public de la Langue Catalane (OPLC) en présence des représentants de l'État, de la Région, du rectorat, du Département, de la ville de Perpignan, du SIOCCAT et des associations et acteurs du comité de pilotage.  
Véritable outil pour la transmission de la langue et de la culture catalanes, cette structure permettra le développement d'une stratégie commune à travers des actions concertées à la hauteur des enjeux : favoriser et valoriser le catalan afin de lui garantir un avenir pérenne.
- l'organisation de la 5ème édition de la tournée TEATRECAT, qui propose à plus de 2 500 élèves du département en cursus bilingue ou initiation de bénéficier d'une représentation théâtrale professionnelle en langue catalane dans une des salles de spectacles du territoire.

## Le soutien au patrimoine

Le Département des Pyrénées-Orientales recèle un patrimoine exceptionnel de par sa richesse et sa forte identité. Couvrant toute l'Histoire de l'humanité de la Préhistoire à nos jours, il est notamment caractérisé par sa remarquable diversité : patrimoine bâti, immatériel, culturel, paysager et mémoriel. La politique départementale en faveur du Patrimoine vise à valoriser ces nombreux atouts tout en relevant les défis contemporains du décroisement sectoriel, de l'accompagnement des porteurs de projet et d'un aménagement durable du territoire.

En 2019, dans le cadre du grand plan d'investissement, la mobilisation des dispositifs patrimoniaux a été fortement orientée par la concertation citoyenne d'Imagine les P-O et les grands objectifs qui en ont découlé et notamment « construire un modèle d'aménagement responsable » et « impulser un développement économique durable ». Le Département soutient le patrimoine local, l'archéologie, le Patrimoine maritime, les musées et leurs collections ; chacune de ces thématiques contribuant par leur implantation à un maillage culturel équilibré du territoire.

Cette année un dispositif exceptionnel a également été mobilisé à l'occasion du 80ème anniversaire de la Retirada au travers d'une importante programmation notamment soutenue par des appels à manifestation d'intérêt et à projet. En tout **358 216 euros** ont été consacrés en 2019 à la valorisation du patrimoine. Concernant les actions de restauration des monuments et objets classés, des sites Vauban UNESCO (partenariat DRAC – Région) et du patrimoine vernaculaire de proximité (avec la Fondation de France), **435 150 euros** ont été votés en **2019**. Il est à noter qu'afin de faire de Perpignan « une capitale forte pour les Pyrénées-Orientales » les projets des équipements patrimoniaux majeurs de la Ville ont été accompagnés : création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et restauration de la Casa Xanxo, réhabilitation de la Chapelle du Tiers Ordre, création de l'espace numérique du Castillet, aménagement du parcours archéologique de Ruscino, mise en place d'un espace d'interprétation du patrimoine militaire au sein du Couvent des Minimes.

L'ensemble des actions en faveur du patrimoine répond à un triple objectif écocitoyen :

- Faciliter la transmission : en préservant le Patrimoine, nous léguons un héritage aux générations futures.
- Préserver les savoir-faire et favoriser l'insertion sociale :  
La sauvegarde du Patrimoine assure la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnelles du bâti ancien (taille de pierre, torchis/pisé, couverture). La préservation de l'environnement implique un choix de matériaux adapté aux ressources locales et favorise les réemplois. Il est à noter que plusieurs chantiers de formation et/ou insertion pour la restauration du Patrimoine sont soutenus par le Département : Restauration du glacis du Fort Dugommier à Collioure, restauration de restanques viticoles à Estagel.
- Favoriser un développement économique raisonné du territoire : chaque chantier de restauration crée des emplois directs et indirects. Le Patrimoine est un indéniable vecteur d'insertion, de socialisation et de création d'emplois qualifiés et non délocalisables. Sa valorisation est également l'opportunité de revitaliser des territoires dans le cadre d'un tourisme culturel qualitatif, durable et quatre saisons. En ce sens, le Département soutient le programme structurant des Grands Sites Régionaux et a accompagné trois territoires labellisés en 2019 : le Massif du Canigo, Collioure en Côte Vermeille et Perpignan Méditerranée.

### Chiffres clés

- 2 sites UNESCO
- 303 Monuments Historiques
- 3 Villes et Pays d'Art et D'Histoire
- 10 Musées de France

## Les archives départementales



Les Archives départementales collectent les archives publiques produites par les administrations, juridictions, collectivités et organismes/associations exerçant une mission de service public, ainsi que par les notaires. Elles reçoivent également des archives privées par don, dépôt, legs ou achat. Ces documents constituent les matériaux historiques des générations futures. Les conseils apportés aux services producteurs et l'expertise du service permet de maîtriser l'inflation archivistique contemporaine grâce à l'exercice du contrôle scientifique et technique et à des interventions adaptées (sauvegarde, mise en place de tableaux de gestion, formations).

La transmission passe par la conservation des documents dans des magasins spécialement aménagés, avec des normes précises en matière de climat et de sécurité. Les fonds sont classés, inventoriés, conditionnés dans des matériaux spécifiques, et, le cas échéant, restaurés et/ou numérisés. En 2019, un lot de 30 registres de notaires des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle a été envoyé en restauration, ainsi qu'une dizaine de parchemins de l'hospice d'Ille-sur-Têt (XIII - XV s.).

Les fonds sont communiqués au public (administrations, particuliers, chercheurs, etc.) soit directement en salle de lecture (documents originaux et numérisés), soit indirectement, par correspondance ou via le site internet du Département, grâce à la mise en ligne de fonds numérisés (état civil, préparation militaire et recrutement de l'armée, recensements de population, registres hypothécaires, plans cadastraux), quelle que soit la nature de la recherche (scientifique, généalogique, juridique, etc.).

Une attention particulière est portée à la dimension citoyenne des archives. L'aide à la recherche en salle de lecture et par correspondance permet ainsi à tous d'avoir accès, sans distinction, à ces sources patrimoniales (pour prouver des droits, faire des recherches administratives ou historiques). Les actions de valorisation permettent de faire connaître, auprès de tous les publics la richesse des fonds. La programmation Anim'Archives et patrimoine propose ainsi tout au long de l'année, gratuitement, des conférences, excursions et ateliers ouverts à tous les usagers. Le service éducatif accueille des classes de tout le territoire pour des ateliers pédagogiques sur des thématiques variées. En 2019, des thématiques en lien avec l'environnement ont ainsi été proposées au public :

- en mai, pour la fête de la nature, une journée a été consacrée aux énergies renouvelables et solaires, « De Padre Himalaya à Thémis », sur le site de Thémis Solaire Innovation et du four solaire de Mont-Louis,
- en juin, une journée a été organisée avec le Syndicat Mixte Canigou Grand Site sur la thématique de l'avalanche de Roca Gelera de 1917.

### **Chiffres clés (au 1er septembre 2019)**

- lecteurs inscrits dans l'année : 518
- communications de documents originaux en salle de lecture : 9 500
- consultations en ligne :
  - nombre de pages/images vues : 18 500 000
  - nombre de visites (connexions) sur le site internet : 98 000
- conférences et manifestations Anim'Archives : 860 participants
- scolaires accueillis en ateliers : 1 055 élèves



## L'archéologie départementale

Le Service archéologique départemental réalise les opérations d'archéologie préventive sur les projets dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage (aménagement routiers, construction de Z.A.C., travaux au sein des sites historiques du Conseil Départemental, ou lors de la construction de nouveaux collèges), il réalise des diagnostics archéologiques et des fouilles préventives pour tout aménageur du département, privé ou public, sur l'ensemble du territoire des Pyrénées-Orientales. Ainsi, en début d'année 2019, une fouille préventive a été réalisée dans la cour d'honneur du château de Collioure, qui ont permis de mettre au jour les vestiges de fortifications antiques.

Sur autorisation de l'État/DRAC, et en partenariat avec la Ville d'Elne, le service réalise chaque été depuis 2016, en juillet, une fouille programmée sur le plateau des Garaffes. Cette opération a permis de découvrir les vestiges de la cathédrale primitive d'Elne, ainsi qu'un quartier d'habitations de l'âge du Fer. Grâce à un partenariat avec l'Université de Perpignan, une dizaine d'étudiants vient chaque année se former à l'archéologie sur ce chantier.

La mission de conseil et d'accompagnement des collectivités locales et des associations permet une meilleure gestion de leur patrimoine archéologique, conciliant les impératifs économiques et touristiques. Le service a ainsi accompagné la ville d'Elne en 2019 pour la mise en valeur des résultats des fouilles de la cathédrale.

Le service participe à la connaissance et à la conservation du patrimoine archéologique, grâce, notamment, à la réalisation de l'inventaire du patrimoine archéologique (programme de prospection-inventaire des sites archéologiques de la plaine du Roussillon), et à la gestion, aux côtés de l'État, des collections du dépôt archéologique départemental (qui inclut la restauration de certaines collections).

Enfin, une part importante des missions du service consiste à communiquer les résultats de ces opérations, à participer à des projets collectifs de recherche scientifique et à en diffuser les résultats auprès de tous, spécialistes comme grand public. La bibliothèque archéologique départementale accueille toute l'année des chercheurs et des étudiants. Les actes du colloque de 2017 sur « l'archéologie au village » sont en cours de publication dans la revue de référence *Archéologie du Midi médiéval*.

### **Chiffres clés (1er semestre 2019)**

- Lecteurs de la bibliothèque archéologique : 350
- Budget consacré à la restauration d'objets : 4 300 €

## **Le centre de conservation et de restauration du patrimoine**

Le Centre de conservation et de restauration du patrimoine (CCRP) œuvre pour la préservation et la connaissance du patrimoine départemental. Dans le cadre du Plan-Objet 66, il réalise l'inventaire et le diagnostic sanitaire des édifices et des objets mobiliers, et met en œuvre des opérations de conservation préventive et curative ainsi que la formation des bénévoles. Il prend en charge dans ses ateliers la restauration des œuvres en péril. La mission du patrimoine maritime, avec son Atelier des barques à Paulilles, assure la sauvegarde du patrimoine maritime.



Le Centre développe une pratique pluridisciplinaire en collaboration avec les universités et centres de recherche, et transmet ses connaissances et ses pratiques par des expositions et des publications. C'est la seule structure départementale de service public de ce type existant en France mettant en œuvre une action raisonnée de préservation du patrimoine mobilier et maritime à destination des communes.

Le CCRP, et en particulier l'Atelier des barques, favorise depuis plusieurs années les circuits courts en se fournissant, pour la restauration des embarcations, auprès d'exploitants locaux pour les bois d'œuvres (scieries du Capcir, du Haut-Conflent), et en orientant les associations partenaires de l'Atelier vers ces mêmes circuits. Ainsi, en 2019, un projet de restauration d'un bateau de l'Ariège, le « Gène Cornu », a été initié, qui pourra déboucher sur des nouveaux approvisionnements en bois de qualité, exploité dans un département voisin.

L'Atelier des barques travaille de façon traditionnelle en utilisant du bois non traité, des matériaux non traités tels que le coton, le chanvre, l'huile de lin et le blanc d'Espagne ; les peintures sont à base d'oxyde de zinc hydro-diluable, plus respectueuses de l'environnement et des utilisateurs.

Depuis 2017, l'Atelier des barques travaille à équiper les bateaux traditionnels de moteurs électriques propres. Il participe au projet « EcoNavigation » (subvention DRAC), qui vise à développer un système écologique de propulsion à moteur des barques restaurées (rechargement des batteries au mouillage et en navigation par énergie solaire, éolien et hydrogénérateur). Un partenariat a été mis en place avec les étudiants de l'école SupEn'R de Perpignan afin d'aller plus loin dans la démarche.

De manière générale, les restaurateurs de sculptures et de peintures suivent des formations pour remplacer l'utilisation de solvants par des mélanges aqueux moins toxiques et moins polluants, et l'évacuation des solvants usagés ou des déchets (cotons usagés, restes de résines, etc.) se fait par des circuits contrôlés. Les traitements insecticides, indispensables pour la conservation des œuvres infestées, sont faits de façon prioritaire par anoxie (privation d'oxygène) plutôt qu'avec des produits chimiques.

En 2019, une nouvelle formation spécifique à l'entretien courant et à la manipulation de l'orfèvrerie et des textiles est organisée par le CCRP à destination des chargés d'inventaire et des conservateurs des antiquités et objets d'art.

La transmission des savoirs-faire est une part importante des missions du CCRP et de l'Atelier des barques. Depuis 2017, l'Atelier des barques a accueilli une apprentie en charpente de marine, diplômée en juin 2019 ; un nouvel apprenti prendra sa suite en septembre. Une coopération avec le Centre d'Éducation Renforcé de Port-Vendres permet d'accueillir chaque année, depuis l'automne 2017, 12 jeunes mineurs délinquants en réinsertion autour d'un projet de restauration du bateau Lou Gaudi. Enfin, l'Atelier est partenaire du projet de restauration de la goélette Miguel Caldentey, qui donnera lieu à un chantier de réinsertion professionnelle sur site à partir de la fin d'année 2019.

### **Chiffres clés**

- Objets restaurés (depuis la création du CCRP) : 700
- Objets inventoriés et diagnostiqués (depuis la création du CCRP) : 20 000
- Objets traités en conservation (depuis la création du CCRP) : 6 000
- Nombre de visiteurs (Atelier des barques) : 20 000
- Bateaux restaurés / faisant l'objet d'opérations de conservation : 25

## **Les sites patrimoniaux du Département**

### La fréquentation des sites historiques :

Ce sont près de 257 000 visiteurs qui se sont rendus dans les sites historiques en 2018. Le Palais des Rois de Majorque et le Château Royal de Collioure viennent ainsi en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position des sites et monuments historiques et religieux les plus visités du département derrière le train jaune à Villefranche-de-Conflent et avant la forteresse de Salses (ADT66 2019).

### Une politique tarifaire des sites entre équilibre des recettes et accessibilité :

Les sites historiques mènent une politique de développement des publics en favorisant l'accès au plus grand nombre tout en veillant à ne pas alourdir la charge pour la collectivité et sur un budget de fonctionnement constant.

En effet, le tarif d'entrée très compétitif du Palais des Rois de Majorque, du Château Royal de Collioure et du Prieuré de Serrabona est bien en deçà des monuments de la même envergure (4 € en tarif plein contre 8 € par exemple pour la forteresse de Salses). Il est aligné sur les tarifs appliqués dans les monuments appartenant aux communes. La politique tarifaire départementale veille ainsi à l'équilibre des offres patrimoniales du territoire départemental.



#### Des prestations pour tous :

Comme la majeure partie des monuments, l'entrée est gratuite pour les moins de 12 ans et un tarif préférentiel s'applique jusqu'à 18 ans. L'effort tarifaire du Département se porte plus particulièrement sur les activités proposées. En effet, les prestations proposées par les sites historiques sont gratuites qu'elles soient en autonomie ou accompagnées par un guide (plan d'aide à la visite, visites guidées, ateliers, visite théâtralisée, activités pédagogiques, jeux) et cela pour tous les publics.

Une programmation gratuite est également développée sur l'ensemble des sites (Journées européennes du patrimoine et fête de la nature).

#### Une attention particulière pour les jeunes publics et les publics éloignés de la culture :

Le jeune public est particulièrement valorisé puisque grâce au travail et à l'accompagnement du service éducatif des Sites Historiques (résultat d'un partenariat avec l'Éducation nationale et le Ministère de la culture), des activités sont proposées pour tous les âges et les temps de l'enfant, de la maternelle au lycée, du temps scolaire au temps de loisirs et familial. Les projets personnalisés avec des établissements scolaires qui sont mis en place viennent soutenir la qualité de ces partenariats et s'assurer de la continuité des échanges entre les publics scolaires et les monuments. La mise en ligne de l'ensemble des ressources pédagogiques (dossier enseignant, fiche pédagogique, jeux, focus) et la gratuité des transports pour les établissements scolaires du département viennent renforcer cet accès à la culture. En 2018, ce sont 14 687 élèves qui ont pu bénéficier des actions du service éducatif.

Dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), les Sites Historiques sont dotés d'outils de médiation qui favorisent l'accès des visiteurs en situation de handicap ou connaissant des difficultés de mobilité (Les carnets *Facile à lire*, le *Patrimoine en images*, le *Patrimoine au bout des doigts*) ainsi que des boucles magnétiques portatives et des tables tactiles. Cette offre s'inscrit dans la marque « Tourisme & handicaps » laquelle a été obtenue en 2018 au Palais des Rois de Majorque et probablement le sera au Château Royal de Collioure en 2020 comme suite logique de la démarche engagée en 2019.



#### Des offres de médiation qui s'exportent :

Dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la Retirada, une exposition itinérante « De l'exode à l'exil (1936-1945) et des documents pédagogiques ont été créés et mis à la disposition gracieusement en septembre 2019 de toute structure ou association ayant un projet culturel. Deux collèges du département et une association de l'Ariège ont ainsi d'ores et déjà réservés cette exposition.

#### Ouverture aux pratiques d'autres sites patrimoniaux et interconnaissance des équipes des sites :

Dans une perspective de rencontres entre les équipes des sites historiques mais également avec d'autres équipes de monuments, un programme de rencontres et de formation a été organisé sur 15 jours en janvier 2019. La diversité des approches a permis à l'ensemble des agents de se retrouver autour de thématiques communes (approches des publics, sécurité, outils informatiques) et de travailler en commun sur des projets. La rencontre également des équipes de Sant Pere de Rodes et la découverte d'autres pratiques professionnelles dans le cadre d'ateliers thématiques s'est révélée également très enrichissante pour l'ensemble des agents.



## **L'accès à la lecture pour tous, facteur de réduction des inégalités sociales et territoriales**

### **L'accès à la culture pour tous, vecteur d'aménagement du territoire**

Acteur de la politique d'aménagement culturel du territoire, le service lecture publique du département des Pyrénées-Orientales contribue à la vitalité des zones rurales.

Grâce à ses différentes actions (prêts multi-supports, formations, animations...), ce sont plus de 155 médiathèques et leurs usagers qui accèdent à une offre culturelle (lecture, musique, films, ressources numériques...) riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire.

La Médiathèque Départementale propose le site internet [www.mediathèque66.fr](http://www.mediathèque66.fr) où tous les habitants des Pyrénées-Orientales inscrits en médiathèque peuvent réserver les documents de leur choix. Ces documents sont ensuite acheminés dans leur médiathèque d'inscription, grâce à un système de navettes.

Ce service présente un double avantage : être au plus prêt des besoins des usagers et des médiathèques tout en réduisant les déplacements de véhicules lourds. La desserte du réseau des médiathèques est donc adaptée à chaque établissement en fonction de ses besoins. Elle présente ainsi la possibilité de combiner rendez-vous sur place, avec choix des collections dans un espace valorisant, pensé pour l'accueil, acheminement et retour des documents par véhicule léger et desserte par bibliobus.

Deux autres intercommunalités intégreront prochainement le catalogue commun hébergé sur le site [www.mediathèque66.fr](http://www.mediathèque66.fr) : la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes. C'est un signe fort de la volonté d'aménagement du territoire, y compris dans les zones montagnardes du département.

Ce maillage du réseau départemental n'est pas seulement « virtuel », puisque dans ces deux intercommunalités, et partout ailleurs sur le territoire, le département apporte son appui technique, logistique et financier pour la construction et la rénovation de médiathèques et la structuration en réseaux de lecture publique, de façon à mutualiser et à rendre l'action publique plus pertinente, efficace et pérenne.

Ce maillage passe également par les actions de médiation culturelle. Le Département des Pyrénées-Orientales est ainsi labellisé « Premières Pages » et subventionné par le Ministère de la Culture. Il offre tous les ans plus de 750 albums Jeunesse à tous les bébés nés dans l'année. Les livres sont distribués via les médiathèques et les consultations de nourrissons. Chaque année, de nouvelles médiathèques du réseau départemental deviennent ainsi labellisées « Premières Pages ».

La Médiathèque Départementale, accompagnée de 3 réseaux de médiathèques intercommunales, propose également le portail internet <https://mediatek66.mediathèques.fr/> qui offre aux adhérents un choix de documents numériques : films, musique, livres, revues, logiciels d'autoformation... La culture peut ainsi pénétrer directement chaque foyer.

Par ailleurs, le service lecture publique du département se positionne aux côtés des services patrimoine et environnement, réserves et énergies renouvelables pour organiser des actions de sensibilisation auprès des publics comme la Fête de la Nature ou les Journées Européennes du Patrimoine. Cette année, l'exposition « A la rencontre de nos forêts » a été présentée pour la première fois au grand public à la Maison de la Catalanité les 25 et 26 Mai à l'occasion de la Fête de la Nature. Elle est le fruit d'un partenariat puisqu'elle a été conçue par le Département (Médiathèque Départementale Claude Simon et service Environnement), et dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, par le Pays Pyrénées Méditerranée, l'association Pays Vallée de l'Agly, le Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes, ainsi que par les étudiants de l'IUT Génie Biologique de l'Université de Perpignan Via Domitia. Elle rejoint l'offre d'outils d'animation proposée au réseau départemental.

La Médiathèque Départementale est en effet sensible à la thématique environnementale et à la démarche écocitoyenne dans sa programmation culturelle et dans son offre d'outils d'animation : expositions éco-conçues en encre végétale et fibres recyclées, valises thématiques comme

« Alternatives aux pesticides ! » (conçue avec le « Collectif Alternatives aux Pesticides 66 »), « Land'Art », « Jardinage au potager », « Comment concevoir une grainothèque » et son livret informatif... Des ateliers de création à partir de livres recyclés sont proposés à l'occasion de la Fête du Livre Vivant et à la demande des médiathèques du réseau et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). La Médiathèque Départementale met sa compétence et son savoir-faire au service de tous, puisque des formations gratuites sont proposées aux bibliothécaires salariés et bénévoles et aux professionnels du livre et de la lecture.

Par ses actions et par sa volonté de partager les plaisirs de la lecture et de la culture à tous les âges de la vie, la Médiathèque Claude Simon irrigue ainsi tout le territoire départemental, dans un esprit d'écocitoyenneté.



## ■ Le soutien en faveur de la jeunesse et la citoyenneté

### La jeunesse face au défi de la citoyenneté

Parce qu'investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir, le Département, au-delà de ses compétences, a la volonté de se positionner aux côtés des jeunes du département. Depuis plusieurs années, la jeunesse est un enjeu relayé dans toutes les politiques sectorielles du Département : les différentes politiques départementales proposent en effet de nombreuses actions à destination des jeunes pour répondre à leurs besoins (loisirs, économie, mobilité, logement, accès à la formation, à la culture, aux sports, à la santé, etc.).

La concertation citoyenne engagée dans le cadre d'Imagine les PO a confirmé l'enjeu et la place des politiques jeunesse dans l'action départementale. Reprenant les 3 enjeux identifiés lors des Assises de la jeunesse de 2012 (changer le regard porté sur les jeunes, faire en concertation avec les jeunes, être aux côtés des jeunes), le Département entend soutenir les actions en faveur de **l'engagement citoyen et la place des jeunes dans la vie publique locale, pour faire en concertation avec les jeunes et changer le regard qui leur est porté.**

Citoyens au même titre que leurs aînés, ils doivent être des acteurs de la cité à part entière et avoir leur place dans les décisions politiques. Il faut donc promouvoir la participation des jeunes dans la vie publique par de nouveaux modes dispositifs en partenariat avec l'Éducation nationale et les Fédérations d'éducation populaire. Par ailleurs, la **politique jeunesse continuera à favoriser l'émancipation et de l'autonomie des jeunes** en aidant les jeunes dans leur recherche de stages, valoriser les initiatives et projets jeunes, développer davantage la mobilité. A ce titre, la reconduction du dispositif d'aide au permis de conduire qui s'adresse aux jeunes âgés de 19 à 25 ans, entre dans ce champ permettra d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi et à l'autonomie en général.

### **Principales actions menées en 2018-2019**

- Soutien des actions menées par les Fédérations d'Éducation Populaire et association œuvrant pour la jeunesse
- Soutien des nouveaux projets à destination des jeunes du département (Junior associations)
- Soutien des actions et projets citoyens menés par les PIJ
- Aide au Permis de conduire (environ 300 jeunes par an)

### **Principales actions menées en 2018-2019**

- Organisation d'événements à destination de la jeunesse, s'articulant autour de 4 manifestations :
  - lancement de la première session de l'Assemblée départementale des collégiens (ADC) le 22 mai 2019, rassemblant près de 44 délégués issus de 23 collèges (sur 31). Les collégiens ont pu ainsi échanger en commissions sur des sujets d'actualité (égalité filles-garçons, éducation aux médias, éducation artistique et culturelle, sport et alimentation, développement durable, etc.) et s'exprimer en session plénière sur leurs visions, leurs aspirations. Cette Assemblée permet de concrétiser un engagement du Département en matière de participation citoyenne en donnant la parole aux collégiens. En tant que jeunes, forces vives du département, cette Assemblée leur donne l'occasion de s'investir et de participer à la construction de politiques publiques ;
  - une manifestation pour les collégiens autour du sport et de l'environnement, « le Raid Nature des Collèges », qui s'est déroulé le 28 mai 2019 sur le site de Caramany, avec cette année la mise en place d'un nouvel atelier en lien avec le sport handicap ;
  - une manifestation pour les collégiens sur les thèmes de l'art et de la culture, « Les Arts au collège », qui s'est déroulée les 20, 21, 23 et 24 mai 2019 au Palais des Rois de Majorque. Plus de 2 000 collégiens ont pu participer à ces journées qui clôturent l'année scolaire et valorisent les projets menés dans le cadre du Plan Départemental d'Éducation Artistique et Culturelle (danse, musique, théâtre et cinéma). Par ailleurs, en plus des prestations de chaque classe, de nombreux ateliers d'initiation artistique ou ateliers culturels sont proposés aux collégiens (visites commentées du Palais des Rois de Majorque, danse contemporaine, doublage, atelier mime, etc.) ;
  - une manifestation festive et conviviale à destination de tous les jeunes du département, « Génération 66 », organisée le 9 juillet sur le site du Lac de la Raho, la formule a été complètement revue cette année, nouveau site et nouvelles activités : la journée s'est articulée autour de 3 thèmes : découverte d'activités nautiques et de sport de plein air, activités artistiques et culturelles, et ateliers citoyenneté. Près de 250 jeunes ont répondu présent pour la journée.

### **Le Plan Départemental Artistique et Culturel (PDEAC) : un outil au service de la démocratisation de la culture**

Ce plan concerne environ 3 500 élèves chaque année et permet la mise en place d'interventions d'artistes dans les collèges volontaires dans des domaines variés : danse, musique, théâtre, cinéma, lecture.

Dans ce cadre le Département apporte un soutien financier et technique pour la mise en œuvre des projets artistiques ou culturels et propose un transport gratuit vers des sites culturels et naturels du département.

### **Chiffres clés**

- Nombre total de classes participant au PDEAC 2018-2019 : 164 classes.
- Nombre de classes par dispositif :
  - Théâtre : 26
  - Danse : 13
  - Lecture : 4
  - Musique : 11
  - Cinéma : 105
  - Conte : 5

→ Dématérialisation des demandes d'inscriptions à tous les projets pédagogiques proposés par la collectivité en direction des collèges : depuis plusieurs années déjà, une entrée unique et dématérialisée est disponible sur le site [www.jeune66.fr](http://www.jeune66.fr) pour toute inscription à un projet pédagogique par le Département en visite d'un site naturel ou culturel.

## Transports des élèves et étudiants en situation de handicap

Le Département intervient, dans le cadre de ses compétences, dans la prise en charge des transports scolaires pour les élèves et étudiants en situation de handicap. Il en assure l'organisation et le financement du lieu de résidence à l'établissement scolaire.

Trois types de transports sont proposés :

- l'utilisation du véhicule familial avec remboursement des frais kilométriques
- les transports en commun avec un accompagnant (prise en charge des cartes d'abonnement)
- un transport collectif en véhicule adapté

### Chiffres clés

- Nombre total de bénéficiaires pour l'année scolaire 2018-2019 : **462**
  - véhicule familial : 38
  - transports en commun : 16
  - transport collectif en véhicule adapté : 108
- Budget alloué : **1 682 370,26 euros** pour l'année scolaire 2018-2019

## Déplacements sorties scolaires :

Le Département mène une politique volontariste pour faciliter l'accès à l'art et la culture pour les élèves et collégiens des établissements publics du département. Pour ce faire, il organise et finance les déplacements pédagogiques vers 36 sites remarquables du département : 2 par année scolaire et par classe pour les collèges, 1 par année scolaire et par classe pour les classes élémentaires.

### Chiffres clés

- Nombre de bus : **807**
- Nombre de destinations : **34**
- Budget alloué : **234 173 euros** pour l'année scolaire 2018-2019.

## Déplacements rotations EPS :

Dans certains cas, les collégiens doivent se déplacer sur des équipements sportifs en dehors de l'enceinte du collège. Les déplacements sont organisés et pris en charge financièrement par le Département.

### Chiffres clés

- Budget alloué : **263 892,04 euros** pour l'année scolaire 2018-2019

### ■ Le soutien à l'accès au sport pour toutes les générations

La diversité de l'offre géographique, autant que la très forte mobilisation de toutes les générations autour des associations, font du sport un champ incontournable de l'action départementale. Tout en favorisant l'accès à des pratiques sportives émergentes grâce au travail de fond réalisé sur le site de la Maison des sports, le Département entend contribuer à l'amélioration du cadre général des pratiques sportives en continuant à valoriser le sport sous toutes ses formes et depuis de nombreuses années, s'est engagé dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous. Le soutien équitable des associations dans une démarche d'exemplarité et de transparence par l'application des mêmes critères de calcul pour tous, l'égalité d'accès à la pratique, l'accompagnement des sportifs dans leurs pratiques, etc. sont les enjeux de cette pratique sportive pour tous et développés par le Département au titre de sa politique sportive.

L'amélioration des pratiques sportives a fait l'objet d'une nouvelle réflexion portant notamment sur le transport des sportifs et sur les pratiques sportives en lien avec le Handicap. Par délibération en date du 25 mars 2019, deux programmes d'investissement ont été validés par le Département en faveur du mouvement sportif.

### **Principaux chiffres clés**

#### **Le mouvement sportif dans le département**

- près de 118 000 licenciés, plus de 1 400 associations sportives,
- 60 comités départementaux sportifs,
- 161 athlètes de haut-niveau ou espoirs répertoriés sur les listes ministérielles,

Le Département soutient le sport catalan à travers la Maison Départementale des Sports et le Centre Sport Santé.

#### ■ Maison Départementale des Sports

- 31 comités hébergés,
- plus de 500 réunions accueillies dans les salles de réunions,
- plus de 15 000 visiteurs par an,

#### ■ Le Centre Sport Santé

- 2 antennes : Perpignan et Font-Romeu,
- 557 visites annuelles,
- 3 médecins et 1 diététicien,
- 150 associations conventionnées,

#### ■ Le Pôle Sport et Nutrition

- près de 350 dossiers traités,
- 305 subventions attribuées représentant un budget de 802 130 €.

### ■ **Programmes d'Investissement pour le Développement du Sport dans les Pyrénées-Orientales**

Dans le cadre du Grand Plan d'Investissement annoncé et programmé par la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales entre 2019 et 2023, la Collectivité va engager près de 500 millions d'euros dans l'économie locale et ce après avoir lancé une large consultation citoyenne au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, de manière à identifier les besoins et préciser les priorités d'actions à mener. Ce plan concernera de nouveaux projets aussi bien dans les thèmes de l'emploi, de l'éducation, du développement durable mais aussi ceux en lien avec le sport, la culture, etc.

Dans ce contexte et au titre de sa Politique de développement en faveur du Sport, le Département a pour ambition de permettre l'accès à une pratique sportive pluridisciplinaire en direction de tous les publics. C'est pourquoi, l'Assemblée Départementale, considérant l'importance de cette thématique sur son territoire, s'engage à accompagner le Mouvement Sportif dans sa démarche de développement et notamment à réorienter son action en faveur du sport pour tous en développant de nouveaux dispositifs de soutien en direction des associations de son territoire, œuvrant dans le domaine du sport, sous forme de subventions d'investissement.

Pour cette première année d'engagement au développement de l'investissement au sein des associations sportives, deux domaines d'interventions ont été identifiés, correspondant à des besoins concrets. Tous les deux répondent à des priorités fortes de l'Assemblée Départementale en termes de cohésion territoriale et sociale.

Le premier domaine porte sur le développement des activités sportives en direction des personnes en situation de Handicap, l'objectif étant de renforcer l'accessibilité de ces personnes à la pratique du sport dans un nombre croissant de disciplines et d'associations sur l'ensemble du territoire des Pyrénées-Orientales.

### **Chiffre clé 2019**

- 10 dossiers traités pour un montant de 73 810 €

Le second porte sur le développement de la mobilité. Il a pour objectif de renforcer les moyens à disposition des associations pour faciliter leurs déplacements réguliers dans le cadre des activités sportives qu'ils proposent mais aussi de faciliter les déplacements induits par leur pratique dans le cadre de la participation à des compétitions ou manifestations officielles. Le Département propose ainsi d'accompagner encore davantage les acteurs associatifs dans leur démarche de mutualisation et/ou d'acquisition de moyens de transport (achat de mini-bus, etc.).

### **Chiffre clé 2019**

- 7 dossiers traités pour un montant de 114 197 €

## **■ La dématérialisation comme axe de rénovation et d'amélioration des relations du Département avec les associations**

Afin d'améliorer les relations avec les associations, une démarche de dématérialisation a été engagée par le Département. Différents projets ont été mis en œuvre afin d'aider les associations dans leurs démarches et les informer. La Direction gère notamment en direct plusieurs dispositifs dématérialisés :

### **■ Dématérialisation des demandes de subvention :**

Depuis 2012, les associations ont l'obligation de saisir par voie dématérialisée sur les sites dédiés ([www.ledepartement66.fr](http://www.ledepartement66.fr) et [www.pass66.fr](http://www.pass66.fr)) toutes les demandes de subvention de fonctionnement supérieures ou égales à 500 €.

### **■ Mise en ligne d'une Maison Virtuelle des Associations :**

La maison virtuelle des associations ([www.pass66.fr](http://www.pass66.fr)) a été lancée officiellement en septembre 2012 ; Ce site héberge ainsi un ensemble de rubriques à destination des associations afin de les aider dans leurs démarches, de les informer, de communiquer, de les inciter à mutualiser. La Direction travaille au quotidien pour enrichir et améliorer ce site.

### **■ Mise en place d'un espace bénévolat :**

Depuis 2019 cette plate-forme, hébergée dans Pass 66, réunit l'offre et la demande en la matière sous plusieurs angles :

- Petites annonces déposées par les associations soit directement dans Pass, soit par l'intermédiaire de la plate-forme gérée par France-Bénévolat,
- Possibilité pour les candidats bénévoles de dépôt d'une candidature,
- L'espace bénévolat abrite également une rubrique ressources documentaires autour du bénévolat.

### **■ Référent applicatif du système d'information interne PGAS (E-Pgas depuis 2019) :**

La direction joue un rôle actif sur les aspects « utilisateur » de l'application interne PGAS créée pour la gestion des subventions des associations notamment. Ce progiciel a évolué vers une dématérialisation de l'ensemble des pièces et documents et est interfacé avec le logiciel financier. Il a été remplacé courant 2019 par une application e-Pgas qui présente les mêmes fonctionnalités dans une écriture modernisée.

Ces quatre systèmes permettent une transmission d'informations totalement dématérialisée et une économie de papier considérable tout en réduisant significativement les délais de traitement et en améliorant considérablement la communication interne et externe.

## 2.4.2 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'accès au tourisme et aux loisirs, accessibles au plus grand nombre

### ■ L'action du Département en faveur du tourisme



Le secteur du tourisme est aujourd'hui un précieux moteur de croissance : il représente nationalement 1,8 millions d'emplois directs et indirects et 6 fois le PIB de l'industrie automobile. Son développement représente à ce titre un enjeu indéniable pour les territoires.

Le tourisme représente pour les Pyrénées-Orientales un enjeu économique et social majeur qu'il convient d'organiser et de structurer afin de faire du secteur touristique un véritable moteur de notre économie locale.

Le département des Pyrénées-Orientales dispose des atouts nécessaires pour rester compétitif et attractif, mais pour ce faire il doit faire évoluer ses pratiques, et s'adapter aux nouvelles tendances du marché. Cette nécessaire mutation passera par le développement, la structuration et la mise en valeur d'une offre nouvelle et durable, équilibrée sur l'ensemble du territoire et 4 saisons qui s'inscrira en complémentarité de l'offre existante.

Dans cette perspective, la stratégie départementale de développement du tourisme et des loisirs 2019-2023 a été votée le 22 Juillet 2019. Cette stratégie a vocation à proposer un cadre, véritable « colonne vertébrale », qui permettra au Département de conduire sa politique touristique et sur laquelle l'ensemble des partenaires pourront s'appuyer pour construire leurs programmes et mener leurs actions.

L'objectif stratégique sur 5 ans est double :

- Renforcer l'attractivité, la notoriété et la compétitivité touristique des Pyrénées-Orientales pour développer activement l'économie du tourisme et des loisirs de façon équilibrée dans l'espace (ville, littoral, montagne, rural) et dans le temps (4 saisons).
- Allier développement économique et « performance » environnementale au service d'une identité collective.

Ainsi, la nouvelle stratégie départementale s'inscrit dans un développement durable autour de multiples actions, qu'elles soient d'initiative partenariales ou départementales :

#### **Aménager, valoriser et promouvoir des « pépites » touristiques sur les 4 espaces (mer - montagne - rural - urbain)**

- Restaurer et mettre en tourisme le Château de Castelnou autour d'un projet de territoire ambitieux et dans une perspective environnementale (utilisation des énergies renouvelables, valorisation de la biodiversité locale, etc.)
- Aménager et valoriser le site du lac de Caramany (maison de la pleine nature, base nautique, plage)
- Positionner les sites touristiques départementaux (naturels, historiques, réserves, scientifiques) comme modèles de qualité et d'attractivité



#### **Inciter et accompagner à la qualification de l'offre de tourisme et de loisirs**

- Valoriser et déployer les labels et marques « qualité Occitanie Sud de France », « Tourisme & handicap », « Vignobles & Découvertes », « Stations vertes », « Famille Plus », « Accueil Vélo », « Canigo Grand Site de France », ...

### **Structurer l'offre par thématiques**

- Accompagnement à la création d'un éco-itinéraire (CC Roussillon Conflent et SM Canigo Grand Site dans le cadre du programme Interreg)
- Accompagnement à la création de séjours thématiques « tourisme de nature » (PNR Pyrénées Catalanes)
- Accompagnement à la création d'un séjour vitrine « éco-tourisme et sport JO 2024 » (PNR Pyrénées Catalanes)
- Accompagnement au développement d'une offre de circuits de découverte d'entreprises innovantes en matière d'énergies renouvelables (Pôle DERBI)
- Accompagnement à la création d'un package éco-touristique (PNR Pyrénées Catalanes et groupe ornithologique du Roussillon)
- Accompagnement au développement du sylvotourisme (CC Agly Fenouillèdes et Pays Pyrénées Méditerranée)
- Accompagnement à la création d'un Géoparc (PNR Corbières Fenouillèdes)

### **Engager une démarche de diversification de l'offre touristique**

Le « tout ski », « tout plage », ou « tout cure » ne correspond plus aux attentes de la clientèle, qui souhaite aujourd'hui diversifier ses activités sur son lieu de séjour. L'offre doit être « plurielle » et proposer des activités complémentaires axées par exemple sur le bien-être, le ludique, la pleine nature, la culture, la découverte du terroir ... Il convient ainsi de renforcer l'attractivité des stations en y développant une offre touristique durable quatre saisons, en accompagnant les opérateurs dans la diversification de leurs activités dans un contexte de changement climatique. Afin de conforter les saisons touristiques et de soutenir les activités en ailes de saisons dans une démarche complémentaire, le Département doit accompagner les initiatives locales en fonction des problématiques géographiques et touristiques de chaque espace.

- Valorisation du lac de Matemale (CC Pyrénées Catalanes)
- Développement des réseaux Bistrots de Pays, Bienvenue à la ferme

### **Développer, mettre en tourisme et valoriser les itinéraires de randonnées**

Le développement du tourisme de randonnée exige une forte implication de tous les acteurs locaux, privés et publics. Plus qu'un simple chemin, le touriste-randonneur "consomme" en effet un territoire avec ses paysages et son identité, des itinéraires adaptés, et des services et un accueil avant, pendant et après sa randonnée. Le département est une destination de choix pour la randonnée, mais les acteurs de la filière doivent répondre aux nouvelles attentes des randonneurs, offrir « un parcours client, fluide et qualitatif de bout en bout ». La randonnée est parfaitement en phase avec des thématiques très porteuses : retour à la nature, pratique en adéquation avec l'environnement et le développement durable, aspiration au bien-être et à la santé...

- Mettre en tourisme les itinéraires cyclotouristiques (EV8, Sentier du littoral, ...) : proposition d'expérimentation sur un tronçon, en collaboration avec la Région

### **Intégrer l'impact du changement climatique dans le développement touristique**

Le changement climatique place le tourisme face à d'immenses défis : il doit en effet s'adapter au changement climatique tout en réduisant son propre impact sur le climat.

- Valoriser les offres de tourisme expérientiel dans une démarche de tourisme social, solidaire et durable
- Accompagner les équipements publics de tourisme et de loisirs vers l'autonomie énergétique
- Expérimenter un label durable commun dans le cadre d'un programme Interreg, CC des Aspres
- Réaliser une charte éco-exemplaire pour les organisateurs de manifestations sportives, PNR Pyrénées-Catalanes
- Sensibiliser les professionnels au changement climatique

## Préserver la qualité paysagère

La qualité paysagère représente un attrait touristique indéniable qu'il convient de préserver. En tant que première motivation des visiteurs, la beauté des paysages est sans conteste un argument de développement et de promotion touristique.

- Préserver durablement et maintenir les activités agricoles et les paysages qui en découlent
- Lancer un appel à projet sur la qualité paysagère, Département et PNR Pyrénées catalanes
- Déployer la marque « Valeur Parc », PNR Pyrénées Catalanes
- Inciter les collectivités à prendre en compte l'insertion paysagère dans leurs programmes d'aménagement et à adopter des règlements limitant la pollution visuelle

### ■ L'action du Département en faveur de l'aménagement des sites

Le Département mène une politique de gestion en régie de quelques uns des principaux sites naturels du département – le site classé de l'Anse de Paulilles, le site classé du Lac des Bouillouses, le site du Lac de la Raho, le site du Lac de l'Agly, la Réserve naturelle régionale de Nyer, la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls et le site naturel des Dosses – dans le double objectif de les préserver tout en les ouvrant au grand public.

#### Chiffres clés : Fréquentation des sites

- Anse de Paulilles : **250 000 visiteurs / an**, dont 120 000 en juillet et août (été). 660 visiteurs / jour en moyenne sur l'année, 1 900 visiteurs / jour en moyenne l'été.
- Lac des Bouillouses : **plus de 180 000 visiteurs / an (de mai à octobre)**, dont plus de 110 000 en juillet et août (été). 1 000 visiteurs / jour en moyenne sur l'année (de mai à octobre), 1 700 visiteurs / jour en moyenne l'été (dont 60% qui utilisent les navettes).
- Lac de la Raho : **1,2 million de visiteurs / an**, dont 350 000 en juillet et août (été). 3 300 visiteurs / jour en moyenne sur l'année, 6 000 visiteurs / jour en moyenne l'été (chiffres imprécis).
- Lac de l'Agly : **30 000 visiteurs / an** (chiffre très imprécis).
- Réserve de Nyer : **5 000 visiteurs / an** (chiffre imprécis).
- Réserve marine de Cerbère-Banyuls : **210 000 visiteurs / an**.
- Site des Dosses : **40 000 visiteurs / an** (chiffre imprécis).

### Le site classé de l'Anse de Paulilles

Suite à la fermeture d'une fabrique de dynamite en 1984, ce site classé a connu un réaménagement spectaculaire grâce à la volonté conjointe du Conservatoire du Littoral, propriétaire du site depuis 1998, et du Département, gestionnaire du site depuis 2008.

Tout en faisant la part belle à l'histoire industrielle du site et dans le respect des préoccupations du développement durable, le réaménagement a privilégié la valorisation et la protection des espaces de nature et la découverte du patrimoine maritime du département.



Désormais, cet espace de 32 hectares, accessible gratuitement au public, est un lieu de détente et de découverte. Dix ans après l'ouverture du site au public, le succès est indéniable.

Une offre pédagogique a été développée, notamment à destination des publics scolaires, ainsi que de nombreuses activités pour un large public : visites guidées généralistes (faune, flore et histoire du site), visites histoire, visites théâtralisées du Cap Sud, visites de l'Atelier des barques, mise en place d'expositions toute l'année, animations de la Maison de site, manifestations...

**En 2019, un parcours dédié à l'adaptation au changement climatique a été installé** sur le site dans le cadre d'un programme Européen transfrontalier France Espagne Andorre (POCTEFA). Celui-ci explicite, à travers une série de panneaux didactiques, l'impact du changement climatique déjà constaté sur le site, ce que le Département fait pour s'y adapter au mieux et ce que chaque citoyen peut faire à son niveau. Des animations spécifiques ont été développées autour de ce nouveau support pédagogique innovant.



Chaque année, de nombreuses manifestations organisées sur le site de Paulilles entrent dans le cadre du développement durable :

- Semaine des Alternatives aux pesticides avec troc de plantes de la Côte Vermeille,
- Fête nationale de la nature,
- « Rendez-vous aux jardins »,
- Vire Vire de caractère (tous les 2 ans),
- Journées européennes du patrimoine.

Le site comprend également une boutique et une buvette, dans lesquelles des produits fabriqués localement, souvent de manière artisanale et de qualité (label Agriculture biologique...), sont vendus en circuit court.

Indicateurs de réalisations et de résultats :

- grâce à la mise en place d'un réaménagement et d'une gestion exemplaires en termes de développement durable notamment, le Département des Pyrénées-Orientales a réussi, en quelques années, à faire rayonner l'Anse de Paulilles à l'échelle internationale,
- le Département continue à travailler sur l'accessibilité du site et le label « Tourisme & handicap », obtenu en 2013, a été renouvelé en 2018 pour une nouvelle période de 5 ans.

### Chiffres clés

- 250 000 visiteurs / an,
- 200 classes accueillies / an, soit 5 000 élèves,
- 6 000 participants aux visites guidées du site,
- 5 à 10 expositions différentes mises en place chaque année sur les 3 thématiques du site (environnement, patrimoine maritime et histoire du site),
- 15 espèces floristiques rares et/ou endémiques identifiées sur le site et plusieurs espèces animales,
- 12,8 ETP affectés par le Département.

## Le site classé du Lac des Bouillouses

Le Lac des Bouillouses et ses abords constituent un site naturel classé depuis le 24 juin 1976. C'est au titre de la préservation de ce patrimoine naturel et de l'ensemble paysager remarquable qu'il représente, que le Département des Pyrénées-Orientales s'applique à réguler sa fréquentation estivale depuis l'été 2000.

Jusqu'en 1999, le site classé du Lac des Bouillouses et ses abords devaient supporter une importante fréquentation touristique l'été (jusqu'à 2000 à 3000 véhicules par jour), ce qui avait pour conséquences une dégradation importante de la propreté des lieux,

une circulation difficile, dangereuse et polluante sur la RD 60, étroite et tortueuse, et un stationnement débordant sur les pelouses d'altitude, dégradant totalement l'environnement et le paysage local.



Depuis l'année 2000, l'accès à la vallée par la RD 60 est réglementé pendant les mois de juillet et août ainsi que les derniers week-ends de juin (depuis 2013) et les premiers de septembre (depuis 2012). Le site devient alors accessible par navettes, télésièges et sentiers pédestres balisés, à partir des parkings aménagés à distance.

Par ailleurs, depuis 2012, le site est totalement accessible sans voiture en été, par la mise en place d'une ligne de bus à 1 € qui relie Mont-Louis (gare SNCF du Train jaune et arrêt du bus à 1 € pré-existant) au Pla de Barrès, départ des navettes du site.

La mise en place de ce dispositif estival répond à deux enjeux environnementaux majeurs :

- la préservation des pelouses d'altitude et du paysage,
- la réduction de la pollution atmosphérique.

Pour améliorer le respect du site (respect de la flore, la faune, les milieux, la réglementation), l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation des visiteurs à l'environnement et au développement durable, via :

- la documentation mise à disposition,
- la communication verbale aux différents points d'information (billetterie et Point info),
- une exposition extérieure permanente traitant des aspects environnementaux et historiques des lieux,
- une offre d'animations estivales grand public gratuites : randonnées accompagnées et initiation à la pêche,
- une offre pédagogique scolaire spécifique, mise en place depuis 2013,
- des visites guidées du secteur du barrage, mises en place en 2018.
- En 2016, une étude visant à rédiger un plan de gestion des zones humides de l'ensemble du site classé des Bouillouses a été initiée par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, en collaboration avec le Département et l'ensemble des intervenants et acteurs locaux concernés. Cette étude est en cours de finalisation.
- Depuis 2018, une réflexion a été engagée sur la protection de la partie sommitale du Carlit qui subit des fortes dégradations liées à la surfréquentation. Une étude environnementale a été réalisée en juillet 2019 et une concertation avec les acteurs concernés (services de l'état, professionnels...) est en cours. Ce travail va aboutir à des propositions d'aménagement et de restauration des milieux.

Indicateurs de réalisations et de résultats :

- Après 20 ans de fonctionnement, les effets bénéfiques de cette opération peuvent être mesurés : déchets limités, centralisés et triés dans des conteneurs spécifiques, pelouses d'altitude préservées, bruit et pollution en très net recul, esthétisme et calme du site retrouvés pour le plus grand plaisir des visiteurs, flore et faune préservées.
- Le travail de communication et de pédagogie réalisé au quotidien porte ses fruits puisqu'une amélioration progressive du respect des lieux est constatée.

## Chiffres clés

- plus de 180 000 visiteurs / an (de mai à octobre),
- 65 000 personnes transportées chaque année dans les navettes du site (plus de 900 personnes / jour en moyenne),
- 300 élèves accueillis lors d'animations pédagogiques,
- 400 personnes sensibilisées à l'environnement lors de randonnées accompagnées et 130 personnes initiées à la pêche et la protection du milieu aquatique lors de 2 journées en été,
- 60 km de sentiers balisés et entretenus au quotidien,
- **diminution de 50% des émissions de gaz à effet de serre** grâce à la mise en place des navettes en saison estivale,
- 14,5 ETP affectés par le Département



## **Le site du Lac de La Raho**

Initialement conçus pour l'irrigation de la plaine du Roussillon et son alimentation en eau potable ainsi que la défense contre l'incendie, les lacs artificiels de la Raho ont été réalisés par le Département à partir de 1975. Proches de Perpignan, offrant un espace naturel de qualité de 280 hectares (dont 230 hectares de plans d'eau) et des points de vue remarquables, ces retenues lacustres qui attirent de très nombreux usagers, ont été aménagées et valorisées à partir de 2000 par le Département, en vue d'améliorer leur qualité environnementale et leur attractivité pour les loisirs et le tourisme.

Le Département a ainsi consenti d'importants investissements visant à agrémenter les espaces naturels périphériques aux lacs et améliorer l'accueil du public, par la réalisation d'aménagements paysagers, d'équipements sportifs et ludiques, de cheminements doux, de signalétique touristique et d'orientation, etc.

Cette démarche a rencontré un réel succès auprès d'un public de plus en plus nombreux et diversifié : familles, sportifs, boulistes, pêcheurs, scolaires, touristes. La fréquentation augmente régulièrement depuis 2000 et ce sont aujourd'hui quelque 1,2 million d'usagers qui fréquentent annuellement ce site, dont environ 350 000 en juillet et août.

La mise en place d'équipes conséquentes à l'année et plus particulièrement en saison estivale (saisonniers du Département, SDIS et agents de sécurité) permet d'entretenir, de sécuriser et de nettoyer quotidiennement le site, mis gratuitement à disposition du public 7j/7, et d'assurer un accueil de qualité et de multiples activités de plein air :



- promenade, jogging, VTT et parcours équestre,
- pêche,
- aires de fitness de plein air,
- aires de pique-nique avec place à feux,
- bouledromes,
- baignade dans la retenue touristique en été,
- loisirs nautiques pour la compétition, la détente et les groupes scolaires (aviron, canoë-kayak, paddle, voile) sur la retenue principale,
- visites ornithologiques de la retenue écologique pour les scolaires (de septembre à décembre, dans le cadre de projets pédagogiques),
- nombreuses manifestations sportives et ludiques organisées par des associations et des clubs locaux.

De nombreuses améliorations continuent d'être apportées chaque année : nouvelles plantations (dont plusieurs prairies fleuries), amélioration des sentiers et pistes, recalibrage et mise en sécurité des parkings, création de réseaux de drainage et traitement des eaux pluviales pour préserver la qualité des eaux des lacs, renforcement de berges, reprise des installations des restaurants de la plage, extension de la base nautique, pose d'éclairage public sur les secteurs les plus fréquentés, aménagements pour l'accessibilité, etc.

L'une des dernières actions mise en place sur ce site en lien avec le développement durable est la création d'une pépinière expérimentale d'arbres adultes : de nombreux arbres ont été plantés sur le site dans les années 1970 (pins, chênes). Adultes, ils ne peuvent plus continuer à se développer parce qu'ils ont été plantés trop proches les uns des autres. Plutôt que d'abattre ceux qui sont le moins développés, ils sont déracinés avec leur motte et placés en conteneurs dans un espace dédié du site. Après quelques mois de soins, ils seront ensuite replantés par la Direction des Routes pour embellir les abords routiers.

Depuis 3 ans la présence de jussie a été constatée aux abords de la retenue écologique du site. D'origine Américaine, la jussie a été exportée en France comme plante ornementale. Elle s'avère être une plante très invasive qui colonise tous les milieux humides (lacs, mares, eaux stagnantes, rivières et marais). Un simple fragment de plante ou une seule graine peut créer des herbiers de plusieurs hectares en seulement deux ou trois ans, et peut même combler un milieu en quelques années.

Les équipes d'entretien du site se sont mobilisées pour procéder à l'arrachage manuel du maximum de plants et restent vigilantes pour combattre ce fléau qui menace la biodiversité locale.

#### Principales actions menées en faveur du développement durable :

Depuis une dizaine d'années, le site est géré selon les principes du développement durable (à l'identique de celui de Paulilles) : véhicule utilitaire électrique, gestion différenciée des espaces verts, zéro pesticide (label Zéro Phyto obtenu le 30 mars 2018) et entretien de ces espaces par une entreprise d'insertion professionnelle, réalisation d'une réserve ornithologique (via de nombreux aménagements en faveur de la biodiversité) aujourd'hui reconnue à l'échelle européenne et visitée par de nombreux scolaires chaque année, création de deux hôtels à insectes, d'un gîte à chauve-souris et de gîtes à lézards ocellés, etc.

#### **Chiffres clés**

- 1 200 000 visiteurs / an,
- 20 à 30 classes accueillies chaque année lors d'animations pédagogiques,
- une trentaine de manifestations, sportives pour la plupart, organisées chaque année,
- plusieurs espèces floristiques rares identifiées sur le site et plus de 100 espèces d'oiseaux répertoriées dans la réserve ornithologique,
- 6,5 ETP affectés par le Département.

#### **Le site du Plan d'eau sur l'Agly**

Le Lac de l'Agly a été créé en 1993 par le Département pour assurer l'écrêtement des crues et le soutien des étiages.

Pour répondre à l'attente des communes riveraines, le Département développe depuis 2006 une offre touristique autour du plan d'eau sur des thématiques « nature » appréciées :

- aires de pique nique,
- pêche en bord de plan d'eau, en barque et, depuis 2014, en float tube,
- randonnées thématiques sur les thèmes de l'eau, du patrimoine, de l'archéologie, des oiseaux,
- sentiers de randonnée classiques, connectés sur les GR.

Les abords du lac sont entretenus chaque année par un établissement de réinsertion de personnes handicapées ou un chantier d'insertion professionnelle, permettant ainsi d'ajouter un volet social aux interventions du Département.

Quelques actions de protection des espaces naturels et d'éducation à l'environnement sont organisées chaque année : Fête nationale de la nature (comme sur l'ensemble des autres sites naturels), nettoyage des abords du lac par les pêcheurs, raid sportif des collèges avec démarche pédagogique sur le tri et la valorisation des déchets.

**Un projet d'aménagement de « Pôle d'activités nautiques et de pleine nature » a été mis au point** en collaboration avec la Communauté de communes Agly Fenouillèdes, et voté pour que ce site soit doté d'une structure touristique novatrice et attractive. Ce projet est **estimé à 4 M€ TTC** et comprend la création de : une Maison des activités de pleine nature, un bassin de baignade biologique, une petite base nautique, les parkings et voiries nécessaires, une aire de camping-cars (10 emplacements) et tous les aménagements paysagers liés.

Ce projet intègre, dans la mesure du possible, tous les principes du développement durable : économies d'énergie et d'eau, utilisation d'énergies renouvelables, intégration paysagère soignée, environnement préservé (des études environnementales ont été réalisées dès la phase de réflexion sur le projet), aucun impact sur le fonctionnement hydraulique du plan d'eau et le barrage de l'Agly (volet inondabilité et risques), accessibilité, sensibilisation à l'environnement...

#### Indicateurs de réalisations et de résultats :

Le Département a permis ici un développement touristique attractif de l'arrière pays catalan, promis à un bel avenir. Plusieurs dizaines de milliers de personnes répondent chaque année à cet appel de la nature, sur un site qui se caractérise par un paysage de moyenne montagne d'une belle diversité.

#### **Chiffres clés**

- 30 000 visiteurs / an (chiffre très imprécis),
- 6 000 randonneurs comptabilisés ces dernières années sur les trois sentiers aménagés (sentiers du tour du lac, des oiseaux et des dolmens),
- 200 élèves accueillis lors du raid des collèges organisé chaque année,
- 0,5 ETP affectés par le Département.

#### **Le site des Dosses**

Le Département est propriétaire de 10 hectares de terrain au niveau de la presqu'île des Dosses sur le territoire de la commune du Barcarès.

Cet espace naturel sensible « constitue un haut lieu de contraste de terrains et de milieux (eau douce / eau salée, sable, steppe...). Entre terre et mer, c'est ici que s'effectue la transition entre un littoral urbanisé et la lagune ». C'est donc un site à fort enjeu. Sa grande diversité faunistique et floristique (plus de 200 espèces végétales caractéristiques des différents milieux, humides ou arides, ont été recensées aux Dosses, dont une cinquantaine sont remarquables et/ou endémiques) fait du lieu un site naturel particulièrement remarquable dans un secteur très urbanisé. En outre, le site des Dosses, comme l'ensemble de la presqu'île, revêt une valeur scientifique pour l'étude de la recolonisation végétale naturelle.



Au sein de cet Espace Naturel Sensible, défini comme prioritaire dans le Schéma Départemental des Pyrénées-Orientales, un programme de gestion douce a été mis en œuvre depuis 2009. Dans un premier temps, le Département a mis en place des mesures de réhabilitation et de protection des habitats naturels (nettoyage, pose de glissières et de barrières pour limiter la circulation automobile notamment). Dans un second temps, en 2011 et 2012, un sentier d'interprétation a été installé pour canaliser les visiteurs et limiter leur impact sur la zone humide et les milieux dunaires, valoriser la richesse écologique de cet espace, rendre interactive la visite du site et servir de support lors d'événements.

La stratégie de gestion du site se décline en quatre axes majeurs :

- éducation à l'environnement, sensibilisation, communication,
- connaissance du patrimoine naturel et gestion des espèces envahissantes,
- valorisation du patrimoine culturel maritime,
- aménagement et entretien.

#### Principales actions menées en faveur du développement durable :

- Éducation à l'environnement, sensibilisation, communication :
  - développement de l'offre d'accueil du grand public, notamment en saison estivale via des animations grand public, dont la Fête nationale de la nature et les Journées européennes du patrimoine,
  - élaboration de fiches pédagogiques et d'outils de valorisation du patrimoine naturel,
  - développement d'activités pédagogiques en régie et via des prestations ou des partenariats (associations).
- Connaissance du patrimoine naturel et gestion des espèces envahissantes :
  - réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques,
  - campagnes d'arrachage des griffes de sorcière et de sénécion du cap avec un chantier d'insertion,
  - abattage des pins et oliviers de bohème et valorisation du produit de la découpe des arbres en plaquettes pour les chaudières à bois (broyage sur place),
  - chantier d'arrachage « herbes de la pampa » (intervention avec tractopelle).
- Valorisation du patrimoine culturel maritime :
  - 2 projets : réalisation d'une cabane de pêcheurs et construction d'une barque en cours de finalisation.
- Aménagement et entretien :
  - installation d'un chalet d'accueil et de toilettes sèches, création d'un sentier d'interprétation, mise en place de la collecte sélective des déchets, aménagement de la mise à l'eau de barques, création d'un hôtel à insectes...
  - entretien du site par un chantier d'insertion.



#### Indicateurs d'état de conservation de la biodiversité :

- État de conservation des habitats :
  - l'état initial réalisé par le biais d'une cartographie montre une mosaïque d'habitats très spécifique au site des Dosses et un bon état de conservation malgré la situation péri-urbaine du site.
- État de conservation de la Flore :
  - 300 espèces végétales comptabilisées.
- État de conservation de la Faune :
  - 50 espèces d'oiseaux répertoriées. Mise en place d'un suivi « reptiles ».

#### **Chiffres clés**

- 40 000 visiteurs / an environ,
- 30 classes élémentaires et 2 collèges accueillis en animations pédagogiques,
- 60 animations estivales (du 1er juillet au 31 août),
- 7 étudiants accueillis (lycée, licence, IUT, master 1),
- 1 ETP affecté par le Département.

## ■ L'action du Département pour le développement de la randonnée

Le Département soutient, développe et promeut l'activité randonnée à travers sa compétence relative à l'élaboration d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Trois objectifs sont poursuivis dans cette démarche :

- Protéger un patrimoine rural d'une richesse considérable : les chemins ruraux
- Faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires
- Assurer un développement touristique durable du territoire à travers l'activité randonnée



En outre, l'action menée par le Département intervient sur les trois volets du développement durable :

- environnemental : préservation des espaces naturels à travers le contrôle des flux de fréquentation et le développement de la mobilité douce (pédestre, équestre et VTT),
- économique : retombées financières engendrées par les randonneurs en particulier pour les zones les plus reculées du département (900 000 € de retombées économiques directes pour le seul GR10 : étude réalisée pour le département sur l'année 2014-2015)
- social : Pour la réalisation des travaux effectués sur les itinéraires de randonnée (GR, GRP et PR) le Département s'appuie sur les personnels salariés des chantiers d'insertion choisis en fonction de leur proximité et de leur compétence (développement local des savoir-faire et réinsertion sociale des publics en difficultés).

### Chiffres clés

- **1 000 kilomètres** d'itinéraires de randonnée (**5 GR et 9 GRP**) sous maîtrise d'ouvrage directe du Département (entretien du balisage, de la signalétique et de l'assise des sentiers) pour un **budget annuel départemental de 150 000 €**.
- **2 000 kilomètres** d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sont entretenus par les collectivités locales avec le soutien financier du Département pour un **budget annuel départemental alloué de 110 000 €**.
- **Projets en cours :**
  - Création et animation du Réseau Geotrek Pyrénées-Orientales :
  - Mise à disposition de l'ensemble des gestionnaires d'itinéraires d'un outil de gestion partagé ;
  - Mise en ligne d'un portail web rando66.fr
  - Maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une passerelle piétonne sur l'Agly à Saint Paul de Fenouillet
  - Opérations de suivi et entretien des itinéraires de randonnée sous maîtrise d'ouvrage départementale

### 2.4.3 - Les actions et politiques départementales en faveur de la lutte contre les inégalités et la satisfaction aux besoins essentiels (alimentation, santé, énergie, ...)

#### ■ L'action du Département en faveur de la lutte contre la précarité énergétique

Le Département mène depuis de nombreuses années une action volontariste et légale en matière d'habitat qui s'inscrit :

- d'une part, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- d'autre part, dans le cadre des actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages menées par les Maisons Sociales de Proximité (MSP),
- enfin, via le Fonds Solidarité Logement (FSL).

Dans la volonté de renforcer son action en faveur des publics en difficulté, le Département, en tant que chef de file en matière d'action sociale, a souhaité construire une feuille de route ambitieuse en faveur de **la lutte contre la précarité énergétique**, afin de garantir le droit à l'énergie pour tous et d'aider les ménages les plus vulnérables.

Cette stratégie départementale, approuvée en 2014, désormais mise en œuvre, s'articule autour de 2 orientations stratégiques :

- Former, sensibiliser et outiller les professionnels de l'action sociale aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique,
- Mettre en place des actions préventives par la maîtrise de l'énergie dans le logement afin d'aider les ménages à sortir de la précarité énergétique.

**Orientation 1 : informer, sensibiliser et former les professionnels de l'action sociale à la lutte contre la précarité énergétique.**

- Sensibiliser les professionnels de terrain à la lutte contre la précarité énergétique afin de s'appuyer sur un réseau d'acteurs en capacité de repérer les ménages,
- Outiller les professionnels sur la problématique de la lutte contre la précarité énergétique afin de conseiller et orienter du mieux possible les publics vulnérables vers les dispositifs appropriés.

**Orientation 2 : mettre en place un dispositif de prévention du risque de précarité énergétique par la maîtrise de l'énergie dans le logement via la création d'une « équipe d'accompagnement aux économies d'énergie », composée d'une Conseillère Technique et d'une Conseillère en Économie Sociale Familiale.**

- Intervenir au domicile des ménages repérés comme étant en situation de précarité énergétique pour les aider à améliorer leur situation (conseils, ouverture de droits, distribution de kits économes, préconisations, réorientation vers les dispositifs appropriés, aide à la négociation avec les propriétaires bailleurs...),
- Mettre en place des ateliers collectifs afin de sensibiliser les ménages à la maîtrise de l'énergie et plus largement au « mieux vivre dans son logement ».



## **Principales actions menées (2018 - 2019)**

### Actions menées en faveur de la sensibilisation des professionnels

- Réalisation d'actions d'information au sein des MSP, CCAS et autres structures pour présenter le dispositif de prévention et mobiliser les professionnels autour de ce dernier.
- Présentation de la stratégie départementale auprès de différentes structures (l'UDAF, la CAF 66, la CARSAT, Pyrénées Solidarité...) afin de mettre en place de nouveaux partenariats.

### Actions menées en faveur de la sensibilisation des ménages vulnérables

- Réalisation d'environ **362 visites à domicile** (d'environ 1h30) depuis le lancement du dispositif, dont 124 en 2018 et 103 de janvier à juin 2019.
- Réalisation de 48 ateliers collectifs (MSP de Canet, de Thuir, de Céret, de Perpignan Nord, de Prades, PMSP du Greta, MSAP d'Ille-sur-Têt, CCAS d'Amélie-les-Bains, de Cabestany, de Port-Vendres, CLIC de la Vallée du Tech, CAF66 et en interne avec la Direction Prévention Santé et Bien-Être au Travail).
- **Diffusion d'outils de sensibilisation** auprès des ménages (remis lors des visites ou ateliers : guide des éco-gestes, outil de suivi des consommations, livret de jeux pour enfants, outils de suivi des consommations des appareils électroménagers, aide à la compréhension des factures).

## **■ L'action du Département en faveur de l'accès à une restauration de qualité**

Dans le cadre de sa Politique « Restauration Scolaire » au sein des collèges publics, le Département entend mettre l'accent sur le développement des projets pédagogiques, en lien avec la communauté éducative, car le collège est un lieu d'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire. Le service de restauration scolaire contribue pleinement à la qualité de vie et à la santé de tous au sein des établissements.

Le Département s'est ainsi engagé à favoriser une restauration scolaire de qualité pour tous, véritable service public de qualité et de solidarité à destination des élèves en validant la démarche interne labellisée « Sois bien dans ton assiette », qui définit les grands principes de fonctionnement et de gestion des services de restauration.

Par délibération en date du 11 juin 2018, la définition d'un nouveau modèle économique pour la Restauration Scolaire des collèges publics a été validée.

Le tarif unique de demi-pension a été porté à 3,30 € le repas. Cette revalorisation du tarif de base s'est accompagnée d'une augmentation des montants des aides apportées dans le cadre du dispositif « Chèque Restauration Solidarité » en faveur des demi-pensionnaires boursiers (20 € supplémentaires par taux).

### **Chiffres clés**

- Nombre de bénéficiaires du chèque restauration solidarité » (année 2018-2019) : 4 942 bénéficiaires en moyenne soit 35 % des effectifs demi-pensionnaires.
- **Budget annuel départemental alloué au « chèque restauration solidarité » : 1 104 158 €**

De plus, le taux du « Fonds Qualité » a été revu, directement couplé à l'objectif poursuivi d'amélioration de la qualité des repas et fixé à un taux de base de 24 % (contre 19 % auparavant) pour tous les collèges assujettis, avec possibilité de porter ce taux à 20 % pour les collèges volontaires qui souhaiteraient s'engager, aux côtés du Département, dans une démarche d'approvisionnement en produits alimentaires de qualité.

Cette démarche « d'amélioration de la qualité des repas » concerne tous les collèges volontaires qui souhaitent contractualiser avec le Département dans l'atteinte d'objectifs en termes de part des produits bio issus des filières courtes ou de l'agriculture raisonnée, sur la base d'un Fonds Qualité à 20 % (*objectifs annoncés de 50 % de produits locaux ou labellisés dont 20 % de produits bio d'ici janvier 2022*).

Ainsi, cet engagement vise à améliorer les conditions générales des repas et insiste sur une prévention globale des pathologies des adolescents ainsi que des maladies chroniques des adultes qu'ils deviendront. L'alimentation a un retentissement important sur la croissance, le poids, l'énergie, les défenses anti-infectieuses, le fonctionnement cérébral et le comportement à court terme.

En visant l'optimisation du goût, de la valeur nutritionnelle des repas, la qualité des approvisionnements, le Département se situe à la confluence des enjeux du développement durable. Il s'agit ici de créer une valeur d'exemple pédagogique en matière de santé publique, d'empreinte environnementale et d'impact économique sur les opérateurs locaux.

### **Chiffres clés (2019)**

- Nombre de bénéficiaires du dispositif : **13 776 demi-pensionnaires**
- Nombre de collèges engagés dans la promotion de l'agriculture biologique : **10**
- Budget départemental alloué à cette action : **12 540 €**

#### Semaine nationale des alternatives aux pesticides 2019

- Organisation de repas bio : **3 collèges bénéficiaires**

#### Printemps bio 2019

- Repas bio organisé : **4 collèges bénéficiaires**
- **Animations Bio par le CIVAM Bio : 8 collèges bénéficiaires**

- **L'action du Département en faveur de l'amélioration des dispositifs de prévention en matière de santé et d'accompagnement social**

### **Les Contrats locaux de Santé**

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) conclus entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales ou leurs groupements, portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soin et l'accompagnement médico-social. Ils permettent de développer des moyens de mobilisation et de coordination des ressources au service des habitants, à l'échelle d'un territoire.

Basés sur un diagnostic santé préalable, ils proposent un projet local devant concourir à l'amélioration de la situation sanitaire de la population concernée. Concrètement, ils font émerger ou renforcent les synergies des acteurs locaux en santé, mais également dans les domaines de l'éducation, du social, du développement durable, autour de priorités partagées.

En 2015, le Département a signé deux CLS :

- un CLS en Cerdagne-Capcir avec l'Association Chemin Faisant ;
- un CLS en Fenouillèdes avec la communauté de communes Agly-Fenouillèdes.

Ces démarches ont permis de consolider les partenariats locaux, de renforcer l'expression des habitants et de déployer de nombreuses actions :

- renforcement de la coordination entre professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux (ex. réunions d'échanges de pratiques entre institutions ; projet d'un conseil local en santé mentale en Cerdagne...) ;
- poursuite et déploiement du panier de services et des programmes de prévention ;

- accompagnement aux démarches structurantes locales comme la création de Maisons de service au public en Cerdagne ;
- réalisation d'enquêtes populationnelles ;
- participation aux appels à projet de l'Interrégime des caisses de retraite et de la CFPPA ;
- organisation d'événementiels (forum santé et conférence-débat en Cerdagne ; le Train de la santé en Fenouillèdes)...

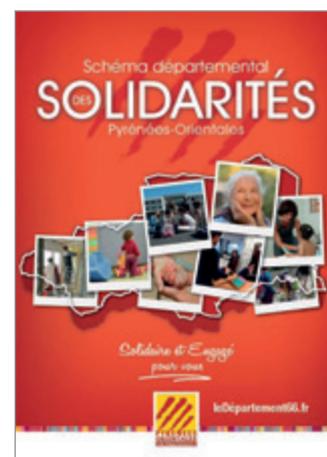
Le Département a renouvelé son engagement pour les années 2019 à 2021. Il apporte un financement pour l'année 2019 à hauteur de 13 944,86 € pour Agly-Fenouillèdes et de 15 000 € pour Cerdagne-Capcir.

### **Le Conseil Départemental de l'Inclusion Sociale (CDIS)**

Dans un contexte de fragilité socio-économique du territoire, la lourdeur et la dématérialisation des démarches administratives, la multiplicité des interlocuteurs en présence et leur manque d'articulation, le sentiment de stigmatisation vécu par les personnes, sont autant de **facteurs pouvant générer des phénomènes de non-recours aux droits, mais également dans certains cas des situations de grande précarité et d'exclusion.**

Formulés à la fois par les institutions, les associations et les personnes en situation de précarité elles-mêmes à l'occasion des travaux d'élaboration du nouveau schéma des solidarités, ces différents constats ont appelé plusieurs axes de travail :

- **Une articulation plus fine entre les différents interlocuteurs amenés à intervenir auprès de la personne** (organismes de protection sociale, Département, CCAS...) tout d'abord, afin de simplifier les démarches des personnes et construire des parcours sociaux plus cohérents.
- **Un partenariat plus étroit entre les institutions et les associations de lutte contre les exclusions** en contact avec les personnes en situation d'exclusion et de grande précarité ensuite, afin de construire des réponses communes.



La signature du Schéma des Solidarités a prévu la constitution du **Conseil Départemental de l'Inclusion Sociale (CDIS)**, qui comprend plusieurs axes de réflexion dont la mise en place de 3 groupes de travail portant sur l'élaboration :

- d'une charte de l'accueil social inconditionnel qui précise le périmètre d'intervention et les modalités de collaboration entre les différents acteurs afin de faciliter l'accès à l'information et les démarches des habitants sur l'ensemble du territoire départemental.
- d'un répertoire de ressources pour l'accompagnement de personnes en situation de précarité qui a pour objectif de faciliter les parcours d'insertion du public et d'améliorer la communication entre les différents professionnels.
- d'une cartographie des espaces publics numériques qui identifie les services en ligne et les solutions facilitant leur accès et utilisation, ainsi que les modalités d'accompagnement local des différents publics en difficulté numérique.

En parallèle afin de promouvoir les démarches participatives il a été constitué un collège de personnes concernées par la lutte contre la précarité, qui sera associé à l'ensemble des travaux du CDIS.

### **L'action du Département en faveur de l'accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité.**

Outils de développement social territorial, les Maisons Sociales de Proximité (MSP) se trouvent au plus près des besoins de la population.

Dotées de compétences pluridisciplinaires et d'équipes spécialement dédiées à l'ensemble des mesures d'action sociale à la charge du Département (personnel administratif, assistantes de service social, éducateurs spécialisés, médecins, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, conseillers d'insertion, conseillères en économie sociale et familiale, psychologues, assistantes maternelles), les MSP assurent un travail de partenariat et de mise en réseau avec les institutions, les collectivités territoriales et les associations présentes sur leur périmètre d'intervention.

Par leur proximité, ces équipes pluridisciplinaires qui se répartissent ainsi sur le terrain participent à la mise en place de la politique de prévention dans le domaine du social et de la santé publique tout en essayant de répondre du mieux possible aux besoins de la population. Elles participent ainsi au développement social durable en faveur des populations les plus fragiles.

Afin d'illustrer l'engagement des MSP en faveur du développement durable, est précisée ci-après l'action des MSP de Perpignan.

### **Les MSP de Perpignan**

La Direction des MSP de Perpignan a inscrit le développement durable au cœur de ses axes de travail figurant dans le Schéma Unique des Solidarités pour la période 2018-2021.

Ces 4 axes privilégient :

- la prévention plus que la réparation ou le curatif ;
- une approche globale de la personne, perçue comme un citoyen, plutôt qu'un allocataire d'un dispositif ou un usager d'un service public ;
- des parcours d'accompagnement adapté qui permettent de développer l'autonomie de la personne pour qu'elle puisse franchir les difficultés sociales rencontrées ;
- le vivre ensemble, en inscrivant l'intervention sociale dans un contexte plus large d'actions sportives, culturelles, éducatives.

Ces axes sont précisés ci-après.

- **L'accueil, l'accès aux droits et la lutte contre la précarité**

En s'appuyant sur les différents accueils de proximité, le Département propose aux populations un lieu où elles trouvent l'ensemble des réponses aux problématiques sociales qu'elles rencontrent.

Il s'agit d'améliorer leur repérage, de simplifier les démarches, notamment quand elles sont en ligne, de construire les partenariats pour mieux prendre en compte une diversité de besoins, d'orienter et d'accompagner les personnes afin de faciliter leur accès aux droits. La mise en place de ces accueils inconditionnels, évitent les « labyrinthes administratifs » et les déplacements d'un organisme à l'autre.

Tous les sites ont été réaménagés ou créés ces 12 dernières années : Foch et Majorquine (2006), Saint Martin (2010), Saint Estève (2011) Jean Moulin (2013), Roudayre (2013), Moulin à Vent (2016), Mermoz (2016), Canet (2017), Toulouges (2017). Chaque site est animé par un référent administratif, et l'ensemble des 13 métiers médico-sociaux y interviennent de manière pluridisciplinaire pour une approche globale de la personne.

Quelle que soit la « porte d'entrée » sur le territoire, les agents d'accueil partagent plusieurs portails numériques leur permettant d'informer, d'orienter la personne même si elle ne réside pas à proximité du site où elle est accueillie.

L'ensemble des formulaires, flyers, plaquettes des partenaires, et différents imprimés sont dématérialisés, mis à jour au quotidien, pour permettre un accès immédiat et des impressions selon les besoins, en évitant le gaspillage d'édition d'imprimés en quantité qui se périment.

Les boîtes mail génériques pour contacter la Direction des Maisons Sociales de Perpignan sont de plus en plus utilisées par le public et les partenaires. Le délai de réponse est de 48 heures. L'usage du fax est progressivement abandonné, et traité de manière numérique. Avec les services informatiques de la Collectivité, 2 lignes fax ont été identifiées et sont gérées par les standards de la même manière que les méls, en dématérialisé.

La notion de co-responsabilité de la qualité de l'accueil, entre agents et public accueilli, travaillée depuis 2009 sur les différents sites, et ayant été formalisée par une charte de qualité de l'accueil, connaîtra un nouveau développement en associant davantage le public accueilli sur les aménagements, les écrits les concernant, la satisfaction par rapport au service rendu.

- **La prévention et l'accompagnement des familles**

La prévention, comme le développement durable, s'inscrit dans une logique de « pensée globale / action locale ». L'articulation des interventions de chaque équipe est travaillée depuis 2009 pour qu'il n'existe pas de situation cloisonnée par dispositif spécifique, politique publique dédiée, organisme différencié.

L'approche pluridisciplinaire, regroupant les différents métiers (médecin, infirmier, puéricultrice, sage-femme, conseiller d'insertion, travailleurs sociaux des différentes équipes, conseillère en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés...) est privilégiée chaque fois que de besoin.

La Direction des MSP de Perpignan travaille avec plus de 500 partenaires pour :

- donner du sens à chaque accompagnement ;
- améliorer le repérage et une réponse adaptée à chaque situation ;
- articuler de manière dynamique les interventions de chacun tout en privilégiant l'autonomie de la personne.

En 2018, une action nouvelle a été expérimentée sur le site de Saint Estève afin d'agir en amont sur les facteurs de risque, s'appuyer et développer les compétences parentales autour d'un « Café des Parents ». Des permanences sans rendez-vous ont été proposées au public par différents métiers (psychologue, conseiller d'insertion, assistants sociaux, éducateurs...). Le fait de considérer chacun comme une ressource essentielle pour soi et son environnement est une condition essentielle du développement durable.

Pour préserver l'existence d'une équipe dédiée à la prévention, une organisation spécifique a été mise en œuvre afin que cette équipe ne soit pas phagocytée par l'accroissement du nombre de demandes d'agrément, des informations préoccupantes, des interventions urgentes ; et qu'elle ne dépende pas d'un cadre réglementaire, d'un dispositif ou d'un référentiel trop normé.

Au-delà des actions de droit commun d'aide pour l'accès ou le maintien dans le logement, d'accompagnement social lié au logement, de suivi des familles dans le cadre de demande de relogement, d'accompagnement social dès le lancement de mesures d'expulsion, les équipes ont expérimenté de nouvelles réponses en matière de logement pour mettre l'accent sur la prévention.

Un logement sain, adapté à sa situation familiale et à son budget, qui engendre le moins de dépenses énergétiques possibles, est une condition essentielle pour le bien être des familles. Des permanences logements sans rendez-vous ont été régulièrement expérimentées sur différents sites (Saint Martin, Foch, Majorquine).

- **L'action en faveur du lien social, de la promotion socioculturelle et de l'éducation**

De nombreuses initiatives ont été prises ces dernières années pour que l'intervention sociale soit acceptée dans sa conception la plus large, en contribuant au lien social, à la promotion culturelle et l'éducation, afin de consolider le pilier social du développement durable.

Les projets développés par les équipes ont pu se matérialiser au travers de confections et d'expositions de poteries berbères, de pièces de théâtre montées par le public fréquentant les maisons sociales, d'expositions photos, de fresques, de jardins mobiles, de portage de livres et d'échanges autour des livres lus, d'activité de gymnastique douce, de chants...

En 2018, l'habituel programme annuel d'une dizaine de conférences par le CLIC, a été complété par des ateliers. Suite à une conférence sur une thématique particulière, axée sur la prévention, les personnes ont pu s'inscrire à des ateliers chants, de découverte du patrimoine, autour du bien être et de l'estime soi, de la gymnastique douce... Ceci, toujours avec pour objectifs : de rompre l'isolement, de partager, de reconnaître les savoir-faire, de travailler de manière symbolique sur les difficultés rencontrées, de contribuer au bien-être et au vivre ensemble, de changer les représentations des MSP pouvant être perçues comme des guichets d'aides sociales.

En 2019, ce cycle de conférence ateliers, pour s'adapter aux besoins des publics, s'est orienté vers la découverte de l'environnement patrimonial. Afin de rompre l'isolement et accéder aux ressources du Département, des sorties vers les sites de Paulilles, du Château Royal de Collioure, du Mémorial de Rivesaltes sont proposées aux personnes âgées, et aux enfants accompagnés dans le cadre de la prévention. Ces sorties intergénérationnelles rencontrent un vif succès, et le bilan particulièrement positif au niveau éducatif et social est à souligner.

Le CLIC de Perpignan a également mis en place depuis 2018 un « Café CLIC », pour améliorer le service rendu en privilégiant la prévention et le bien-être des personnes âgées dans le cadre de leur perte d'autonomie. Cet espace d'échanges, de participation, de construction de projet a permis le développement de projets tels que « mon musée personnel », « tantôt on plante », « mon petit lexique merveilleux », « laissez parler les p'tits papiers », « la capsule spatio-temporelle ».

La Direction des MSP de Perpignan, comme elle peut déjà le faire avec la Confédération Syndicale des Familles ou l'Association AGIR ABCD..., soutient l'action des bénévoles qui agissent en complémentarité des services publics.

### **Focale sur le Bilan Carbone 2019**

Un questionnaire a été diffusé sur les sites de Foch, Majorquine, Canet en juillet 2019. Il ressort de cette enquête, de manière générale que les MSP répondent à leur objectif de proximité. Ils sont globalement accessibles, dans la proximité immédiate, sur des distances généralement de moins de 5 km.

Les difficultés rencontrées sont :

- soit à l'extérieur de Perpignan, avec des problèmes de signalétique, de desserte de transport, d'arrêt de proximité ;
- soit au coeur de Perpignan, avec des problèmes de coûts de stationnement, ou de desserte de transport en commun suivant le quartier d'où l'on vient ;
- l'usage du vélo, et surtout le covoiturage, reste très minoritaire

La plus grande satisfaction s'exprime sur les sites qui permettent une diversité de modes d'accès, comme la Majorquine sur le Quartier du Vernet.

Une minorité de personnes effectuent de longs trajets à pied pour accéder aux services sociaux, faute de ressources suffisantes pour payer les transports en commun.

La population fréquentant les MSP y viennent très régulièrement, majoritairement 1 fois par mois ou plusieurs fois par semaine.

### **De manière plus détaillée**

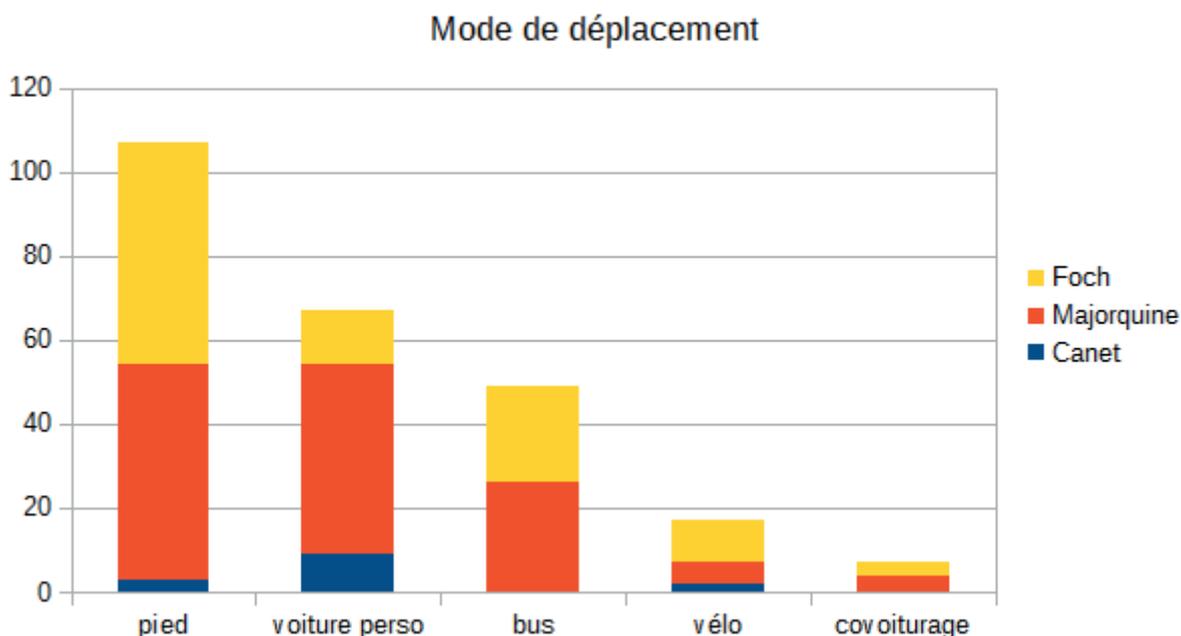
En moyenne, sur les 3 sites interrogés, les modes de déplacements sont peu diversifiés par individus. Les réponses multiples ont été rares (moins de 3%). Ceux qui se déplacent en voiture n'utilisent pas d'autres modes de transport.

Les déplacements à pied sont les plus fréquents (43,32%), en particulier sur la MSP de Foch, plus accessible à pied en Centre Ville (52 % des modes de déplacement).

Près des 2/3 des personnes fréquentant la MSP de Canet se déplacent en voiture personnelle. L'utilisation du bus, le covoiturage sont inexistantes au niveau de la population interrogée sur ce site. Le vélo y est davantage utilisé par rapport aux autres sites, mais sa pratique reste très minoritaire (14,3%).

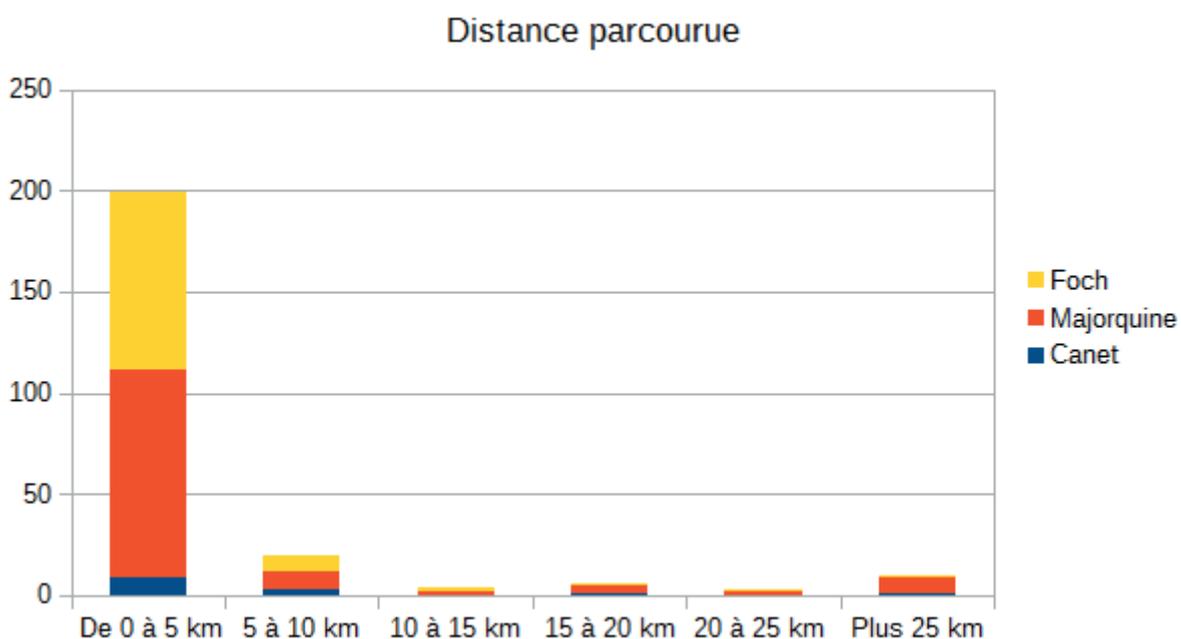
Les transports en commun sont surtout utilisés sur la commune de Perpignan, par 1/5 du public, en particulier pour se rendre sur la MSP de Foch (22,6%). Ce site est plus difficile d'accès en voiture personnelle (13 % des déplacements).

La MSP de la Majorquine est le site dont les modes d'accès sont les plus diversifiés (39 % à pied, 34 % en voiture, 20 % en voiture personnelle).



### Distance parcourue

L'écrasante majorité des déplacements (plus de 8 répondants/10) sont effectués sur une distance de moins de 5 km.



Toutefois, la distance parcourue est plus importante sur la MSP de Canet (21 % entre 5 et 10 km, 7 % entre 15 et 20 km, 7 % plus de 25 km).

## **2.4.4 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations**

Fortement engagé en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, le Département se mobilise depuis de nombreuses années en menant de nombreuses actions dans le cadre notamment de la Semaine des droits des femmes et du calendrier des événements Égalité, de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, et de la Journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes. L'Institution intervient autour de quatre axes prioritaires d'intervention : la prévention des violences faites aux femmes, l'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexistes, l'éducation à la sexualité & au droit à disposer de son corps, et la lutte contre les LGBT-phobies.

### **La prévention des violences faites aux femmes**

Le Département agit directement en proposant aux femmes victimes de violences un accueil, une écoute et un accompagnement dans leurs démarches par les travailleurs sociaux des Maisons Sociales de Proximité réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Il intervient également, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, en accueillant les femmes enceintes ou les femmes avec un ou des enfants de moins de trois ans ayant subi des violences, en les prenant en charge au travers de nuitées d'hôtel en urgence ou, si besoin, au travers d'un accueil en foyer maternel.

Par ailleurs et dans le cadre de partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs, le Département intervient :

- en assurant la coordination et l'animation de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes (Odvef 66) ;
- en soutenant financièrement les associations d'aide aux victimes de violences ;
- en développant des permanences spécialisées « violences conjugales » au sein des Maisons Sociales de Proximité, en partenariat avec l'association APEX ;
- en cofinçant des postes de travailleurs sociaux au sein du commissariat et des gendarmeries du département pour l'accueil et l'orientation des femmes victimes ;
- en organisant chaque année et à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes une action de sensibilisation à destination des professionnel·les ;
- en animant un pôle-ressources dédié ;
- en participant à la cellule « violences conjugales » pilotée par le Parquet ;
- en participant à la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ;
- en développant des cycles d'ateliers d'autodéfense féministe à destination de femmes suivies par les travailleurs sociaux des MSP.

### **L'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexistes**

L'Institution a développé divers partenariats avec les acteurs de la petite enfance ainsi qu'avec les structures Jeunesse du département et l'Éducation nationale, tels que :

- l'organisation de diverses actions de sensibilisation durant la Semaine des droits des femmes et dans le cadre du calendrier des événements Égalité ;
- le développement des interventions en milieu scolaire sur le thème de l'égalité femmes-hommes et de la prévention des violences sexistes dans les relations filles-garçons ;
- la mise en place de séquences de sensibilisation auprès d'étudiant·es en Licence professionnelle « Coordination des structures d'accueil de la petite enfance » (Faculté d'éducation – Université de Montpellier)

- l'organisation de la 7<sup>e</sup> édition du concours vidéo départemental « *Buzzons contre le sexisme !* » en partenariat avec la plate-forme de ressources Matilda.education ;
- l'accompagnement technique de services civiques de l'AFEV dans le cadre du dispositif « volontaires en résidence » ;
- la mise en place d'interventions sur l'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexistes, les inégalités de genre et la prévention des violences dans les rapports filles-garçons auprès de jeunes en service civique de l'Éducation nationale ;
- le soutien aux associations intervenant en milieu scolaire sur l'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexistes et les inégalités de genre
- l'animation d'un pôle ressources dédié.

En outre, des séquences de sensibilisation « *Égalité femmes-hommes et lutte contre les stéréotypes sexistes* » ont été mises en place en 2019 dans le cadre de la formation continue des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (Centre de formation départemental - SDIS 66). Enfin, et suite à la signature de la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe en 2018 avec le Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes (HCEfh), le Département a mis en place diverses actions spécifiques :

- diffusion du guide de recommandations en interne et en externe ;
- mise en place de la formation « *Écrire sans exclure* » destinée aux équipes de communication de la collectivité ;
- organisation de deux conférences-ateliers sur ce thème en direction des publics collège.

### **L'éducation à la sexualité & le droit à disposer de son corps**

Le Département a développé un partenariat étroit avec le Mouvement Français pour le Planning Familial 66 qu'il soutient financièrement chaque année, permettant ainsi la mise en place des actions suivantes :

- Point info-écoute sexualité au sein des Maisons Sociales de Proximité (MSP) : permanences de conseil conjugal et familial dans le cadre d'entretiens individuels ou en couple avec le médecin du centre de planification ;
- Organisation de rencontres mensuelles auprès des publics fréquentant les MSP ;
- Formations des familles d'accueil de Perpignan et du département pour les adolescent·es en matière de sexualité, d'égalité et de violences sexistes et intra-familiales.
- Ateliers de réduction des risques et parentalité.

L'Institution départementale développe également des actions de sensibilisation en direction des professionnel·les et des jeunes en organisant des séquences de sensibilisation sur les thèmes de l'éducation à la sexualité, des droits sexuels et reproductifs, du malaise adolescent, etc.

### **La lutte contre les LGBT-phobies**

Le Département a développé un partenariat étroit avec les acteurs locaux intervenant dans la lutte contre les LGBT-phobies, en les soutenant financièrement et en permettant ainsi la mise en place ou la poursuite de diverses actions :

- Création d'un espace d'accueil et d'écoute pour de jeunes homosexuel·les et transsexuel·les en souffrance à Perpignan. L'antenne départementale de l'association Le Refuge propose un accompagnement psychologique et social des jeunes majeur·es et une orientation vers les structures ad hoc en fonction des besoins ;
- Soutien aux associations intervenant sur la prévention de l'homophobie et des violences sexistes dans les établissements scolaires du département.

Par ailleurs, l'Institution départementale organise chaque année aux alentours du 17 mai une ou plusieurs actions de sensibilisation à destination du grand public et conduites en partenariat avec les acteurs associatifs intervenant dans la lutte contre les LGBT-phobies.

### **Réalisations et actions phares**

- Formation/sensibilisation des élu·es et des agent·es à la compréhension des enjeux de l'intégration de l'égalité femmes-hommes en interne et dans les politiques publiques ;
- Mise en place de sessions de formation sur la prévention des violences sexistes, des discriminations et du harcèlement en milieu scolaire en direction des professionnel·les de l'éducation et de la jeunesse ; en parallèle, organisation d'interventions dédiées en milieu scolaire et auprès de classes de 6<sup>e</sup> ;
- Dans le cadre de la coordination et de l'animation de l'Odvef66 : reconduite d'un cycle d'ateliers d'autodéfense féministe – Réactualisation de la plaquette d'information à destination des femmes victimes de violences conjugales et/ou des témoins – Dans la continuité de la démarche engagée dans la lutte contre la prostitution : organisation d'une séquence de sensibilisation et de deux journées de formation en direction des professionnel·les du champ éducatif, social et médico-social sur le repérage et l'accompagnement des personnes en situation ou à risque prostitutionnel, notamment les mineurs – Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes, organisation d'un spectacle-débat sur les violences conjugales et leur impact sur les enfants exposés ;
- Réalisation du rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes intéressant la collectivité ;
- Organisation de la 10<sup>e</sup> édition de la Semaine des droits des femmes, de la 11<sup>e</sup> Journée de lutte contre l'homophobie et la Transphobie, et de la 7<sup>e</sup> édition du concours « Buzzons contre le sexisme ! », en partenariat avec les acteurs Jeunesse et Égalité du département ;
- Poursuite de l'animation du pôle ressources Égalité et réalisation d'un catalogue dédié à destination des équipes éducatives des collèges.

### **Perspectives 2020**

- Développement du partenariat avec les services de l'Éducation nationale pour la mise en place d'actions égalité et lutte contre les discriminations en milieu scolaire et en direction des élèves et/ou des équipes éducatives (ex : déploiement de l'expérimentation « *Prévention des violences sexistes et du harcèlement en milieu scolaire* » sur l'ensemble des 31 collèges du département) ;
- En collaboration étroite avec la Direction des Ressources Humaines : élaboration et mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein de la collectivité ;
- Formation des responsables de services et des chargé·es de mission à la compréhension des enjeux de l'intégration de l'égalité femmes-hommes en interne et dans les politiques publiques
- Renforcement du partenariat avec les différents acteurs locaux œuvrant pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

## 2.5 - Les politiques départementales menées en faveur d'une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

La finalité relative à la dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables est en interrelation avec les 7 ODD suivants :



### 2.5.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'accompagnement d'une agriculture de proximité

En 2017, le Département a défini sa nouvelle politique agricole, désormais fortement guidée par la notion d'agro-écologie, de proximité et de développement territorial dont les principaux bénéficiaires sont les producteurs mais aussi les contribuables du département.

Doté d'un budget annuel de **1,3M€**, cette politique est structurée autour de 4 axes :

- Axe 1 : Accompagner le développement de l'agritourisme et de l'oénotourisme, gage de qualité et source de plus value pour l'agriculture locale,
- Axe 2 : Promouvoir l'agro-environnement et l'agro-écologie, pour développer et renforcer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement
- Axe 3 : Mettre en œuvre une politique de la ruralité, garante d'un développement équilibré des territoires et de la bonne gestion du foncier agricole et naturel
- Axe 4 : Contribuer à la solidarité au sein des filières et des territoires



- **Le soutien à l'accès à des produits alimentaires sains, de qualité et à des prix justes**

#### **Le soutien à la création de jardins familiaux**

Dans le prolongement des anciens « jardins ouvriers », les « jardins familiaux » offrent la possibilité de créer des lieux conviviaux collectifs et encadrés qui peuvent être fort utiles aux populations en difficultés dont le Département a la charge.

Au-delà de l'apport économique indéniable à ces populations (un jardin potager familial correctement mené équivaut quasiment à un treizième mois sur la base du SMIC), les échanges de pratiques agricoles constituent, bien souvent, des prétextes à une socialisation, et facilitent la prise de contact avec l'environnement qui reprend sa place au sein de la cité.



Sur la base de ces constats, le Département a créé en 2007 un programme départemental d'accompagnement à la création de « jardins familiaux » de proximité, à l'échelle communale ou intercommunale, sous une forme associative regroupant les différents usagers de ces « jardins familiaux ».

Dans ce cadre, le Département peut apporter une aide financière à l'acquisition de foncier et une aide à l'aménagement, en faveur des communes ou intercommunalités et des Offices Publics de l'Habitat.

### Chiffres clés

- Budget annuel alloué à ce dispositif : environ **70 000 €**
- Montant octroyé par le Département depuis la création du programme : **environ 790 000 €**

Depuis 2007 :

- Nombre total de communes soutenues : 29
- Nombre de parcelles de jardins familiaux créées (nombre de bénéficiaires) : 895
- Nombre de parcelles pédagogiques créées : **25**

### **Le soutien au développement de circuits courts**

Afin de soutenir le développement des circuits courts, le Département soutient divers types d'actions :

- x La création de stands de vente directe,
- x La mise en place et l'animation des trois routes des vins départementales (installation de panneaux) et des circuits virtuels permettant de géolocaliser l'ensemble des points de vente, situés à proximité des trois routes des vins,
- x La promotion des produits agricoles et des savoirs faire locaux, au travers de la « Charte Fêtes et Marchés de producteurs » établie en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Association des Maires,
- x en 2018, le Département, en partenariat avec la Chambre a initié une action de communication et de promotion des productions élaborées sous signe officiel de qualité (AOP - IGP). Une campagne d'affichage sur les « panneaux sucettes » du Département a ainsi été mise en place, pour valoriser ces produits en pleine saison de production.



### Chiffres clés

- Nombre de stands de vente soutenus depuis 2001 : **298**
- Nombre de marchés de producteurs de pays accompagnés : 23
- Nombre de panneaux installés sur les trois vallées dans le cadre des 3 routes des vins : **485**
- Nombre de marchés de producteurs et manifestations agricoles locales soutenues en 2018 : **30**

## L'Aménagement foncier et lutte contre la friche :

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux confie aux Départements la compétence d'aménagement foncier rural dont les finalités sont :

- d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières,
- d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux,
- de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu,
- de remédier aux dommages causés à la structure foncière des exploitations agricoles ou forestières lorsque celle-ci est susceptible d'être compromise à l'occasion de la réalisation de grands ouvrages publics, de zones industrielles ou à urbaniser, de la constitution de réserves foncières.

Pour ce faire, le Département est chargé de la mise en œuvre des quatre modes d'aménagement foncier rural définis par le Code Rural et de la Pêche Maritime que sont :

- les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (E.C.I.R) ;
- l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (A.F.A.F.E) ;
- la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées ;
- la réglementation et la protection des boisements.

### Données et chiffres clés

■ **Recensement Général de l'Agriculture 2010 : 4 100 exploitations agricoles pour une surface agricole utile (hors estives) de 75 000 ha**

■ **Caractéristiques du foncier et de la propriété foncière agricole et effets induits :**

**Un fort morcellement de la propriété et un petit parcellaire (taille des parcelles inférieure en moyenne à 5 000 m<sup>2</sup>).**

#### **Effets induits :**

- frein aux dynamiques agricoles pour des projets de diversification en particulier ;
- contrainte pour l'installation ou l'agrandissement des exploitations agricoles ;
- développement des friches (notamment en plaine où l'agriculture doit faire face dans le même temps à la pression urbaine et la spéculation foncière qui l'accompagne)

■ **Opérations en cours :** En vue d'opérations d'A.F.A.F.E ou d'E.C.I.R dans un périmètre d'aménagement foncier :

- constitution de Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier sur les communes d'Estagel, Latour-de-France, Montner, Trouillas, Canohès et Bourg-Madame ;
- Etude d'aménagement foncier en cours sur la Commune de Laroque-des-Albères et décision du Département de lancement d'une étude d'aménagement sur Estagel, Latour-de-France, Montner.

■ **Mise en œuvre de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées (demandes individuelles d'autorisation d'exploiter)** sur les communes d'Argelès-sur-Mer, Saint-Féliu-d'Avall, Saint-Cyprien, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Pézilla-la-Rivière, Millas, Le Soler, Elne, Saint-Estève.

■ **Mise en œuvre de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées à l'échelle d'un territoire (Initiative publique :** demande des communautés de communes Albères Côte Vermeilles Illibéris et Sud Roussillon) :

Décision du Département de constituer une commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes d'Elne, Latour-Bas-Elne, Saint-Cyprien et Argelès-sur-Mer pour la détermination d'un état des terres incultes ou manifestement sous-exploitées sur un périmètre de 1542 ha (terres irrigables bénéficiant du réseau sous pression à l'aval de la retenue de Villeneuve-de-la-Raho).

■ **Publication du guide du foncier agricole** élaboré à l'initiative de la Chambre d'Agriculture et du Département et en partenariat avec les principaux acteurs institutionnels concernés.

## 2.5.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'accompagnement des acteurs vers la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale

### ■ L'action du Département pour une meilleure prise en compte du développement durable par les entreprises

Parce que le développement durable offre aux entreprises de réels leviers de développement, et peut être source de valeur ajoutée et d'efficacité, le Département a souhaité accompagner les entreprises sur le terrain de l'expérimentation et les aider à s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) aux travers des différentes actions détaillées ci-dessous.

#### Les Trophées RSE

Le Département, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, l'Union Pour l'Entreprise 66, l'Union Professionnelle Artisanale, le club FACE, le Club RSE et la Banque Populaire du Sud, organisent chaque année, depuis 2013, **les « Trophées RSE » destinés à valoriser les pratiques des entreprises locales sur ce sujet et à donner envie aux entreprises peu sensibilisées de se lancer dans des démarches de RSE**, qu'il s'agisse d'entreprises « classiques » ou d'entreprises de l'ESS.

#### Chiffres clés

- Nombre de candidats aux Trophées RSE : une quinzaine par an
- Nombre de lauréats aux Trophées RSE 2018 : 4 lauréats

#### Un outil innovant : « objectifemploi66.fr »

En cohérence avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le défi porté par le Département consiste aujourd'hui à changer d'échelle en se donnant les moyens d'une plus large mobilisation des ressources et des partenaires locaux afin de redonner des perspectives et des opportunités aux personnes en situation d'exclusion sociale.

Cette préoccupation forte de l'accès à l'emploi fait par ailleurs écho à l'un des sujets majeurs exprimés par les citoyens lors des rencontres citoyennes « Imagine les P.-O. » : l'accès à l'emploi.

En décloisonnant les mondes de l'insertion et de l'économie locale, l'objectif du Département est de constituer une alliance territoriale en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Cette démarche de rapprochement vers les entreprises – engagée par le Département depuis plusieurs années – a déjà permis l'émergence d'une sensibilisation grandissante, d'une connaissance mutuelle et d'un rapprochement des différentes cultures professionnelles pour lutter efficacement contre les stéréotypes.

Des actions de parrainage, de coaching, de préparation à l'emploi sont d'ailleurs devenues des réflexes pour certaines entreprises.

Pour aller plus loin, le Département s'engage aujourd'hui dans le déploiement d'un **outil numérique affinitaire innovant** apte à répondre aux nouveaux usages des bénéficiaires du rSa et à améliorer l'efficacité de l'accompagnement. Le déploiement de cette plateforme permettra la création de véritables « circuits-courts » d'accès à l'emploi en proposant des mises en relation optimisées entre bénéficiaires du rSa et entreprises locales.

En renforçant son engagement volontariste en faveur de l'emploi local et de la RSE, le Département envoie un signe fort en direction des acteurs socio-économiques et des citoyens et s'engage pour un territoire plus solidaire.

# CONCLUSION

Le développement durable s'inscrit dans une démarche de progrès, d'amélioration continue, une dynamique permanente qui cherche à apporter des réponses adaptées à une situation locale, parfois mouvante, avec ses spécificités et ses singularités, analysées sous le prisme de chacune des 5 finalités et des Objectifs de Développement Durable.

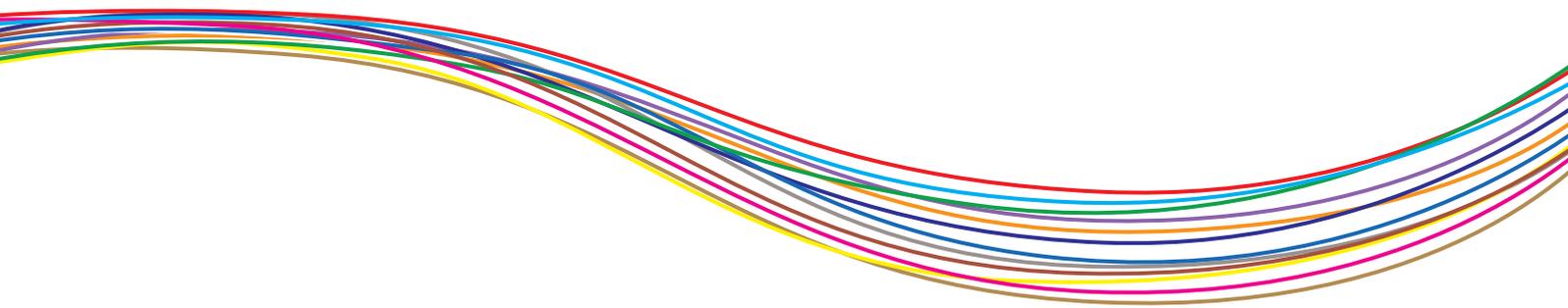
Cette année encore, ce rapport démontre que le développement durable imprègne toujours plus l'actions de la collectivité, irrigue autant que possible les différentes politiques menées par le Département, que ce soit dans ses activités, son fonctionnement ou encore dans les projets qu'il soutient.

Élaboré de façon partenariale entre la Mission Développement Durable et les différents services, il témoigne de la mobilisation collective mise en place et illustre, au travers des nombreux chantiers et politiques engagés, la volonté d'aller toujours de l'avant pour construire un avenir durable pour le département.

A travers les nombreuses actions partenariales mises en place, ce rapport rend compte également de la volonté du Département de s'appuyer sur la participation des acteurs et de faire appel à l'intelligence collective pour trouver des réponses innovantes et relever les défis qui se posent pour notre territoire.

Au delà du contexte réglementaire, ce rapport a également pour vocation de prendre place comme un élément de dialogue et de transparence de l'action publique et donne ainsi l'opportunité à la collectivité de rendre compte en interne (élus, agents), mais aussi aux usagers de son positionnement et de son engagement en faveur du développement durable.





## Contact :

Mission Départementale Développement Durable  
Département des Pyrénées-Orientales  
24 quai Sadi Carnot  
66 906 Perpignan Cedex

[developpement.durable@cd66.fr](mailto:developpement.durable@cd66.fr)

Tél : 04 68 85 82 80 / 82 58



[leDépartement66.fr](http://leDepartement66.fr)



Protéger durablement votre cadre de vie